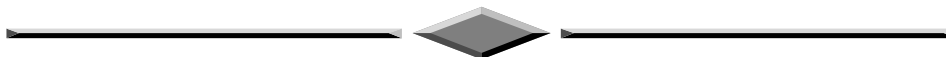


MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
CADRE DE VIE (MECV)

SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL
NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT DURABLE

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice



**INVENTAIRE DES BESOINS PRIORITAIRES DE
RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA GESTION
DE L'ENVIRONNEMENT NATIONAL ET MONDIAL**

Janvier 2007

Dr Moumini SAVADOGO Consultant coordonnateur
Dr Jean Sibiri OUEDRAOGO Consultant thématique « Lutte contre la désertification »
Dr Moussa SANOU Consultant thématique « Changement climatique »
Adama NANA Consultant thématique « Diversité biologique »
Zambéné OUERMI Consultant thématique « GIRE et POPs »

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES TABLEAUX	7
I. INTRODUCTION	8
1.1. CONTEXTE	8
1.2. DEFINITION DES CONCEPTS	8
1.3. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA PRESENTE ETUDE.....	10
1.4. CONTENU DU RAPPORT.....	11
II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	12
2.1 PREPARATION DE LA MISSION	12
2.2. COLLECTE DES DONNEES ET INFORMATIONS	12
2.3. REDACTION DU RAPPORT	14
2.4. DIFFICULTES RENCONTREES	14
III. RESULTATS	15
3.1. ETAT DES LIEUX DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT AU BURKINA FASO	15
3.1.1. POLITIQUE ET STRATEGIES NATIONALES DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	15
3.1.2 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	18
3.1.3 CADRE INSTITUTIONNEL.....	21
3.1.4 ANALYSE DES ACTEURS	23
3.1.4.1 Acteurs gouvernementaux.....	23
3.1.4.2 Les services déconcentrés	25
3.1.4.3 Les Collectivités territoriales.....	25
3.1.4.4 Les organisations de la société civile	26
3.1.4.5 Les opérateurs privés.....	26
3.1.5 PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES.....	27
3.2. ANALYSE DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPAUX ACCORDS MULTILATERAUX SUR L'ENVIRONNEMENT.....	30
3.2.1 LA CONVENTION DES NATIONS UNIS SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (CCD).....	30
3.2.1.1 Engagements et obligations du pays (art 4, Annexe 1)	30
3.2.1.2 Avantages liés à la ratification de la convention	31
3.2.1.3 Directives relatives au renforcement des capacités	32
3.2.1.4 Principaux acquis au titre de la convention CCD.....	32
3.2.1.4 Principales insuffisances	35
3.2.1.5 Leçons et initiatives prometteuses.....	35
3.2.2 La convention sur la diversité biologique (CBD).....	41
3.2.2.1 Exigences et obligations du pays.....	42
3.2.2.2 Avantages liés à la ratification de la convention	42
3.2.2.3 Directives relatives au renforcement des capacités	43
3.2.2.4 Les principaux acquis.....	44
3.2.2.5 Principales insuffisances	45
Au niveau institutionnel	46
<i>Au niveau individuel</i>	46
3.2.2.6 Leçons et meilleures pratiques	47
3.2.3 CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)	51
3.2.3.1 Exigences et obligations.....	51
3.2.3.2 Avantages liés à la ratification de la convention	54
3.2.3.3 Directives relatives au renforcement des capacités	55
3.2.3.4 Principaux acquis	55

3.2.3.6 Principales insuffisances	60
3.2.3.7 Pratiques prometteuses	61
3.2.4 CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POPs).....	64
3.2.4.1 EXIGENCES ET OBLIGATIONS	64
3.2.4.2 Avantages liés à la ratification de la convention	65
3.2.4.3 Principaux acquis	65
3.1.4.4 Principales insuffisances	66
3.2.4.5 Leçons et pratiques prometteuses	66
3.2.5 LE PRINCIPE DE DUBLIN SUR LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (GIRE)	68
3.2.5.1 Principes de base	68
3.2.5.2 Principaux acquis	69
3.2.5.3 Principales insuffisances	71
3.2.5.4 Leçons et pratiques prometteuses	72
3.2.6 AUTRES ACCORDS INTERNATIONAUX RELATIFS A LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (AAME)	74
3.2.6.1 Exigences et obligations	74
3.2.6.2 Avantages offerts par la ratification des AME	77
3.2.6.3 Principaux acquis	77
3.2.6.4 Principales insuffisances	77
3.2.7 LIENS ENTRE LES CONVENTIONS ET LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT	78
3.3 ANALYSE DES ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES PASSEES ET EN COURS	82
3.3.1. LES PRINCIPALES ACTIONS DE RC PASSEES ET EN COURS	82
3.3.1.1 Lutte contre la désertification	82
3.3.1.2 LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	88
3.3.1.3 Les changements climatiques	89
3.3.1.4 La GIRE et les POPs	90
3.3.1.5 Les AME	91
3.3.2 IMPACTS DES ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	91
3.3.2.1 Lutte contre la désertification et conservation de la diversité biologique	91
3.3.2.2 Changements climatiques	93
3.3.2.3 GIRE et POPs	94
3.3.3 OPPORTUNITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	95
3.4. EVALUATIONS DES BESOINS PRIORITAIRES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	98
3.5. SYNERGIES ENTRE LES CONVENTIONS ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE	136
3.5.1 SYNERGIES ENTRE LES TROIS CONVENTIONS DE RIO	136
3.5.2. SYNERGIE ENTRE LES CONVENTIONS DE RIO ET LES AME	138
3.5.3 SYNERGIES ENTRE LES CONVENTIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES AUTRES COMPOSANTES DU DEVELOPPEMENT DURABLE	139
3.6. PROPOSITIONS D' ACTIONS PRIORITAIRES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	140
3.6.1 AXES STRATEGIQUES TRANSVERSAUX (COMMUNS AUX CONVENTIONS) DE RENFORCEMENT DE CAPACITES	140
3.6.2 ACTIONS COMMUNES AUX CONVENTIONS	142
CONCLUSION.....	146
LISTE INDICATIVE DES DOCUMENTS CONSULTES.....	147
ANNEXES.....	151
ANNEXE A : TERMES DE REFERENCES DE L'ETUDE.....	152

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACDI	: Agence Canadienne de Développement International
AFD	: Agence française de Développement
AGRHYMET	: Centre Régional Agro-Hydro-Météorologique
AME	: Accords Multilatéraux sur l'Environnement
ANB	: Agence Nationale de Biosécurité
ANCR	: Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer
AND	: Autorité Nationale Désignée
ATEN	: Atelier Technique des Espaces Naturels
BAD	: Banque Africaine de Développement
BID	: Banque Islamique de Développement
BM	: Banque Mondiale
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BSONG	: Bureau de Suivi des Organisations Non Gouvernementales
CAPES	: Centre d'analyse des Politiques Economiques et Sociales
CBD	: Convention sur la Diversité Biologique
CCD	: Convention sur la Lutte contre la Désertification.
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CE	: Commission Européenne
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPAPE	: Centre d'Etudes pour la Promotion, l'Aménagement et la Protection de l'environnement
CILSS	: Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIRAD	: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CIRDES	: Centre International de Recherche-Développement de l'Elevage en zone subhumide
CITES	: Convention on International Trade in Endangered Species of wild fauna
CMAE	: Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement
CNE	: Conseil National de l'Eau
CNRST	: Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
CNSF	: Centre National de Semences Forestières
CNUED	: Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
CONAGESE	: Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
CONAPO	: Conseil National pour la Population
CONASUR	: Conseil National de Secours d'Urgence
CONEDD	: Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
COP	: Conference Of Parties
COPENA	: Commission de Promotion de l'Expertise Nationale
CPP	: Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres
CRA	: Centre Régional AGRHYMET
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CT	: Collectivité Territoriale
CVGT	: Commission Villageoise de Gestion des Terroirs
DEP	: Direction des Etudes et de la Planification
DSE	: Direction du Suivi Ecologique
DES/ONG	: Direction de Suivi des ONG
DESS	: Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DFC	: Direction de la Faune et des Chasses

DGCN	: La Direction Générale de la Conservation de la Nature
DIFOR	: Direction des Forêts
DNCPEF	: Direction Nationale du Cadre Paramilitaire des Eaux et Forêts
EIE	: Etude d'Impact sur l'Environnement
EIER	: Ecole Inter-Etats des Ingénieurs de l'Équipement Rural
EMP	: Education en Matière de Population
ENEF	: Ecole Nationale des Eaux et Forêts
ENIGME	: Espace de Navigation et d'Information en Géologie, Mines et Environnement
ETSHER	: Ecole Inter-Etats des Techniciens supérieurs de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural
FAO	: Food Agriculture Organization/Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FEM/ONG	: Fonds pour l'Environnement Mondial/Micro financement / Appui aux ONG
GDT	: Gestion des Terroirs
GENM	: Gestion de l'environnement national et mondial
GEPRENAF	: Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune
GES	: Gaz à Effet de Serre
GIEC	: Groupe Inter gouvernemental d'étude sur l'évolution du Climat
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GTZ	: Coopération Allemande, Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
IDR	: Institut du Développement Rural
INERA	: Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
INSAH	: Institut du Sahel
INSS	: Institut des Sciences des Sociétés
IPD/AOS	: Institut Panafricain pour le Développement en Afrique de l'Ouest/Sahel
IRSAT	: Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologiques
IRSS	: Institut de Recherche en Sciences de la Santé
JICA	: Coopération Japonaise
LCD	: Lutte Contre la Désertification
LPDRD	: Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MAHRH	: Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et de Ressources Halieutiques
MCIA	: Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
MEBA	: Ministère de L'enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MECV	: Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MESSRS	: Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
MIKE	: Monitoring illegal Killing of Elephants
MOP	: Meeting Of Parties
MS	: Ministère de la Santé
NIE	: Notice d'Impact sur l'Environnement
OGM	: Organisme Génétiquement Modifié
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONC	: Organe National de coordination
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	: Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PA/OPA	: Plan d'Action pour l'émergence d'organisations Professionnelles Agricoles

PADAB II	: Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture, phase 2
PAGEN	: Partenariat pour la Gestion des Ecosystèmes Naturels
PAN/LCD	: Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PANE	: Plan National pour l'Environnement
PARC	: Plan d'Action de Renforcement des Capacités en matière de transfert de technologie et de gouvernance environnementale
PASA	: Programme d'Ajustement Structurel du Secteur Agricole
PAUCOF	: Projet d'appui aux Unités de Conservation de la Faune
PDA	: Programme Décennal d'Actions
PEDD	: Plan de l'Environnement et du Développement Durable
PFIE	: Programme de Formation Information pour l'environnement
PICOFA	: Projet d'Investissement Communautaire en Fertilité des Sols
PM	: Premier Ministère
PNDRD	: Programme National de Développement Rural Décentralisé
PNFV	: Programme National de Foresterie Villageoise
PNGT2	: Programme Nationale de Gestion des Terroirs (phase2)
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP's	: Polluants organiques Persistants
PROGEREF	: Projet de Gestion Durable des Ressources Forestières
PRONAGEN	: Programme National de Gestion des Ecosystèmes Naturels
PSB	: Programme Sahel Burkinabé
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RAF	: Réorganisation Agraire et Foncière
REEB	: Rapport sur l'Etat de l'Environnement
RGF	: Ressources Génétiques Forestières
SDAU	: Schémas Directeurs d'Aménagement et d'urbanisme
SDR	: Stratégie de Développement Rural
SFI	: Société Financière Internationale
SNDD	: Stratégie Nationale de Développement Durable
SNEE	: Stratégie Nationale d'Education Environnementale
SNGIFS	: Stratégie Nationale de la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
SNIE	: Système National d'information sur l'Environnement –
SNPA-DB	: Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique
SP/CONEDD	: Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFR	: Unités de Formation et de Recherche
UFR/SVT	: Unité de Formation et de Recherche / Sciences de la Vie et de la Terre
UICN	: Union Mondiale pour la Nature
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UO	: Université de Ouagadougou
UPB	: Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Problématiques environnementales actuelles au Burkina Faso	28
Tableau 2: Etat de mise en œuvre des obligations de la convention CCD au Burkina Faso.....	39
Tableau 3: Etat de mise en œuvre des obligations de la CBD et du protocole de Cartagena au Burkina Faso.....	50
Tableau 4 : Etat de mise en œuvre des obligations de la CCCC et du protocole de Kyoto au Burkina Faso.....	63
Tableau 5 : Liste des POPs (annexe A de la convention de Stockholm)	64
Tableau 6 : Etat de la mise en œuvre de la convention sur les POPs.....	67
Tableau 7 : Etat de mise en œuvre du principe de la GIRE au Burkina Faso	73
Tableau 8 : Objectifs, exigences et obligations des principaux AME	74
Tableau 9 : Besoins et actions prioritaires en matière de lutte contre la désertification.....	99
Tableau 10 : Besoins prioritaires de renforcement des capacités pour la gestion durable de la diversité biologique au Burkina Faso.	107
Tableau 11 : Besoins de renforcement et actions prioritaires dans le domaine des changements climatiques	111
Tableau 12 : Besoins prioritaires de renforcement de capacités pour la mise en œuvre de la GIRE et de la convention de Stockholm sur les pops.....	113
Tableau 13 : Actions prioritaires de renforcement de capacités en GIRE.....	116
Tableau 14 : Actions prioritaires de renforcement des capacités en POPs.....	125
Tableau 15 : Synthèse de l'analyse des acteurs	130

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte

Le Burkina Faso est un pays sahélien caractérisé par la forte dépendance (> 85%) de son économie sur l'environnement et les ressources naturelles. C'est pourquoi la gestion durable des ressources naturelles constitue l'un des leviers de son développement soutenu. Cette vision est clairement traduite dans les différents documents stratégiques dont notamment le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP).

Le Burkina Faso a traduit sa volonté en matière de gestion de l'environnement et de développement durable au plan international par la ratification d'une quarantaine de conventions et accords internationaux sur l'environnement (MECV, 2006). Le niveau et le rythme de mise en œuvre de ces conventions et accords exigent des capacités adéquates et des mécanismes de valorisation appropriés des potentialités. Le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles ainsi que la coordination des interventions des différents acteurs au développement, constitue l'une des priorités du gouvernement.

En tant que Partie notamment des conventions issues de la Conférence de Rio (1992) relatives à la conservation de la diversité biologique (CBD), à la lutte contre la désertification (CCD) et aux changements climatiques (CNUCC), le Burkina Faso a obtenu l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour la conduite d'un processus d'auto-évaluation nationale des besoins de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement national et mondial (ANCR). Ce processus participatif, coordonné par le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD) devrait aboutir à la formulation d'une stratégie et d'un plan d'actions de renforcement des capacités. Aussi, en sus des trois conventions de Rio, cette évaluation prend en compte la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), la convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs) ainsi que l'ensemble des autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ratifiés par le pays. **Il fait également le point des capacités de renforcement relatifs aux initiatives socio-économiques ainsi que leurs synergies avec celles de l'environnement ?**

1.2. Définition des concepts

a) Le concept de l'environnement

La loi N° 005/97/ADP du 30 janvier portant Code de l'Environnement au Burkina Faso définit l'environnement comme « l'ensemble des éléments physiques, chimiques et biologiques naturels ou artificiels et des facteurs économiques, sociaux, politiques et culturels, qui ont un effet sur le processus de maintien de la vie, la transformation et le développement du milieu, les ressources naturelles et les activités humaines ».

Le concept de l'environnement recouvre donc à la fois (SP/CONAGES, 2003) :

- (1) les aspects quantitatifs constitués par l'ensemble des ressources qui concourent à la satisfaction des besoins de l'Homme (ressources forestières, animales, hydrauliques, foncières, minières, etc.)

(2) les aspects qualitatifs qui concernent les mêmes ressources, mais en tant qu'éléments constitutifs de la nature et dont la présence ou l'absence en une proportion donnée, peut avoir des répercussions sur l'équilibre de cette nature et le maintien de la vie sur terre.

b) Le renforcement des capacités

Les **capacités**, telles que définies par le PNUD dans le cadre du processus ANCR (PNUD, 2005) consistent en l'aptitude des individus, des groupes, des organisations et des institutions à affronter et gérer les problèmes environnementaux dans le cadre de leurs actions de promotion d'un développement durable.

Le Renforcement de capacités se définit comme l'ensemble des mesures prises pour accroître la capacité des individus, des institutions et des systèmes à prendre et à appliquer des décisions, et à remplir leurs fonctions de façon efficace, efficiente et viable.

On distingue trois niveaux de renforcement des capacités :

Au plan *individuel*, le renforcement des capacités vise à :

- ✓ Améliorer les capacités des individus pour qu'ils soient à même de gérer et protéger l'environnement, et de travailler en tant qu'individus au sein des organisations et de la société ;
- ✓ Changer les mentalités, la connaissance, le comportement et les actions des individus, en augmentant leur sensibilisation, leur compréhension et leur compétence sur des sujets spécifiques ;
- ✓ Améliorer la performance des individus par la promotion d'une plus large participation, de changements dans la gestion, la motivation, les incitations et la morale ;
- ✓ Améliorer la performance des individus par un meilleur développement des ressources humaines, de la gestion des performances et des systèmes de responsabilisation ;

Au plan *institutionnel*, le renforcement des capacités vise à :

- ✓ Clarifier et améliorer les structures et les processus organisationnels comme les mandats, les missions, les responsabilités, les liens hiérarchiques, les communications et le redéploiement des ressources humaines;
- ✓ Améliorer la performance de l'organisme dans son ensemble, ses moyens de fonctionnement pour le rendre plus efficace, plus efficient et plus apte au changement ; cela comprend la gestion, la planification stratégique et la mise en place des programmes et projets ;
- ✓ Améliorer la coopération et la coordination entre les groupes ou départements au sein des institutions;
- ✓ Renforcer le partenariat et les cadres de concertations ;
- ✓ Fournir de meilleurs systèmes d'informations, une meilleure infrastructure et de meilleurs équipements pour soutenir le travail des institutions.

Le niveau institutionnelle englobe à la fois les institutions (étatiques, privé, société civile) et leurs cadres de concertations.

Au plan *systemique*, le renforcement des capacités vise à :

- ✓ Créer des « environnements propices » pour une meilleure gestion de l'environnement dans tous les secteurs de la société ;
- ✓ Améliorer le cadre général politique, économique, législatif, réglementaire, les mécanismes d'incitation et de responsabilisation dans lesquels les individus et les institutions travaillent ;
- ✓ Améliorer la communication formelle et informelle et la collaboration entre les organismes et les individus ;
- ✓ Promouvoir la participation de tous les secteurs de la société à la réalisation des objectifs environnementaux, par une meilleure sensibilisation, acquisition des connaissances et participation, et une plus grande transparence et responsabilisation gouvernementale.

1.3. Objectifs et résultats attendus de la présente étude

L'objectif global de cette étude d'inventaire des besoins prioritaires de renforcement des capacités de gestion de l'environnement national et mondial est de contribuer à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour le développement des capacités à gérer l'environnement national et mondial en concertation avec l'ensemble des acteurs et des partenaires impliqués. De manière spécifique, cette étude vise à :

- ✓ approfondir l'évaluation thématique des conventions internationales sur la désertification, la diversité biologique, les changements climatiques, la gestion intégrée des eaux et des polluants organiques persistants, à travers l'identification des forces, des leçons et meilleures pratiques, et des contraintes/barrières des efforts nationaux déployés pour **satisfaire** aux **obligations** de leur mise en œuvre et **tirer partie** des **opportunités** offertes;
- ✓ dégager par conventions les besoins prioritaires **en matière de capacités à renforcer et de possibilités de renforcement** des capacités institutionnelles, systémiques et des acteurs ;
- ✓ identifier les forces, les leçons et meilleures pratiques, les contraintes/barrières et les **besoins prioritaires** en matière de **capacités intersectorielles** ainsi que les **possibilités prioritaires en matière de liens** et de synergies entre les conventions thématiques concernées et/ou avec les plans et initiatives prioritaires relatifs à l'environnement (accords multilatéraux de l'environnement (AME) et au développement durable (CSLP, politiques économiques et sociales) ;
- ✓ assurer une meilleure prise en compte des questions intersectorielles dans la gestion de l'environnement national et mondial, et leur intégration dans l'effort national de développement durable ;
- ✓ produire un document d'ensemble qui intégrera les synthèses thématiques des données et informations des actions passées et courantes de renforcement des capacités, les contraintes/barrières, les forces, les leçons et meilleures pratiques, et les besoins en renforcement de capacités individuelles, institutionnelles, et systémiques, en catégorisant et priorisant les capacités communes/ intersectorielles (ou de synergies) et particulières par thème ;
- ✓ faciliter l'enrichissement et la validation concertée du document de synthèse des priorités en besoins de renforcement des capacités pour lever les contraintes et assurer une meilleure gestion de l'environnement national et mondial (GENM),

Au terme de l'étude, il est attendu de l'équipe de consultants la production d'un rapport finalisé faisant l'objet de consensus et intégrant:

- ✓ Une synthèse pertinente des contraintes/ barrières, des leçons et meilleures pratiques et des besoins priorités en renforcement de capacités individuelles, institutionnelles et systémiques sur le long et moyen terme (5 à 15 ans), notamment par convention thématique ;
- ✓ Des propositions des besoins prioritaires de renforcement des capacités sur le long et moyen terme (5 à 15 ans) pouvant faire l'objet de mise en œuvre en synergie entre les conventions thématiques ;
- ✓ Des propositions de prise en compte des questions intersectorielles dans la gestion de l'environnement national et mondial et leur intégration dans l'effort national de développement durable ;
- ✓ Des recommandations pour leur opérationnalisation ;
- ✓ Un résumé des sujets clés, des priorités de renforcement des capacités et des meilleures pratiques et leçons apprises.

1.4. Contenu du rapport

Outre l'introduction et la description de la démarche méthodologique le rapport s'articule autour de six parties :

- ✓
- ✓ L'état des lieux de la gestion de l'environnement au Burkina Faso
- ✓ L'état de mise en œuvre des conventions et accords sur l'environnement au Burkina Faso
- ✓ Les expériences passées et en cours en matière de renforcement de capacités pour la gestion de l'environnement au Burkina Faso
- ✓ L'analyse des capacités nationales en gestion de l'environnement
- ✓ L'évaluation de besoins prioritaires en renforcement des capacités
- ✓ Les propositions d'actions prioritaires de renforcement de capacités
- ✓ Les recommandations pour une mise en œuvre efficiente de la suite du processus ANCR.

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

2.1 Préparation de la mission

Cette phase comporte trois étapes clés :

Etape 1.1 : Contacts avec le commanditaire de l'étude et ses partenaires.

Dans une première approche, les consultants ont pris attache avec le SP/CONEDD afin de :

- ✓ avoir le point de vue du commanditaire sur les informations complémentaires à rechercher et identifier les structures susceptibles de les détenir ;
- ✓ finaliser la méthodologie de l'étude en prenant en compte les amendements éventuels formulés par le commanditaire ;
- ✓ convenir de la planification détaillée de tout le processus ;
- ✓ programmer les moyens humains, matériels et logistiques à mobiliser pour les travaux.

Etape 1.2 : La conceptualisation

Elle s'est matérialisée par la participation des experts à un atelier de mise à niveau sur le processus ANCR. Cette rencontre a permis aux experts, aux membres du Comité National de Pilotage ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers de mieux maîtriser le concept ANCR ainsi que le processus de mise en œuvre, les étapes, les résultats attendus (par étape et de façon global). Cette phase de conceptualisation a été suivie de la seconde étape qu'est l'appropriation de la mission.

Etape 1.3 : L'appropriation des missions

Elle a été faite sous de rencontre entre les experts en charge de la conduite de l'étude pour mieux saisir le contenu des Termes de Référence. Cette rencontre d'experts a été aussi l'occasion pour bâtir la stratégie d'exécution de la mission (identification des structures et personnes ressources clés, identification des documents clés et enfin échange de documentation entre experts.

Etape 1.4 : La planification de la mission

A la suite de l'appropriation de la mission, l'équipe d'experts s'est retrouvée au cours d'une seconde rencontre pour opérationnaliser la mission en terme de finalisation du guide d'autoévaluation assistée devant servir de base pour la conduite des interviews, le point des prises de contacts et le passage à revue de la documentation minimale à disposer et des structures clés à rencontrer.

2.2. Collecte des données et informations

Etape 2.1 : Analyse de la documentation disponible

Il s'agit de collecter les informations en rapport avec l'objet de l'étude à travers l'exploitation de la documentation existante aussi bien au niveau du projet que de ses partenaires. Elle s'est notamment appuyée sur les résultats de la revue de données et informations thématiques existantes en matière de capacités de gestion de l'environnement national et mondial. Ces

informations ont été complétées par une recherche documentaire conséquente, de manière à identifier les succès/acquis, les échecs/insuffisances, les potentialités/opportunités, les barrières/contraintes dans la mise en œuvre des conventions internationales sur l'environnement. Les leçons, meilleures pratiques de gestion de l'environnement et les besoins prioritaires ont été répertoriés et analysés en conséquence.

Etape 2.2 : Conception des guides d'entretien¹

Un guide d'entretien a été conçu par l'équipe qui s'est largement inspirée du Kit des ressources de l'ANCR, du canevas approuvé par le SP/CONEDD pour la revue des données et informations et du guide en matière d'évaluation des besoins en renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement.

Etape 2.3 : Entretiens²

L'équipe a identifié les principaux acteurs intervenant dans la mise en œuvre des conventions sur l'environnement, de la stratégie de développement durable et le CSLP, pour administrer le questionnaire. Il s'agit :

- ✓ des autorités et institutions gouvernementales (administration et décideurs)
- ✓ des organes de consultation
- ✓ des élus et les collectivités locales
- ✓ de la société civile
- ✓ des opérateurs économiques

[Une liste des personnes ressources rencontrées est jointe en annexe ?.](#)

Etape 2.4 : Rapport d'étape

Les différentes informations et données obtenues ont été synthétisés dans un premier temps par thématiques, sur la base d'un canevas d'analyse et de rédaction élaboré de commun accord. Le rapport de synthèse préliminaire a été rédigé pour servir de support aux travaux de l'atelier national.

Etape 2.5 : Ateliers d'inventaires des besoins

L'atelier national, organisé en novembre 2006 a permis de compléter l'inventaire des besoins, d'enrichir l'analyse et les propositions d'actions. Cet atelier répond aussi au souci permanent de dynamique participative nécessaire pour la réussite du processus.

A l'issue de l'atelier national, un résumé exécutif a été produit pour servir de support pour l'analyse des besoins au niveau régional. Six (06) ateliers régionaux, regroupant les représentants de toutes les parties prenantes à la gestion de l'environnement (Administrations, services techniques, Elus locaux, les collectivités territoriales, les autorités coutumières et religieuses, les associations et organisations non gouvernementales, le secteur privé, les organisations professionnelles de producteurs) des treize régions du pays ont été organisé en novembre-décembre 2006. Il s'est agi de restituer les résultats d'étape et de procéder à une analyse des besoins prioritaires de chaque catégorie d'acteurs (cf. termes de références des ateliers régionaux en annexe) aux différentes échelles.

¹ Guide d'entretien et canevas en annexe

² Liste des personnes rencontrées en annexe

Les travaux de chacun des ateliers régionaux qui se dérouleront en plénière et en commissions thématiques (cf. programme de travail joint) se tiendront en une journée dans la période du 20 novembre au 06 décembre 2006, selon le calendrier suivant :

Atelier	Date	Regions concernées	Lieu
1	20-21/11	Ateliers ANCR et de Restitution CPP des régions du Nord (Loroum, Yatenga, Zondoma, Passore)	Ouahigouya
2	22-23/11	Ateliers ANCR et de Restitution CPP des régions de la Boucle du Mouhoun et Centre Ouest (Kossi, Sourou, Mouhoun, Nayala, Banwa, les Balé ; Boulkiende, Sangué, Sissili, Ziro)	Koudougou
3	24/11	Atelier ANCR des régions du Centre Nord, du Plateau Central et du Sahel (Bam, Sanmatenga, Namentenga ; Kourewéogo, Oubritenga, Ganzourgou ; Seno, Soum, Oudalan, Yagha)	Kaya
4	24/11	Atelier ANCR des régions du Centre, Centre Sud, (Ouagadougou ; Zounwéogo, Bazega, Nahouri)	Manga
5	01/12	Atelier ANCR des régions de l'Est et du Centre Est (Gourma, Tapoa, Gnagna, Kompienga, Komandiari ; Kouritenga, Boulgou, Koulpelogo)	Fada
6	05/12	Atelier ANCR des régions des Hauts Bassins, du Sud Ouest et des Cascades (Kéné Dougou, Houé, Tuy ; Nombiel, Poni, Ioba, Bougouriba ; Comoé, Leraba)	Bobo-Dioulasso

2.3. Rédaction du rapport

Etape 4.1 : Rapport provisoire

La synthèse des différentes réflexions et la mise en cohérence des idées et de la forme ont permis de rédiger le présent rapport provisoire, [lequel a été amendé par les instances appropriées en particulier les participants à l'atelier national de validation dudit rapport.](#)

Etape 4.2 : Rapport final

Le présent rapport final a été produit à l'issue du processus d'enrichissement et de validation, conformément aux exigences des Termes de références de l'étude (annexe).

2.4. Difficultés rencontrées

La principale difficulté a été le retard accusé pour la réception des rapports thématiques sur la revue des données et informations. En principe ces rapports devaient constituer la base de travail de l'équipe. Au regard de cette situation, l'équipe a dû se résoudre, de concert avec le SP/CONEDD a mené concomitamment les recherches documentaires et les entretiens avec les points focaux des conventions et les autres personnes ressources avant l'exploitation de ces rapports thématiques.

La deuxième difficulté est liée à la durée insuffisante des ateliers régionaux au regard de la complexité du sujet. Pour remédier à cette situation des choix méthodologiques alternatifs en vue d'assurer une couverture thématique et spatiale acceptable ont été opérés.

III. RESULTATS

3.1. Etat des lieux de la gestion de l'environnement au Burkina Faso

3.1.1. Politique et stratégies nationales de développement et de gestion des ressources naturelles

Le gouvernement burkinabé avec l'appui de ses partenaires stratégiques a élaboré plusieurs instruments politiques et stratégiques en vue d'orienter les différentes actions en matière d'environnement, de développement durable et de gestion des ressources naturelles. Ce sont des documents de références pour l'élaboration des différents instruments sectoriels.

Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)

Le CSLP a été adopté par le Burkina Faso et approuvé par les institutions internationales en 2000. La première évaluation a été effectuée en 2002. Une version révisée de 2005 est disponible.

L'objectif du **Programme d'Actions Prioritaires du CSLP**, pour la période 2006 – 2008 est de contribuer à lever les contraintes qui limitent les progrès économique et social. L'axe central de ce programme consiste à assurer à l'économie une croissance forte et soutenue afin de réduire de manière significative l'incidence de la pauvreté. Le développement optimal des ressources humaines et la bonne gouvernance à tous les niveaux constituent des conditions de base indispensables à l'atteinte des objectifs.

Le PAP a prévu des actions de renforcement des capacités individuelles et institutionnelles du système national statistique (formation de statisticiens, revitalisation de la fonction statistique au sein des directions en charge des études et de la planification (DEP) des différents départements ministériels, équipements, mise en place de réseaux d'échange entre les structures, etc. Il est également prévu des actions prioritaires pour le renforcement des capacités en matière de suivi évaluation du CSLP (formation, équipement, mise en réseau, motivation, etc.) au profit des composantes du système national statistique, la dynamisation du Conseil National de la Coordination Statistique (CNCS).

Le CSLP constitue désormais le cadre de référence pour tous les plans et programmes du pays.

La lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD)

La LPDRD vient en appui au CSLP et au Programme National de Développement Rural Décentralisé (PNDRD) qui en découle. Elle sert de cadre fédérateur aux différents projets et programmes en cours et vise le développement des communautés à la base. Le PNDRD a été élaboré pour une période de quinze ans en trois phases de cinq ans chacune avec comme objectif d'ensemble de combattre la pauvreté et de promouvoir le développement durable en milieu rural.

Adoptée en 2002, la LPDRD axe son action en matière d'environnement sur «la promotion de la gestion durable et décentralisée des ressources naturelles, fauniques et halieutiques par les mécanismes de la cogestion et de la concession à travers l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion participative des forêts, des plans d'eau et des aires de protection faunique, ainsi que la formation, l'organisation et la responsabilisation des communautés locales, le suivi de l'évolution des ressources forestières, fauniques et halieutiques, la lutte contre les feux de brousse ainsi qu'un ensemble de mesures qui visent la préservation des ressources naturelles».

De manière globale, elle est centrée sur le renforcement des capacités des populations en matière de développement local par le biais des collectivités décentralisées.

La Stratégie de Développement Rural (SDR)

La SDR a été élaborée en fin 2003. Son objectif global est d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable.

Cinq principaux objectifs spécifiques sont poursuivis par la SDR :

1. accroître les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques grâce à l'amélioration de la productivité;
2. augmenter les revenus grâce à une diversification des activités économiques en milieu rural ;
3. renforcer la liaison production/marché;
4. assurer une gestion durable des ressources naturelles;
5. améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural;
6. responsabiliser les populations rurales en tant qu'acteurs de développement.

Le Programme d'Action National pour l'Environnement (PANE)

Le Burkina Faso a élaboré en 1991 un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE). Relu en 1994 suite à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), le Plan d'Action National pour l'Environnement constitue actuellement l'Agenda 21 National du Burkina Faso et se veut un cadre de référence pour la planification des actions liées à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie.

L'objectif principal du PANE est la recherche d'un équilibre socio-économique et socio-écologique susceptible de contribuer à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaires et d'offrir de meilleures conditions de vie aux populations.

En tant que stratégie, il propose une logique simple et cohérente pour orienter et coordonner de manière souple et efficace les actions entreprises par l'Etat, le secteur privé, les ONG et les communautés de base en vue d'atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés. PEDD ?

Le Plan stratégique de la recherche scientifique (PSRS)

Adopté en 1995 par le gouvernement, le PSRS est un instrument de mise en cohérence et de projections programmatiques et pluriannuelles de la recherche scientifique, issu d'une longue concertation. Il est le cadre de référence des actions de l'ensemble du système national de recherche scientifique et technologique.

La Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (SNGIFS)

En matière de fertilité des sols, une stratégie nationale de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (SNGIFS) a été élaborée en 1999. Elle définit les grandes orientations et les actions en matière d'amélioration et de maintien de la fertilité des sols au Burkina Faso visant à assurer une production agricole durable par la promotion des amendements des sols et des technologies complémentaires et le développement du marché des intrants et des produits agricoles. Elle met ainsi l'accent sur l'utilisation des ressources agro-minérales, notamment l'utilisation à grande échelle du Burkina phosphate.

La stratégie nationale d'éducation environnementale (SNEE)

La SNEE a été adoptée en 2001. Les objectifs de la SNEE sont :

- asseoir les bases d'une politique nationale en matière d'éducation environnementale prenant en compte les différents ordres d'enseignement du système éducatif burkinabé et impliquant tous les acteurs de développement ;
- mettre à la disposition des acteurs un cadre d'intervention de référence approprié pour la pratique de l'éducation environnementale ;
- renforcer ou créer un cadre institutionnel favorisant non seulement la mise en œuvre de la SNEE mais aussi la coordination et le suivi des activités à l'effet de cohérence et de capitalisation des acquis ;
- promouvoir une participation communautaire et un partenariat actif et soutenu pour bâtir un environnement sain et de qualité.

Le Plan d'Action National d'éducation environnementale pour le développement durable (PANEED)

Le PANEED est un outil de mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Education Environnementale (SNEE). Il est également un cadre référentiel indicatif et partiellement détaillé de coordination et d'évaluation des actions entreprises en matière d'éducation environnementale au Burkina Faso. L'objectif global visé à travers le PANEED est de cibler, dans une échéance à moyen terme (5 ans), des actions d'éducation environnementale réalistes et réalisables pour garantir sous la responsabilité de la communauté entière une gestion dynamique et une utilisation durable du milieu naturel et de ses ressources.

Pour l'ensemble des domaines mentionnés plus haut, les objectifs globaux visent à :

- ✓ donner aux citoyens les moyens d'une meilleure compréhension et d'une meilleure maîtrise de leur environnement ;
- ✓ développer chez les citoyens des compétences leur permettant de transformer utilement et durablement leur environnement pour leur propre développement, celui de leur famille, de leur communauté et de la société.

Les initiatives en cours

Au titre des initiatives en cours on peut retenir l'élaboration des instruments qui sont en cours d'adoption:

- la politique nationale environnementale (PNE);
- le projet de plan d'action de promotion de l'éco-citoyenneté dans les domaines de la gestion durable des ressources naturelles et de l'amélioration du cadre de vie ;
- la stratégie nationale d'aménagement paysager ;
- le programme national d'aménagement et de gestion des forêts et de la faune;
- le Plan d'Environnement pour le Développement Durable (PEDD).

De l'état des lieux des instruments politiques et stratégiques on note les faiblesses suivantes :

- un manque de cohérence qui est au fur et à mesure corrigé à travers un processus itératif ;
- les difficultés d'obtention de consensus autour des indicateurs de suivi-évaluation ;
- l'inadaptation de la RAF et les difficultés de sécurisation du foncier en milieu rural ;
- les difficultés d'intégration effective de tous ces instruments dans les programmes et projets de développement à tous les niveaux ;
- L'insuffisance des ressources financières notamment pour la mise en œuvre effective de ces instruments.

3.1. 2 Cadre législatif et réglementaire

Plusieurs textes législatifs interviennent dans la gestion de l'environnement et/ou favorisent la prise en compte de la dimension environnementale dans le processus de développement. La législation environnementale prend également en compte les principes de décentralisation et les nouvelles collectivités qui ont été reconnues et se réfère aux conventions internationales. Le fondement de la politique nationale en matière de gestion de l'environnement est contenu dans la Constitution du pays. Les textes généraux ayant trait à l'environnement sont relatifs à la réorganisation agraire et foncier et à la décentralisation.

La loi n° 014/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso (RAF)

La RAF organise l'aménagement et la gestion du domaine foncier national, les principes d'aménagement des territoires et les modalités d'attribution et d'exploitation des terres tant au niveau rural que urbain. Le foncier constitue désormais un enjeu de développement et de restructuration sociale de première importance en raison des fortes pressions résultant des flux migratoires et de l'existence d'une dualité (traditions et modernités) au niveau du cadre juridique. La RAF actuelle reste tributaire des approches de sa conception (approche «top-down») et est difficilement applicable sur le terrain.

La loi n° 055/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso (CGCT)

Le CGCT détermine l'orientation de la décentralisation, les compétences et moyens d'action, les organes et l'administration des collectivités territoriales.

La décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale.

Les attributions de la collectivité territoriale définies par le CGCT sont :

- (3) entreprendre toute action en vue de promouvoir le développement économique, social, culturel, environnemental et participer à l'aménagement du territoire ;
- (4) passer des contrats avec toutes personnes physiques ou morales, privées ou publiques, dont l'Etat, les autres collectivités territoriales et les établissements publics ou établir des rapports de coopération avec des organisations extérieures au Burkina Faso dans le respect de la souveraineté et des intérêts de la nation ;
- (5) entreprendre dans les conditions prévues par la loi et dans le cadre de leurs compétences propres, des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec des collectivités territoriales de pays étrangers ou organismes internationaux publics ou privés œuvrant dans le domaine du développement ;
- (6) créer ou acquérir des établissements dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'environnement ou dans tout autre domaine socio-économique ou culturel;
- (7) créer des établissements publics locaux pour la gestion d'activités socio-économiques ou culturelles ;
- (8) acquérir des actions ou obligations dans des sociétés ayant pour objet l'exploitation de services locaux ou de services nationaux ouverts à la participation des collectivités territoriales.

Le code général des collectivités territoriales (articles 88, 89, 90) confère à celles-ci les compétences en matière de gestion des ressources naturelles.

Plusieurs textes sectoriels ou spécifiques ont été adoptés par le gouvernement dont les principaux sont :

- la Loi n° 005/97/ADP du 30/01/1997 portant code de l'environnement au Burkina Faso qui est le texte de référence en matière de gestion de l'environnement. Il édicte les règles relatives aux principes fondamentaux de préservation de l'environnement, aux outils et mesures de gestion du domaine ainsi qu'aux sanctions encourues en cas d'infraction à ces dispositions. Le code de l'environnement (Loi n° 05/97/ADP du 30 janvier 1997) établit les principes fondamentaux destinés à préserver l'environnement et à améliorer le cadre de vie au Burkina Faso. Il définit les actions polluantes, permet leur contrôle et prévoit les sanctions pour les contrevenants. Le code dispose (Art. 17) que les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du Ministre chargé de l'environnement, avis établi sur la base d'une Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE) ou d'une Notice d'Impact sur l'Environnement (NIE), facilitant la prise en compte des principes fondamentaux de préservation de l'environnement dans le développement socio-économique du pays ;
- la Loi n° 006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant Code Forestier au Burkina Faso. Le Code Forestier a pour objet de fixer, conformément à la Politique Forestière Nationale, l'ensemble des principes fondamentaux relatifs à la conservation et à la gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques (art. 1) ;
- la Loi n°002-2001 du 03/04/2001 d'orientation relative à la gestion de l'eau dont l'objet est ainsi défini (article 1 de la loi) : "la gestion de l'eau a pour but, dans le respect de l'environnement et des priorités définies par la loi, d'assurer l'alimentation en eau potable de la population, de satisfaire ou de concilier les exigences de l'agriculture, de

l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, de l'extraction des substances minérales, de l'industrie, de la production d'énergie, des transports, du tourisme, des loisirs ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées, de préserver et de restaurer la qualité des eaux, de protéger les écosystèmes aquatiques, de faire face aux nécessités de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et aux problèmes posés par les inondations et les sécheresses " ;

- la Loi n° 023/97/II/AN du 4 décembre 1997 portant Code minier qui régit la prospection, la recherche et l'exploitation de gîtes des substances minérales ainsi que leur traitement, leur transport et leur transformation ;
- la Loi n° 41/96/ADP du 08/11/1996, modifiée par la Loi n°006/98//AN du 26/03/1998 portant sur le contrôle des pesticides, frappe d'interdiction la vente, la mise en vente ou la distribution à titre gratuit des pesticides sans autorisation préalable du ministère compétent, en l'occurrence le Ministère de l'Agriculture ;
- la Loi n° 23/94/ADP du 19/5/94 portant Code de Santé donne compétence au Ministère de la Santé pour prendre conjointement par arrêté avec le Ministère chargé de l'environnement et de l'eau les mesures destinées à prévenir la pollution des eaux potables ;
- La Loi n°034-2002/AN Portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso du 14 novembre 2002 et le Décret n°2002-572/PRES Portant promulgation de la loi n°034-2002/AN portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso 13 décembre 2002 ;
- L'élaboration de règles nationales en matière de biosécurité et son adoption, en Juin 2004 par décret N° 2004-262/PRES/PM//MECV/ MAHRH/MS portant adoption de règles nationales en matière de biosécurité. Ces règles décrites ci-après ont été élaborées pour prévenir les éventuels effets nuisibles sur la santé humaine et l'environnement des travaux réalisés en laboratoire sur l'ADN recombinant et de la dissémination délibérée dans l'environnement des OGM et de leurs produits dérivés. Compte tenu de l'objectif poursuivi par les présentes règles , le matériel soumis à réglementation englobe tous les OGM (préparation d'ADN et d'ARN, de cellules et organismes génétiquement modifiés ou développés), leurs produits dérivés ainsi que les déchets ou sous-produits issus de manipulation génétique (contenant des organismes viables ou autres) ;
- La loi 005-2006/NA du 17 Mars 2006 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie au Burkina Faso

Les principales observations faites par les acteurs aux plans législatifs et réglementaires sont de trois ordres :

1. des efforts remarquables ont été faits pour doter le pays de textes législatifs couvrant l'ensemble des aspects de la gestion de l'environnement (cf. liste des textes adoptés en annexe). Cependant on note une très grande lenteur dans le processus d'élaboration et d'adoption des textes d'application de ces lois. A titre d'exemple au niveau du code de l'environnement sur une quarantaine de textes d'applications prévues, seulement 11 textes ont été adoptés. De même au niveau du code forestier on note 21 textes adoptés (DRIE/MECV, 2006).
2. Les lois et leurs textes d'applications ne sont accessibles et connus que par une minorité des acteurs, notamment au niveau déconcentré et décentralisé. Ce qui traduit leur non application effective sur le terrain ; si des dispositions ont été théoriquement prévus pour assurer le suivi-évaluation de l'application de ces textes, dans la pratique elles ne sont encore suffisamment mises en œuvre.

3. L'insuffisance des ressources financières et humaines pour le suivi effectif de l'application des textes

3.1.3 Cadre institutionnel

Coordination de la gestion de l'environnement au niveau ministériel

La gestion de l'environnement est complexe et transversale, de sorte que tous les secteurs de développement ainsi que toutes les composantes de la société sont concernés. Tous les départements ministériels sous la houlette du premier ministre participent activement à la gestion des ressources naturelles dans le cadre des orientations et stratégies nationales définies.

Des plans sectoriels relatifs sont ainsi développés de manière concertée entre les différents ministères en charge de l'agriculture, des ressources animales, de l'eau, de l'énergie, des transports, des mines et carrières, des collectivités territoriales, de l'aménagement du territoire, de l'économie, etc.

L'article 6 du code de l'environnement précise que le Ministère chargé de l'environnement est le garant de la coordination institutionnelle de la qualité de l'environnement au Burkina Faso.

Encadré 7: Mutations intervenues au niveau du ministère en charge de l'environnement au Burkina Faso

Depuis sa création en 1976, les missions de MECV ont sensiblement beaucoup évolué, passant de la gestion des ressources naturelles (principalement) à celle de promotion du développement durable et de veille sécuritaire. L'objectif majeur actuel de la politique environnementale du Gouvernement est de promouvoir la gestion rationnelle des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie au Burkina Faso dans la perspective d'un développement durable de l'ensemble des secteurs de l'économie nationale. Cet objectif s'inscrit plus globalement dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et vient en application de la Stratégie de Développement Rural (SDR) en sa composante environnementale. La mission spécifique du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie concerne donc « la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique environnementale nationale ». Pour y faire face, le Ministère a déployé, depuis plusieurs années, un effort exceptionnel et continu de planification qui a abouti à l'adoption de nombreux documents de stratégies et de plans d'actions.

Source : MECV, 2006 (PDA)

Ces différentes mutations bien que marquées par des priorités au niveau national, ont été parfois fortement influencées par l'évolution au plan international (Rio de Janeiro en 1992, Johannesburg en 2002).

Le MECV, comporte actuellement outre le Secrétariat Général, des structures centrales, des structures déconcentrées, des structures rattachées et des structures de missions.

Au titre des structures centrales, trois sont plus directement concernées par la gestion quantitative de l'environnement. Il s'agit de la Direction Générale de la Conservation de la Nature (DGCN), de la Direction Nationale du Cadre Paramilitaire des Eaux et Forêts (DNCPEF) et de la Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie (DGACV).

La Direction Générale de la Conservation de la Nature (DGCN) : La DGCN assure l'exécution technique des missions en matière de forêts et de faune. Elle conçoit et veille à la mise en œuvre des techniques et dispositions appropriées afin de protéger, aménager, exploiter et valoriser les ressources forestières et fauniques (avec la participation des collectivités territoriales, chacune dans son domaine de compétence).

Pour ce faire, la DGCN dispose de trois directions techniques qui sont :

- ✓ la Direction des Forêts (DIFOR) ;
- ✓ la Direction de la Faune et des Chasses (DFC) ;
- ✓ la Direction du Suivi Ecologique (DSE).

La Direction Nationale du Cadre Paramilitaire des Eaux et Forêts (DNCPEF) ; La DNCPEF veille à la protection du patrimoine de l'Etat et des collectivités territoriales. Elle contribue également à la création et à l'organisation des structures locales de conservation des ressources forestières et fauniques relevant des collectivités territoriales.

La Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie (DGACV) : La DGACV a pour mandat : l'élaboration et l'application de la politique nationale en matière d'assainissement, de prévention et de gestion des pollutions et des nuisances, d'aménagements paysagers, d'évaluations environnementales, d'inspection et de réglementation environnementale.

Le Centre National de Semences Forestières (CNSF) : Il est une structure technique du Ministère chargé de l'Environnement qui développe des actions de recherche appliquée et de formation dans la production et la diffusion de semences forestières.

Cadres de concertation, d'orientation et de suivi-évaluation

En application des articles 7 et 8 du code de l'environnement portant institution d'un cadre de concertation, d'orientation, de suivi et d'évaluation, en vue de l'intégration des principes fondamentaux de préservation de l'environnement dans le processus de développement social, économique et culturel du Burkina, le CONEDD a été institué par décret N° 2002-542/PRES/PM/MECV du 27 novembre 2002.

Le CONEDD assure notamment la charge du suivi et de la coordination de la mise en œuvre des différentes conventions et accords relatifs à l'environnement, en particulier l'Agenda 21 et les Conventions de Rio. En effet, c'est le CONEDD qui abrite les points focaux nationaux de la Convention sur la désertification, de la Convention sur la Diversité biologique et de la Convention sur les Changements Climatiques. Cette situation a favorisé un début de synergie entre ces conventions et évité des doubles emplois dans les processus d'élaboration des documents stratégiques relatifs à chaque convention.

Il abrite également le secrétariat de l'organisation national de coordination (ONC) des actions de lutte contre la désertification.

L'ONC à travers son programme d'action (conférences à l'intérieur du pays, émissions radiotélévisées, études et séminaires thématiques, publications périodiques...) a pu, comme signalé au chapitre 3.2.1., influencer positivement un nombre important de programmes et projets de terrain pour la prise en compte des objectifs du PAN/LCD et des mesures énumérées à l'article 9 de l'annexe de la convention relative à la mise en œuvre de celle-ci en Afrique.

Il existe une volonté manifeste de recherche de la participation et du consensus dans l'approche gouvernementale de la gestion de l'environnement. En témoignent l'institution de plusieurs autres cadres de concertations en vue d'orienter, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des stratégies et les textes juridiques en matière d'environnement, notamment les conseils nationaux de l'eau (CNE), de gestion des secours d'urgences (CONASUR), de la population (CONAPO), de la lutte contre la pauvreté, de l'aménagement du territoire, etc. Chacun de ses cadres dispose d'un Secrétariat permanent chargé de l'exécution des orientations issues des différentes sessions de ces conseils et certains sont dotés de comité technique ou de comités de pilotage. On peut également noter l'existence du cadre de concertation des politiques sectoriels agricoles (CPSA), de mise en œuvre de la SDR, des comités interministériels (eau, POPs, etc.), l'agence nationale de biosécurité, etc.

La noble ambition du gouvernement dans sa quête de transparence et de participation responsable des différents acteurs se heurte à des difficultés inhérentes aux exigences d'un tel processus. Il y a donc un besoin de rationalisation des cadres de concertations en vue d'accroître leur efficacité en tenant compte des coûts de fonctionnement. Principalement au niveau local et intermédiaire (région et province), le manque de financement régulier handicap le fonctionnement des différents cadres de concertation. Un effort particulier a été fait pour assurer le fonctionnement des cadres techniques de concertation provinciale (CCTP) et des CVGT grâce à l'appui au PNGT2.

3.1.4 Analyse des acteurs

Au Burkina Faso, on distingue six (6) groupes d'acteurs principaux que sont :

- ✓ les acteurs gouvernementaux ;
- ✓ Organisations des producteurs
- ✓ Les organisations coutumières et les leaders d'opinion
- ✓ Collectivités territoriales
- ✓ Partenaires techniques et financiers
- ✓ Secteur privé

3.1.4.1 Acteurs gouvernementaux

Les départements ministériels ont mis en place des stratégies, programmes et projets sectoriels intégrant à des degrés divers les aspects environnementaux. Ils doivent assurer l'application des politiques nationales au niveau local. Dans chacun de ces départements, il est prévu la mise en place de cellules environnementales pour mieux porter les problématiques environnementales et favoriser le caractère intersectoriel des questions environnementales.

Dans la réalisation des missions de ces acteurs gouvernementaux, du niveau central au niveau local peuvent être comptabilisés de nombreux acquis et atouts, ou des contraintes/barrières de mise en œuvre des missions relatives à l'environnement.

Acquis et atouts de ces acteurs gouvernementaux

Au niveau local

Les efforts de déconcentration employés par de nombreux ministères a permis à certains de couvrir jusqu'au niveau village Ce qui, non seulement a amélioré les conditions de mise en œuvre des projets et programmes qu'ils contribuent à exécuter sur le terrain, mais surtout

exploite cet encadrement de proximité pour mieux comprendre les préoccupations des populations rurales. Cela a permis surtout de développer, de façon participative, des stratégies d'intervention intégrant les réalités et capacités des populations en matière d'environnement au Burkina Faso ;

Ces acteurs qui assurent l'application des politiques, participent également à l'orientation et au contrôle des activités, à l'information, sensibilisation ou à l'appui conseil des populations locales.

Beaucoup de départements ministériels ont pu mettre en place des relais paysans fonctionnels qui jouent un rôle dans le transfert de technologies et la responsabilisation des populations;

Sous l'impulsion de ces acteurs gouvernementaux, de nombreuses organisations paysannes ont été mises en place pour les besoins de la vulgarisation et de la responsabilisation des populations;

Enfin, ils assurent ou participent à la formation, à l'encadrement, au suivi-évaluation et à l'élaboration des documents de planification dans leurs secteurs d'activités.

Aux niveaux intermédiaires et nationaux

Certains ministères sont relativement jeunes, mais de par leurs mandats, tous sont au-delà de la trentaine d'années d'expériences qui ont sans doute amélioré la qualité de leurs prestations ;

L'existence d'une expertise qualifiée qui s'est formée au fil du temps et qui dans certains domaines est de plus en plus sollicitée, aussi bien au plan gouvernemental que par le secteur privé, les institutions internationales et les pays voisins;

Ces acteurs gouvernementaux essentiellement représentés par les ministères ont toujours opéré des réaménagements internes pour adapter leur organisation interne en fonction des défis du moment;

Chaque département a su développer un réseau de partenaires techniques et financiers pour le financement des projets et programmes d'appui technologique et de renforcement des capacités ;

A ce niveau, ces acteurs participent à l'élaboration des politiques de développement et de leurs mises en œuvre. En outre, ils participent à la mobilisation des ressources financières, à la production, la sensibilisation, l'animation, la protection.

Enfin, on peut noter que des efforts de concertation et d'harmonisation des interventions sont réels.

En ce qui concerne les contraintes/faiblesses,

Au titre de ces difficultés on peut noter :

- ✓ Une insuffisance du personnel en quantité et en qualité qui limite l'efficacité de ces ministères. Certains ministères qui ont opté pour une déconcentration totale n'ont pas pu couvrir effectivement 3/4 des départements. D'autres ont mis en place des structures déconcentrées peu opérationnelles parce que dépourvues du minimum requis en terme de personnel;

- ✓ Dans le cadre des réformes économiques en cours, il y a un recentrage du rôle de l'État, qui devrait se traduire par une réorganisation des profils, des mandats des personnels des ministères, ce qui est très peu fait sur le terrain, créant ainsi une situation confuse et conflictuelle entre les ministères et les autres acteurs notamment le secteur privé et les communautés de base;
- ✓ Globalement on observe que les structures ministérielles sont dans un état de dénuement matériel avancé. Ce dénuement inhibe le fonctionnement et l'efficacité des services parce que non seulement il les empêche de jouer le rôle régalien mais surtout il empêche ces structures de pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'opportunités de financement notamment celles qui exigent un apport de l'État. Enfin ce dénuement inhibe la mobilité et l'efficacité des services et entraîne ainsi un encadrement et une information insuffisante des communautés de base;
- ✓ On note que malgré les dispositions prises pour organiser l'intervention des différents secteurs ministériels, beaucoup d'insuffisances sont notées notamment en ce qui concerne la juxtaposition des attributions des ministères, ce qui crée des situations conflictuelles;
- ✓ Malgré les efforts qui sont déployés au niveau national pour améliorer la concertation entre les acteurs en particulier les acteurs gouvernementaux, l'insuffisance de synergie demeure entre les programmes de GDT ;
- ✓ En ce qui concerne l'appui technologique et le renforcement des capacités, il faut rappeler qu'elle implique beaucoup d'acteurs. La multiplicité de ces acteurs rend difficile toute initiative de coordination et d'harmonisation dans tous les secteurs ministériels en particulier ceux qui sont directement impliqués dans la GE, on note une difficulté à intégrer le recentrage du rôle de l'Etat ;
- ✓ Les directions centrales qui doivent jouer un rôle clé dans le cadre de la réforme et principalement l'approche programme sont globalement dans un état de délaissement aussi bien sur le plan du personnel que du matériel.

3.1.4.2 Les services déconcentrés

Les régions administratives nouvellement créées et dirigées par des Gouverneurs, ont un rôle central à jouer en matière de gestion de l'environnement au niveau régional. A cet effet, la loi 055-2004 portant Code Général de Collectivités Territoriales, prévoit que chaque département ministériel délègue ses compétences aux Gouverneurs de Région pour assurer la mise en œuvre des politiques sectorielles au niveau régional. C'est pourquoi, un contrat d'objectif doit être élaboré pour chaque gouverneur de région, pour la gestion durable des ressources naturelles (pour ce qui concerne le Ministère en charge de l'environnement).

3.1.4.3 Les Collectivités territoriales

Les Collectivités Territoriales sont en cours d'opérationnalisation avec la mise en place de leur budget. Celles-ci tentent en effet d'assumer les compétences qui leur sont reconnues par le Code Général de Collectivités Territoriales en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles. Plusieurs communes ont pu se doter de plans quinquennaux de développement intégrant les problématiques environnementales urbaines. Toutefois, en dehors des deux principales villes, Bobo Dioulassa et Ouagadougou, la question environnementale demeure dominée par la faible maîtrise de la gestion des déchets solides et liquides ménagers et industriels, ainsi que des eaux de ruissellement.

Les acquis/atouts des collectivités territoriales

Au titre des acquis/atouts des collectivités territoriales, il convient de mentionner leur légitimation par des lois. Aussi, ce sont les structures représentatives des populations à la base. Elles sont donc potentiellement les dépositaires de la démocratie à la base, sur la gestion dans divers domaines de la vie de localité y compris la gestion de l'environnement. Elles sont sensées mieux refléter les attentes des populations et mieux capitaliser leurs contributions. Elles sont en voie de recevoir une plus grande responsabilité par le transfert des ressources de l'État vers elles. Par ce biais, elles sont non seulement un pôle de pouvoir mais aussi de capacités en matière d'environnement.

Les contraintes/faiblesses des collectivités territoriales locales sont nombreuses. On peut citer :

- ✓ le manque des textes d'application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Adopté depuis 2004, Ce code dispose déjà de quelques textes d'application et d'autres sont en cours d'adoption.
- ✓ Il convient aussi de tenir compte du fait que l'expérience des collectivités territoriales est toute jeune, de ce fait elles ne peuvent donner pour l'instant des références incontestables de capacités en matière de gestion environnementale.
- ✓ Tout comme au niveau de plusieurs autres acteurs, les collectivités territoriales au vu de leur jeunesse, ne disposent pas de ressources humaines, matérielles et financières fiables pour renforcer leurs capacités.
- ✓ Enfin il y a le risque d'une exploitation outrancière des ressources naturelles dans la formation des recettes des collectivités territoriales, étant donné le désengagement progressif de l'État de certains secteurs de ses charges traditionnelles et leur transfert à ces collectivités.

3.1.4.4 Les organisations de la société civile

Selon les données du BSONG (août 2000) et celles issues du recensement effectué dans le cadre de la mise en place des organes de supervision du Plan d'Action pour l'émergence d'organisations Professionnelles Agricoles (PA/OPA, 2002), on dénombre au Burkina Faso plus de 500 ONG et quelques 30 500 organisations paysannes engagés dans la gestion de l'environnement.

La couverture géographique des ONG varie d'une province à une autre. On observe cependant une forte concentration au niveau du centre, du nord et du sahel. Les organisations paysannes sont réparties dans plus de 7 000 localités du pays.

Les secteurs d'interventions des ONG couvrent une gamme d'environ 18 activités allant de la gestion des ressources naturelles en passant par les activités de micro finance, de lutte contre le VIH/SIDA, etc. Quant aux organisations paysannes qui touchent principalement les producteurs agricoles, leurs secteurs d'activités concernent celles traditionnellement connues (agriculture, élevage, environnement, artisanat).

3.1.4.5 Les opérateurs privés

Le secteur privé participe à l'exploitation et à la commercialisation des ressources naturelles en général. Son rôle dans la gestion des ressources naturelles est renforcé au fur et à mesure que l'emprise de l'Etat sur les actions de production s'amenuise.

Ainsi, il sera davantage impliqué dans les aménagements, la gestion et la préservation de l'environnement et la valorisation des produits technologiques mis au point par la recherche. Il s'agit des entreprises industrielles, commerciales et artisanales, des concessionnaires de zones de chasse, des exploitants de bois et autres produits forestiers non ligneux, des mareyeurs, etc.

Les entreprises commerciales et industrielles seront encouragées à adopter les pratiques les meilleures du point de vue écologique et à évaluer l'impact de leurs activités sur l'environnement.

En outre, on assiste de plus en plus à l'émergence de bureaux d'études offrant diverses prestations (études, conseil, formation, réalisation) dans le domaine de l'environnement. Leur contribution au développement durable et à l'instauration d'une saine gestion de l'environnement sera de plus en plus importante (études, analyses, et propositions de solutions).

Ce panel d'institutions et de directions et d'ONG a permis d'élaborer des études thématiques sectorielles sur des questions touchant à la diversité biologique. Une grande opportunité de renforcement des capacités institutionnelles est le FEM/ONG qui permet la mise en œuvre de petits projets et programmes comme il sera fait cas plus loin.

3.1.5 Problématiques environnementales

Le tableau suivant résume les principales problématiques relatives à la gestion de l'environnement auxquelles le Burkina Faso est actuellement confronté.

Tableau 1I: Problématiques environnementales actuelles au Burkina Faso

Domaines	Problématiques
Terres agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Près de 100 000 ha défrichées annuellement. ✓ Erosion hydrique et éolienne ✓ Baisse continue de la fertilité des sols ✓ Stagnation des rendements des cultures céréalières ; ✓ Poursuite et l'aggravation de l'érosion des terres ; ✓ Extension des défrichements anarchiques, notamment avec l'introduction de l'agrobusiness ; ✓ Faible taux d'adoption des bonnes pratiques agricoles ; ✓ Absence de continuité dans les projets de récupération des terres dégradées et de lutte contre l'ensablement. ✓ Peu de progrès enregistré en matière de contrôle des effets et des impacts environnementaux de l'utilisation des produits chimiques agricoles, engrais et pesticides, notamment au niveau des grands périmètres irrigués et des petits périmètres maraîchers.
Ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ l'absence à ce jour d'un cadre réglementaire approprié pour le contrôle de la gestion et de la maintenance des grands ouvrages, ce qui pose des problèmes de sécurité publique ; ✓ l'exercice d'activités polluantes telles que la lessive, la vaisselle et les douches aux abords immédiats des forages et puits modernes ; ✓ la tendance à la baisse de la nappe phréatique (plus de 2m durant la période 1978-1999 – REEB, 2001), baisse due principalement à la régression de la pluviométrie, mais également, à la baisse du taux d'infiltration déjà faible, consécutive à l'encroûtement de la couche superficielle du sol ; ✓ l'accélération de l'envasement des retenues d'eau et cours d'eau du fait de la dégradation du couvert végétale (d'où l'initiative de protection du bassin du Niger) ;
Ressources halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ aucun inventaire piscicole d'envergure nationale n'a encore été réalisé ; ✓ peu de pêcheries bénéficient de plans d'aménagement et certaines d'entre elles, à l'évidence, connaissent une surexploitation ; ✓ on assiste au cours de ces dernières années à l'aggravation de la dégradation et de l'envasement des cours d'eau et plans d'eau, ayant entraîné une modification quantitative et qualitative de la faune aquatique ; ✓ l'usage d'engrais chimiques dans l'agriculture a contribué à polluer les plans d'eau, rendant ces écosystèmes insupportables pour la faune qu'ils abritent, d'où la perte de nombreux spécimens et la diminution du nombre des espèces fauniques et herbacées ; il en est de même des pollutions d'origine industrielle.
Ressources pastorales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ l'impact des activités d'élevage sur l'environnement en général et les pâturages en particulier n'est pas suffisamment connu ✓ Surpâturage ✓ Faible aménagement des zones de pâturage en particulier en point d'eau ✓ Conflits générés par la pratique de la transhumance
Mines	<ul style="list-style-type: none"> ✓ le risque d'une dégradation importante et profonde des ressources naturelles et du sous-sol, consécutive à l'activité d'exploitation minière, demeure majeur. En effet, les études d'impacts environnementaux exigées par la réglementation servent souvent de faire-valoir et rares sont celles dont les plans d'atténuation des impacts négatifs sont mis en application. Il apparaît également une certaine inadéquation entre les mesures de réparation proposées et l'ampleur réelle de l'impact constaté. ✓ Si cette situation n'était pas corrigée au plus tôt, il est à craindre une aggravation sévère de la dégradation de l'environnement autour des sites miniers
Forêts	<ul style="list-style-type: none"> ✓ la connaissance insuffisante de l'état des ressources forestières (le dernier inventaire date de 1981) ; ✓ la prédominance de l'exploitation anarchique sur celle organisée à travers les zones aménagées ainsi que la dégradation, le recul et l'émiettement continus du couvert forestier suite au surpâturage, à l'extension des surfaces cultivées et aux feux de brousse. Il faudrait au moins tripler les superficies aménagées actuellement pour non seulement garantir un approvisionnement suffisant en bois énergie aux populations

Domaines	Problématiques
	<p>mais aussi permettre le développement des filières de PFNL et préserver un minimum de couverture forestière nécessaire à la conservation de la biodiversité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la faible capacité de gestion des producteurs ruraux, en dépit de l'existence de groupements et associations qui font preuve d'un dynamisme certain ; ✓ la tenure foncière et, en particulier, l'appropriation des forêts et l'accès aux produits forestiers dans le domaine protégé (non classé), demeure encore ambigu, rendant difficile la conception de stratégie de gestion et de valorisation durables ; ✓ le caractère rudimentaire des outils de récolte, traitement, conservation et de promotion des PFNL en général ; ✓ la faible valorisation des opportunités économiques liées aux ressources forestières et aux métiers de l'environnement ; ✓ le recul de la biodiversité.
Ressources fauniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ la fragmentation et la réduction de l'habitat de la faune provoquées, entre autres, par les défrichements anarchiques ; ✓ le développement de l'exploitation illégale de la faune ; ✓ l'accroissement de la vulnérabilité de la faune du fait des interactions intenses entre la faune sauvage et le bétail domestique ; ✓ l'insuffisance d'aménagement des aires de protection fauniques ; ✓ l'insuffisance de valorisation éco-touristique ; ✓ insuffisance de diversification des productions fauniques (fermes d'élevage de faune) ; ✓ le développement des conflits homme-faune ; ✓ l'absence d'un système approprié de suivi écologique et de recherche appliquée ; ✓ le recul de biodiversité
Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ l'absence d'études approfondies sur l'impact des pollutions chimiques sur les ressources naturelles, la diversité biologique et les ressources en eau, permettant de définir des normes pour l'utilisation des engrais et pesticides dans l'agriculture, ainsi que des normes de rejets liquides et gazeux tenant véritablement compte des réalités ; ✓ l'insuffisance de formation des agriculteurs et autres maraîchers-culteurs dans l'utilisation de produits potentiellement dangereux pour la santé humaine et l'environnement ; ✓ l'insuffisance de formation des distributeurs de produits chimiques pas toujours bien outillés pour conseiller leurs clients ; ✓ l'insuffisance de personnel spécialisé ; ✓ le faible intérêt manifesté par les citoyens à l'endroit des problématiques liées au cadre de vie d'une manière générale ; ✓ l'absence de coordination entre les acteurs du cadre de vie d'une manière générale et en particulier dans le domaine des aménagements paysagers, qui souffre encore de l'absence d'une stratégie et d'un cadre réglementaire adaptés ; ✓ le coût élevé des investissements pour la préservation d'un environnement sain qui constitue un obstacle majeur, face aux moyens limités de l'Etat et des Collectivités Territoriales ; ✓ l'absence d'un système de surveillance permanente de la qualité de l'environnement ; ✓ l'absence d'une stratégie d'ensemble d'information, de formation et de communication sur l'environnement.
Gestion de l'information environnementale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ l'insuffisance d'une culture de partage de l'information en général ; ✓ l'usage par les partenaires de différentes méthodes, normes de collecte et traitement de données, rendant difficile leur comparaison et superposition, leur exploitation globale et intégrée ainsi que l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines et logistiques disponibles ; ✓ l'insuffisance de compétences des producteurs en modélisation et manipulation des nouvelles technologies de collecte et de traitement des données souvent complexes, coûteuses et demandant un personnel hautement qualifié ;

Domaines	Problématiques
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ les capacités limitées d'accès à l'imagerie satellitaire et aux photos aériennes comme sources de données au niveau national. ✓ l'absence de vision à long terme du réseau PNGIM ; ✓ l'absence d'instrument (du genre charte) matérialisant le partenariat multisectoriel ou institutionnel établi entre tous les membres du PNGIM, et entre les membres des réseaux existant à l'échelle sous-régional notamment ;
Gouvernance environnementale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ coordination insuffisante de la mise en œuvre des différentes lois, notamment concernant leurs volets environnementaux. ✓ mise en œuvre effective
Biosécurité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'absence d'une stratégie en matière de biosécurité ✓ l'absence d'un état des lieux sur les OGM et les produits dérivés au Burkina Faso ;

Source : Informations de base de MECV, 2006 (PDA)

3.2. ANALYSE DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPAUX ACCORDS MULTILATERAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

3.2.1 La Convention des Nations Unis sur la lutte contre la Désertification (CCD)

La CCD a été adoptée à Paris le 17/06/1994 et est entrée en vigueur le 26/12/1996. Elle a été ratifiée par le Burkina Faso le 26/01/1996. L'objectif central de la CCD est « ... de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées. Pour atteindre cet objectif, il faudra appliquer des stratégies intégrées à long terme axées simultanément, dans les zones touchées, sur l'amélioration de la productivité des terres ainsi que sur la mise en état, la conservation et une gestion durable des ressources en terres et en eau, et aboutissant à l'amélioration des conditions de vie, en particulier au niveau des collectivités. » (Article 2).

3.2.1.1 Engagements et obligations du pays (art 4, Annexe 1)

La ratification de la CCD par le Burkina Faso implique des engagements et des obligations qui sont résumés dans l'encadré 1 en trois niveaux.

Encadré 1 : Résumé des exigences et obligations de la CCD

Au niveau systémique

1. Élaborer un plan d'action
2. Faire de la lutte contre la désertification et/ou de l'atténuation des effets de la sécheresse le volet essentiel d'une stratégie d'élimination de la pauvreté ;
3. Mettre au point des plans d'urgence pour atténuer les effets de la sécheresse dans les zones dégradées par la désertification et/ou la sécheresse
4. Allouer les crédits budgétaires voulus à la lutte contre la désertification et/ou l'atténuation des effets de la sécheresse
5. Poursuivre et intensifier les réformes engagées en matière de décentralisation et d'amélioration du régime d'exploitation des ressources ;
6. Promouvoir la coopération et l'intégration régionales, dans un esprit de solidarité et de partenariat fondés sur l'intérêt commun ;

Au niveau institutionnel

1. Mettre en place les organes nécessaires
2. Rationaliser et renforcer les institutions concernées par la désertification et la sécheresse afin d'en accroître l'efficacité et d'assurer une utilisation plus rationnelle des ressources;
3. Promouvoir l'échange d'informations entre eux sur les technologies, connaissances, savoir-faire et pratiques appropriés;
4. Identifier et mobiliser des ressources financières nationales nouvelles et supplémentaires et de développer, en priorité, les moyens et mécanismes disponibles au niveau national pour mobiliser des ressources financières internes

Au niveau individuel

Renforcer la participation et la responsabilisation des populations et des collectivités locales ;

3.2.1.2 Avantages liés à la ratification de la convention

Les opportunités liées à la ratification du Burkina Faso de la convention CCD peuvent être classées en quatre catégories :

- (1) Les opportunités de financement à travers les mécanismes financiers spécifiques ou les autres possibilités de négociations. Il s'agit notamment :
 - ✓ du Mécanisme Mondial de la CCD dont l'action a particulièrement été mise à contribution dans la stratégie de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des PAN et la mise en place de partenariats entre les pays touchés et les pays développés ;
 - ✓ de la nouvelle fenêtre ouverte au niveau du GEF pour la dégradation des sols (OP # 15). Le Programme de gestion durable des terres (CPP) a été financé dans ce cadre de cette fenêtre;
 - ✓ des possibilités de négociations de financements internationaux ou régionaux, bilatéraux ou multilatéraux peuvent être mobilisées (aides publiques au développement, fonds spécifiques...) grâce aux engagements/obligations des pays Parties développés. La convention indique que les pays développés doivent fournir des ressources financières importantes et autres formes d'appui pour aider les pays en développement touchés à mettre au point et appliquer de façon efficace leurs propres plans et stratégies à long terme pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse ;
- (2) Les opportunités de sollicitation d'assistance technique auprès des Pays développés et des organes de la convention (mécanisme mondial, secrétariat permanent, comité de la science et de la technologie, comité d'examen de la mise en œuvre de la convention) pour la mobilisation

de fonds nouveaux et additionnels aussi bien public, privé qu'auprès d'institutions internationales ou régionales

- (3) Les opportunités de sollicitation d'appui pour le renforcement de capacités, notamment pour permettre d'améliorer le cadre institutionnel, les moyens scientifiques et techniques, la collecte et l'analyse d'information, et la recherche-développement
- (4) Possibilités de faire valoir ses préoccupations et/ou suggestions auprès de la Conférence des Parties (COP) lors de ses différentes sessions.

3.2.1.3 Directives relatives au renforcement des capacités

L'importance du renforcement des capacités est expressément reconnue dans la CCD. L'article 19 en particulier précise les actions nécessaires en termes de renforcement des institutions, de la formation et du développement des capacités locales et nationales pertinentes. Les domaines prioritaires de renforcement des capacités sont :

- ✓ renforcer les programmes d'élimination de la pauvreté et de sécurité alimentaire par la promotion de nouveaux moyens d'existence et l'amélioration de l'environnement économique national
- ✓ Création de systèmes d'alerte précoce et/ou le renforcement des systèmes existants
- ✓ Renforcement des dispositifs de prévention et de gestion des situations de sécheresse
- ✓ Dynamiques de population
- ✓ Gestion durable des ressources naturelles
- ✓ Pratiques agricoles écologiquement durables
- ✓ Mise en valeur et l'utilisation efficace de diverses sources d'énergie
- ✓ Cadres institutionnels et juridiques
- ✓ Renforcement des moyens d'évaluation et d'observation systématique, avec notamment des services hydrologiques et météorologiques
- ✓ Renforcement des capacités, l'éducation et la sensibilisation du public

3.2.1.4 Principaux acquis au titre de la convention CCD

a) Au niveau systémique

La CCD est celle qui enregistre les acquis les plus importants au niveau systémique. Ceci se justifie notamment au regard des problèmes de sécheresses et de désertification qui affectent le tissu social et économique du Pays. La lutte contre la désertification qui est en lien direct avec la lutte contre la pauvreté est partie intégrante de toutes les orientations et stratégies de développement rural. Aussi les acquis spécifiques suivants peuvent être mentionnés :

- ✓ Le processus participatif ayant abouti à l'adoption du Plan d'actions national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) ainsi que son programme d'opérationnalisation (PO/PAN). Le PAN/LCD est aujourd'hui exploité par la quasi-totalité des acteurs aux différents niveaux d'intervention du pays comme un instrument de référence, pour le développement des programmes, projets et actions de LCD ;
- ✓ des actions d'harmonisation des politiques et stratégies nationales, comme, par exemple, l'intégration de la stratégie du PAN/LCD dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), du plan stratégique de la recherche scientifique et la stratégie de développement rural (SDR) à l'horizon 2025, laquelle intègre les orientations de Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD), de la Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) et du processus de décentralisation.

Dans la pratique, la revue des projets et programmes en cours d'exécution en vue de l'évaluation des ressources mobilisées pouvant entrer dans le cadre de la mise en œuvre du PAN/LCD au Burkina Faso » (SP/CONAGES, 2002) a permis de constater que chacun des 109 projets et programmes évalués a un rapport avec au moins un des 7 domaines prioritaires du PAN/LCD. Le niveau de contribution de chaque projet ou programme est apprécié selon sa teneur brute en LCD. "La teneur brute en LCD « T » d'un projet « i », soit « Ti », est le nombre de domaines prioritaires du PAN_LCD avec lesquels ce projet a un lien" (). Ce qui a permis d'établir les résultats statistiques suivants :

- ✓ projets et programmes, dits « à haute teneur de lutte contre la désertification » sur 109 ont chacun un lien avec au moins 6 des 7 domaines prioritaires du PAN/LCD ;
- ✓ 51 autres projets et programmes dits « à moyenne teneur de lutte contre la désertification » ont chacun un lien avec 3 à 5 des 7 domaines prioritaires du PAN/LCD ;
- ✓ 53 projets et programmes dits « à faible teneur de lutte contre la désertification » n'ont de lien qu'avec un seul ou 2 des 7 domaines prioritaires du PAN/LCD

Poussant l'analyse plus loin, l'étude montre que les projets de développement local (PLD) c'est-à-dire ceux qui appliquent les approches de la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé sont proportionnellement plus performants, en termes de liaison avec les domaines prioritaires du PAN/LCD, que les autres projets n'appliquant pas ces approches. L'étude fait ressortir en particulier le gain de ce type de projets (PLD) dans le domaine 6 relatif au renforcement des capacités économiques et de négociation des groupes sensibles, un des 3 domaines les moins couverts par les financements en général. On peut également mentionner :

- ✓ La mobilisation de ressources financières à travers le budget de l'Etat et la participation des populations locales et ONG ainsi que de la coopération technique dans le cadre de programmes et projets
- ✓ l'élaboration d'outils et de procédures permettant la participation de tous les burkinabé à la mise en œuvre du PAN/LCD, comme les Plans Locaux de Développement (PLD) au niveau rural ;
- ✓ l'élaboration d'une stratégie de communication pour appuyer cette participation
- ✓ l'élaboration et la mise en œuvre de programmes nationaux d'envergure parmi lesquels on peut citer à titre indicatif le programme de partenariat pour la gestion durable des terres (CPP), le programme FEM/ONG, le deuxième Programme National de Gestion des terroirs (PNGT2), le Programme de développement Rural durable (PDRD), le Programme d'investissement communautaire en fertilité agricole (PICOFA) et le Programme d'appui au développement de l'agriculture (PADAB II).
- ✓ Existence de systèmes d'alerte précoce et de suivi de la campagne agricole (FEWSNET)
- ✓ Existence de mécanismes de secours d'urgences (CONASUR)

b) Au niveau institutionnel

Conformément aux dispositions de la convention, un point focal national a été désigné de même qu'un organe de coordination. Le point focal est basé au sein du SP/CONEDD. On note également l'évolution de l'Organe National de Coordination (ONC), vers une structure à trois niveaux désormais :

- ✓ [Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable, assumant la fonction de Secrétariat de l'ONC](#) ;
- ✓ le Comité national de suivi qui assure les fonctions d'orientation et d'approbation des programmes de l'ONC ;

- ✓ les centres régionaux de coordination au nombre de 13, les centres provinciaux de coordination au nombre de 45 et **les commissions d'environnement et de développement relevant des communes rurales (collectivités territoriales)** au nombre de 350.
- ✓ L'un des acquis majeurs est la mise en place et le fonctionnement régulier du comité national de pilotage du PAN/LCD composé de représentant de toutes les parties prenantes. C'est ce comité élargit aux autres points focaux qui assure la direction et la coordination du processus ANCR.

c) Au niveau individuel

Les acquis individuels sont nombreux et variés. On retiendra cependant la restauration du capital productif des terres cultivées au profit des producteurs, le renforcement des capacités, l'ancrage du processus participatif et la responsabilisation des populations dans la conception et l'exécution **des projets et programmes** de développement de développement, la promotion des bonnes pratiques agricoles, la planification locale, le développement de l'expertise locale et la promotion des savoirs locaux au profit d'un plus grand nombre de producteurs, etc.

Pour le cas particulier du renforcement des capacités, le PAN-LCD du Burkina porte un intérêt particulier aux femmes et jeunes avec pour objectifs de (1) développer leur esprit d'entreprise et d'initiative, (2) favoriser la prise en compte dans les PLD de leurs besoins spécifiques, (3) favoriser l'émergence de structures fortes de jeunes et de femmes autonomes des pouvoirs publics et (4) favoriser leurs capacités à élaborer et à appliquer des stratégies et des politiques de plaidoyer en faveur de la prise en compte de leurs préoccupations. Ce qui devrait aboutir à terme à trois (3) catégories de résultats que sont :

- L'amélioration de l'accès des femmes et des jeunes à la terre et aux financements ;
- L'existence de structures fortes de femmes et de jeunes autonomes des pouvoirs publics
- le développement de nouveaux projets et programmes en faveur des femmes et des jeunes

Encadré 2 : Résumé des principaux acquis de la mise en œuvre de la CCD au Burkina Faso

Au niveau systémique

- Adoption et mise en œuvre du Programme d'action national (PAN/LCD) et du programme d'opérationnalisation (PO/PAN) respectivement en
- Mise en cohérence du PAN/LCD et les autres cadres stratégiques (LPDRD, CSLP, PEDD)
- Programmes nationaux de Gestion des Ressources Naturelles, Développement Local de Conservation des Eaux et des Sols, de Gestion des terroirs dont CPP, PNGT2 et le Millenium Challenge Account (MCC)
- Programmes locaux
- 2 Rapports sur l'état de l'environnement (REEB)
- Existence de systèmes d'alerte précoce et de suivi de la campagne agricole (FEWSNET)
- Existence de mécanismes de secours d'urgences (CONASUR)
- Application du code de l'environnement (notamment les aspects relatifs aux études d'impact sur l'environnement)
- Programmes régionaux de lutte contre la désertification (PASR/AO, NEPAD)
- Offre de formation et d'expertise suffisamment étoffé et variée au niveau du système national de recherche de formation

Au niveau institutionnel

- Organe national de coordination/Centre de liaison LCD (MECV)
- Comité National de Pilotage (le secrétariat est assuré par Direction de la coordination de la LCD)
- Centre régionaux de liaison (DRECV)
- Centre provinciaux (DPECV) - CCTP
- Centres départementaux (SDECV)- CVGT/CVIGT
- Point focal national
- Programme national de gestion de l'information sur le milieu (PNGIM) et le système national d'information sur l'environnement (SNIE)
- Réseau des Associations et Organisations /LCD
- autres structures de coordination au niveau local (CVGT/CIVGT, CVD), provinciale (CPAT, CCTP), régional (CRAT, CRCPSA) et national (CC/PTF, CONEDD, etc.)
- des institutions spécialisées de formation, recherche et développement au niveau national et régional

Au niveau individuel

- développement des capacités des populations en matière de PALNIFICATION LOCALE, GT/CES-DRS, Bonnes pratiques agrosylvopastorales, etc.
- Restauration des terres cultivées

3.2.1.4 Principales insuffisances

Les principales insuffisances relevées par les acteurs sont d'ordre systémique. Elles sont relatives relatifs à:

- ✓ la non mise en place du Fonds National de Lutte contre la Désertification (Burkina, 2004, 3^{ème} rapport national LCD) qui avait été prévu, ce qui handicape la mise en œuvre efficace et coordonnée du PO/PAN ;
- ✓ le non fonctionnement du système de suivi évaluation du PAN/LCD, ce qui rend difficile, l'évaluation des impacts des efforts fournis par l'ensemble des acteurs de la lutte contre la désertification. Aussi les expériences et leçons ne sont pas suffisamment capitalisées et diffusées au profit d'un plus large public cible ;
- ✓ La recherche scientifique en matière de lutte contre la désertification est confrontée ces dernières années à des difficultés financières qui inhibent [ses efforts de contribution à l'émergence des connaissances appropriées et à la valorisation des savoir locaux en la matière.](#)

Au niveau institutionnel on note les difficultés de [fonctionnement](#) des cadres de concertations au niveau régional, provincial et local [par insuffisance entre autres](#) de financement, en particulier dans les régions ou localités non couvertes par des projets et programme en cours.

3.2.1.5 Leçons et initiatives prometteuses

Outre l'élaboration et la validation des documents de planification stratégique (PAN/LCD et PO- PAN/LCD), le système de suivi environnemental (PNGIM, SNIE, RIDEB, CRIE) mis en place constitue l'une des meilleures pratiques au niveau systémique.

Le PNGIM est un programme d'appui à la mise en œuvre du PANE. Il est chargé d'améliorer la pertinence, la qualité et la disponibilité des informations sur l'environnement et de renforcer les mécanismes nationaux de traitement et de diffusion de l'information. Il est constitué d'une cellule de coordination et d'un réseau composé d'une quarantaine de structures, élargi aux structures de la société civile et au secteur privé depuis 2000.

Le PNGIM a facilité l'élaboration du premier rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso (2002) et a contribué à la mise en place d'un système informatisé unifié de gestion de données géologiques, minières et environnementales dénommée « Espace de navigation et d'information en géologie, mines et environnement. Ce dernier comprend le système national d'information sur les sciences de la terre (SNIST), le système national d'information sur l'environnement (SNIE) et la base de données sectorielle sur les mines et l'environnement. La valorisation du savoir et du savoir faire traditionnel à travers la recherche développement a permis de mettre au point des techniques de restauration des terres dégradées dont les plus reconnues au niveau national et international sont :

Le zaï

C'est une technique traditionnelle qui est apparue au Yatenga (nord du Burkina Faso) dans les années 1950 suite à des sécheresses qu'a connues la région. De nos jours le zaï est très répandu dans la zone soudano-sahélienne. C'est une technique de récupération des terrains encroûtés qui consiste à creuser des trous de 20 à 40 cm de diamètre et de 10 à 15 cm de profondeur afin de recueillir les eaux de ruissellement pour l'alimentation des plantes. La matière organique y est ensuite apportée en quantité variable selon les paysans (une poignée, soit environ 600 g/trou) sous forme de fumier ou de compost, avant la période de semis. Lors de la confection des trous, les paysans doivent tenir compte de certains facteurs tels que la toposéquence, l'écartement, selon qu'ils envisagent ou non utiliser la traction animale. Le zaï est généralement pratiqué sur les sols gravillonnaires, mais il est de plus en plus généralisé sur tous les types de sols pour minimiser le déficit hydrique.

Les cordons pierreux

Ce sont des barrières mécaniques d'arrêt ou de freinage des eaux de ruissellement placées le long des courbes de niveau, pour réduire l'érosion et augmenter le stock d'humidité du sol. Les pierres sont disposées dans des tranchées de 10 à 15 cm de profondeur. La largeur d'un cordon est d'environ 15 à 20 cm et la longueur varie entre 10 et 30 m.

Les demi-lunes :

Ce sont des cuvettes en demi cercle creusés et ceinturés avec les déblais disposés en arc de cercle ouvert à l'amont. Le creux recueille l'eau piégée par les bras de la demi-lune. L'amont du creux sert d'impluvium. L'association entre un impluvium inculte qui reçoit l'eau de pluie et la partie creusée et travaillée qui la récolte en sont les éléments principaux de ce dispositif. Elles sont généralement disposées en quinconce sur les versants de pente de façon à retenir les eaux de ruissellement ; ce qui permet aux plantes cultivées dans la demi-lune de recevoir beaucoup plus d'eau que ne lui apportent directement les pluies. La demi-lune peut avoir un rayon allant de 2 à 3 mètres et une profondeur de 30 à 40 cm.

Les diguettes en terre et digues filtrantes

Ce sont des ouvrages imperméables, qui retiennent toute l'eau et favorisent son infiltration maximale. L'installation consiste à confectionner un bourrelet de terre dont la base mesure 80 cm à 1 m et dont la hauteur moyenne est de 30 à 50 cm (Ky-Dembélé et al, 1995) ; et à aménager des passages d'eau (2 m de large) avec des pierres ou des herbacées pour évacuer le trop plein et éviter les brèches et les inondations en amont. Pour des raisons d'entretien permanent, les diguettes en terre sont progressivement abandonnées par les projets de développement rural au profit des diguettes en pierre.

La Régénération Naturelle Assistée (RNA)

Conseillée par les services étatiques des Eaux et des Forêts, la RNA consiste à épargner et entretenir certains arbustes (arbres utiles et à usage multiple), de façon à reconstituer le couvert ligneux sur les champs. Selon les producteurs, un taux de présence d'arbres sur les champs contribue à freiner le débit de l'écoulement de l'eau, donc à réduire l'érosion.

Les bandes enherbées

Ce sont des bandes de végétation permanentes d'herbe, d'arbustes établies le long des courbes de niveau dans les champs. Etablies perpendiculairement au sens des écoulements diffus et suivant des critères adéquats liés aux sols, aux pentes, à l'occupation du sol et aux pluies. Les bandes enherbées favorisent trois types de processus :

- ✓ le ralentissement du ruissellement diffus de surface qui les traverse, du fait de la rugosité de surface importante de la végétation de la bande enherbée ;
- ✓ la diminution éventuelle de ce flux de ruissellement diffus, par infiltration accrue due à la présence d'une végétation dense ;
- ✓ le dépôt de sédiments du fait des deux processus précédents.

L'épandage de la fumure organique

L'utilisation de la fumure organique constitue l'une des plus vieilles méthodes d'amélioration de la fertilité du sol. Ce sont des techniques simples d'amélioration de la fertilité des sols. Les sources de matière organique sont les déchets domestiques (tampouré), la fosse fumièrre, la fosse compostière ou le parc d'hivernage.

Les haies vives

Elle est traditionnellement utilisée pour délimiter des parcelles ou des jardins, généralement de petites superficies et joue le rôle de brise vent. Elle contribue aussi à la conservation et à la restauration des sols en ralentissant le ruissellement des eaux de pluie et en réduisant l'érosion.

Le paillage

Le paillage consiste à recouvrir le sol d'une couche de 2 cm d'herbes équivalant à 3 à 6 t/ha ou de branchages ou encore de résidus culturaux (tiges de mil ou de sorgho) de façon à stimuler l'activité des termites. Ces derniers vont casser la croûte superficielle du sol en creusant des galeries sous les paillis. Il en résulte un ameublissement du sol et une augmentation de sa porosité qui permettent une meilleure infiltration de l'eau. Le paillage entraîne également la réhabilitation de la végétation dès la première année d'application. Le paillis peut entraîner un développement de végétation couvrant complètement un sol nu dans un délai de deux ans.

Le Cas du barrage souterrain de Naré, dans la province du Namentenga :

Cette initiative a pour objectif de faire remonter la nappe phréatique pour de petites exploitations rurales. Il a été réalisé par les services techniques du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie en partenariat avec la Coopération Japonaise. Il s'agit d'un projet pilote effectué pour la première fois en Afrique de l'Ouest afin de tester l'adaptabilité de cette technologie des barrages souterrains dans les régions arides et semi-arides.

Cette initiative est un projet de lutte contre la désertification, de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité des populations. La remontée de la nappe phréatique (3 à 5 mètres du sol) permet par le biais de puits à grand diamètre ou de forages, la réalisation de petites exploitations agricoles, abreuvement du bétail et alimentation en eau des populations bénéficiaires par l'installation de systèmes de pompage.

La mise en défens

La mise en défens est la protection d'un terroir ou d'une parcelle contre l'homme et/ou les animaux domestiques. C'est donc une jachère protégée contre les formes de pressions liées aux activités humaines (pâturage, feu de brousse, coupe de bois). Les expériences ont montré que la protection intégrale d'une zone dégradée entraîne une régénération du couvert végétal avec une amélioration de la production primaire et une modification de la structure de la végétation. Ainsi on assiste le plus souvent à une régénération spectaculaire de jeunes pousses de ligneux (*Acacia seyal*, *Acacia nilotica*, *Acacia albida*, *Bauhinia rufescens*, *Ziziphus mauritian*).

Le Sahelian Eco-farm (SEF)

Le SEF est une innovation développée récemment par le Centre Sahélien de l'ICRISAT basé au Niger en collaboration avec les Services Nationaux de Recherches Agricoles (SNRA) des pays sahéliens. Il combine plusieurs technologies déjà éprouvées en vue de faire face aux multiples contraintes de la production agricole au Sahel : érosion des sols, faible fertilité des sols, inefficacité de l'utilisation de l'eau etc. Ces technologies combinées sont le zaï, les demi-lunes, le paillage, l'agroforesterie avec des espèces fruitières de haute valeur économique telle que la pomme du Sahel (*Ziziphus mauritania*) améliorée.

Récupération des terres par des techniques mécaniques

Le Burkina Faso, assisté par la FAO, a mis au point une approche de récupération des terres combinant la restauration mécanisée à grande échelle des terres fortement dégradées avec les charrues Delfino et Treno (conception V. Vallera) et une implication/responsabilisation des populations rurales et des acteurs. Les résultats obtenus sont impressionnants aussi bien au niveau des superficies récupérées et la mise en valeur à des fins agro-sylvo-pastorales qu'à ce celui de la mobilisation des populations.

Conservation des arbres du parc agroforestier et amélioration de la production des arbres et des cultures associés par la taille.

Les études effectuées à l'INERA sur l'application des techniques horticoles comme la taille permettent de relancer la production fruitière induite par les nouvelles branches particulièrement pour les vieux arbres peu productifs du parc agroforestier mais aussi améliorer la production des cultures associées. Cette technique contribue également à lutter contre les plantes parasites d'une espèce comme le karité.

L'une des pratiques innovantes à souligner est la mise en réseau de paysans dit « innovateurs » en matière de restauration des terres dégradées dans le Plateau Central Burkinabé avec l'appui de l'ONG Réseau MARP et de ses partenaires.

- * les aménagements des forêts naturelles
- * la conservation de la biodiversité

Tableau 2 : Etat de mise en œuvre des obligations de la convention CCD au Burkina Faso

Identification	Articles répondants	Etat de mise en œuvre
Présentation des rapports aux COP	Article 26 Communication d'informations : Chaque Partie communique à la COP, des rapports sur les mesures qu'elle a prises aux fins de la mise en œuvre de la Convention.	Le Burkina Faso est à son 3 ^{ème} rapport national produit et transmis dans les délais au SE CCD
Programmes/ plans d'action nationaux et régionaux	Articles 5 et 9 ; Les PAN précisent le rôle de l'Etat, des collectivités locales et des exploitants des terres ainsi que les ressources disponibles et nécessaires.	PAN/LCD lancé en 2000 PASR –AO juin 2000 (CILSS) Elaboration d'un projet PAN
Identification et suivi	Art. 8.3 (d) ann1 (e) et 16 : Collecte, analyse et échange d'information	Une cellule en charge du S&E a été mise en place. Des indicateurs ont été identifiés, des zones potentielles de suivi, la détermination de l'année de référence et l'analyse des données collectées constituent des acquis. Mais le S&E n'est toujours pas opérationnels faute de moyens humains, financiers et matériels.
Législation	Art. 5 (e) : Les pays touchés Parties s'engagent à créer un environnement porteur en renforçant, selon qu'il convient, la législation pertinente et, s'il n'en existe pas, en adoptant de nouvelles lois, et en élaborant de nouvelles politiques à long terme et de nouveaux programmes d'action.	Code forestier (2004), Document de politique d'aménagement du territoire (2004) lois d'orientation relative à la gestion de l'eau (2003), au pastoralisme (2003) décret portant adoption du cahier de charges pour la gestion des grands aménagements hydro-agricoles RAF : le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) en cours d'élaboration, des Schémas d'Aménagement du Territoire pilotes au niveau régional (SRAT) et provincial (SPAT) le Schéma Directeur (SD) Sur les droits d'occupation et de propriété, de façon sectorielle, des lois, des arrêtés et divers textes d'application sur l'Agriculture, l'élevage, Forêt et

Identification	Articles répondants	Etat de mise en œuvre
		Environnement et sur l'eau. - Projets pilotes PNGT sur le foncier
Mécanisme financier	Art 21 : La COP favorise la disponibilité de mécanisme financier à	-Mécanisme Mondial, -Fonds National de lutte contre la désertification (FND). ? -Coopération bilatérale (Danemark, Pays-Bas, Chine, Japon, Allemagne, ...) -Coopération multilatérale (Système des NU y compris la BM, Union Européenne). -Fonds canadien de soutien à la Convention Internationale de lutte Contre la Désertification (FCCD),
Education du public	Art 5 (d), Les pays touchés Parties s'engagent à sensibiliser les populations locales en particulier les femmes et les jeunes, et à faciliter leur participation, avec l'appui des ONG, à l'action menée pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse.	SNEE, Ecocitoyenneté Division du CONEDD en charge de l'EE PANEED, PFIE
Participation du public	Art 5 (d) : Obligations des pays touchés Parties, à sensibiliser les populations locales, en particulier les femmes et les jeunes, et à faciliter leur participation. 10, .2 (b) : - promouvoir, de façon permanente, l'accès du public aux informations pertinentes, ainsi qu'une large participation de ce dernier aux activités d'éducation et de sensibilisation.	Approche « développement local » avec en prévision l'élaboration et la mise en œuvre de Programmes Locaux de Développement (PLD) Cadres de concertation et de décisions : Plans de Gestion des Terroirs (PGT), Comité Villageois de Gestion des Terroirs (CVGT) Développement d'une stratégie de communication sur 2 grands axes, (1) informer et orienter à l'adresse des services de développement, les ONG et les services de terrain, les acteurs de recherche, et (2) former et aider à l'action surtout pour le monde rural
Recherche	Art. 17, Recherche-développement : Les Parties s'engagent, selon leurs capacités respectives, à favoriser la coopération technique et scientifique dans le domaine de LCD et d'atténuation des	Création de groupes thématiques au niveau S/R Plan Stratégique de Recherche Scientifique (PSRS) Groupe de Travail sur la

Identification	Articles répondants	Etat de mise en œuvre
	effets de la sécheresse 19 (f) : RC, Education et sensibilisation du public	« Science et Technologie »
Echange d'informations	Art 16 : collecte, analyse et échange d'information : Les Parties conviennent, selon leurs capacités respectives, d'intégrer et de coordonner la collecte, l'analyse et l'échange de données et d'informations pertinentes portant sur des périodes de courte et de longue durée pour assurer l'observation systématique de dégradation des terres..	PNGIM, Direction du suivi écologique. Rapports FRSIT
Collecte des données	Art 16 idem	Direction de suivi écologique, Météo, Statistique, PNGT INERA, DMP, IGB
Etudes scientifiques	Art 17, Recherche-développement 19 (b)	
Transfert technologique et coopération	Art 6 (e) favoriser et faciliter l'accès des pays touchés .., à la technologie, aux connaissances et au savoir-faire appropriés. 18 Transfert, acquisition, adaptation et mise au point de technologies Annexe V, art 7 : Priorité à l'Afrique	« Etude sur les savoirs et savoir-faire traditionnels favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique au BF »
Formation	Art 19 : RC, Education et sensibilisation du public	ENEF, Universités,
Formation et recyclage du personnel	Art 19 : RC, Education et sensibilisation du public	ENEF, Structures privées PANEED, PAEE

3.2.2 La convention sur la diversité biologique (CBD)

La diversité biologique est définie comme la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins, et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces, entre espèces ainsi que celles des écosystèmes.

La CBD a été ratifiée par le Burkina Faso le 02/09/1993 avant son entrée en vigueur le 29/12/1993. Les objectifs de la CBD sont :

- ✓ la conservation de la diversité biologique (art. 6-9, 11 et 14)
- ✓ l'utilisation durable de ses éléments (art. 6, 10 e 14)
- ✓ le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques notamment par :
 - un accès satisfaisant aux ressources génétiques (art. 5), compte tenu de tous les droits exercés sur ces ressources ;
 - un transfert approprié des techniques pertinentes (art 16 et 19), compte tenu de tous les droits portant sur des techniques ;
 - un financement adéquat (art. 20 et 21)

3.2.2.1 Exigences et obligations du pays

Au niveau systémique on peut retenir les principales exigences suivantes :

- ✓ Elaborer des stratégies, plans ou programmes nationaux de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique
- ✓ Prendre les dispositions législatives et réglementaires pour protéger les espèces, populations et habitats menacés
- ✓ Adopter des textes et lois relatives aux procédures d'évaluation des impacts sur l'environnement
- ✓ Prendre les dispositions d'ordre juridique, institutionnel et administratif en ce qui concerne la protection pour le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne.

Au niveau institutionnel, les principales exigences sont :

- ✚ Mettre en place un cadre institutionnel assez performant pour répondre aux sollicitations et remplir convenablement les engagements prescrits ainsi que la mise en œuvre efficace des décisions ;
- ✚ Mettre en place des structures spécialisées dans la collecte des données, la taxonomie (notamment des laboratoires), et la conservation in-situ et ex-situ.

En ce qui concerne le protocole de Cartagena les pays ont obligations de :

- ✓ Mettre en place des institutions nationales compétentes et des correspondants nationaux pour les échanges d'informations et des centres d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ;
- ✓ Créer les capacités de sensibilisation et promouvoir la participation du public ;
- ✓ Gérer les risques biotechnologiques.

A cela il faut ajouter l'exigence de partage d'informations, provenant de toutes les sources accessibles au public (article 17 de la CBD) et faciliter l'échange d'informations scientifiques, techniques, écologiques et juridiques, ainsi que de données d'expérience, relatives aux organismes vivants modifiés (article 20 du protocole)

Au niveau individuel, la CDB exige que tous les acteurs concernés par la conservation et la restauration de la diversité biologique soient informés et sensibilisés sur toutes les thématiques. De plus, il est une nécessité pour les pays Parties de mettre en œuvre une politique de formation de personnes à même d'intervenir dans des domaines assez diversifiés comme la collecte des données sur la diversité biologique, la taxonomie, l'élaboration des plans, programmes et stratégies pour la mise en œuvre de la CDB, l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique, les études d'impact et les biotechnologies.

3.2.2.2 Avantages liés à la ratification de la convention

En tant que pays Partie de la Convention, le Burkina Faso peut profiter des différentes opportunités suivantes:

- ✓ l'opportunité d'actualisation des données sur les éléments constitutifs de la diversité biologique à travers la fourniture des rapports conformément à l'article 26 relatif aux

rapports qui précise que «Selon une périodicité qui sera déterminée par la Conférence des Parties, chaque Partie contractante présente à la Conférence des Parties un rapport sur les dispositions qu'elle a adoptées pour appliquer la présente Convention et la mesure dans laquelle elles ont permis d'assurer la réalisation des objectifs qui y sont énoncés.

- ✓ Ces rapports périodiques sont des opportunités non seulement de faire le point sur l'état de la mise en œuvre de Convention à l'échelle nationale, mais aussi l'opportunité de tirer des enseignements et de mieux percevoir et corriger les insuffisances qui apparaissent. Ce qui permet soit d'actualiser certaines données, soit de réviser des politiques et stratégies de mise en œuvre.
- ✓ L'opportunité de participer aux prises de décisions relatives aux questions stratégiques à l'échelle internationale concernant la mise en œuvre de la Convention.
- ✓ La CDB permet en outre la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités aussi bien au niveau national en ce qui concerne les politiques et stratégies, mais aussi à l'échelle local à travers des actions concrètes de conservation et valorisation de la biodiversité. Le mécanisme de financement de la Convention le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) permet de financer les activités y relatives.
- ✓ Des opportunités de renforcement des capacités institutionnelles et individuelles à travers la participation aux rencontres internationales.

3.2.2.3 Directives relatives au renforcement des capacités

Les principales directives relatives au renforcement de capacités exprimées par les sessions de la Conférence des Parties (COP) sont :

- ✓ Renforcement des capacités concernant tous les aspects des arrangements relatifs à l'accès et au partage des avantages, notamment pour les administrations locales, les établissements universitaires et les communautés locales et autochtones dans les domaines spécifiques suivants :
 - Evaluation et inventaire des ressources biologiques ainsi que la gestion de l'information
 - Les techniques de négociation de contrats
 - Les techniques de rédaction juridique pour l'élaboration de mesures relatives à l'accès et au partage des avantages
 - Les moyens de protéger les connaissances traditionnelles ayant trait aux ressources génétiques
- ✓ Renforcement des capacités pour le maintien et l'utilisation de collections ex situ acquises avant l'entrée en vigueur de la convention
- ✓ Création de capacités et établissement de monographies
- ✓ Renforcement des capacités techniques et financières pour évaluer les risques liés à l'introduction d'espèces exotiques ;
- ✓ Donner aux communautés autochtones et locales la possibilité de définir leurs besoins en matière de capacités ;
- ✓ Prévoir dans les plans/projets de développement des communautés des dispositions financières de développement des capacités en matière de diffusion et d'échange d'information sur des questions touchant le savoir, les innovations et les pratiques traditionnelles ;

- ✓ Développer et renforcer les moyens de communication entre communautés autochtones et locales ainsi qu'entre les communautés et les autorités ;
- ✓ Renforcement des capacités en vue de l'élaboration et de l'application de plans nationaux et sectoriels pour la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes des eaux intérieures ;
- ✓ Appuyer la création de capacités pour l'éducation et la communication en matière de diversité biologique en prenant en compte l'initiative mondiale ;
- ✓ Développement de capacités pour mettre en œuvre les pratiques, programmes et politiques en matière d'utilisation durable aux niveaux national et local, notamment afin d'alléger la pauvreté à travers :
 - L'organisation d'ateliers
 - Appui à la définition des secteurs prioritaires
 - Elaboration de plans d'actions appropriés
 - Diffusion d'information et transfert de technologies adéquates
- ✓ Renforcement des compétences dans le domaine de la taxinomie
- ✓ Prendre en compte le souci de la diversité biologique dans les programmes d'enseignement, en prenant en compte les besoins particuliers des communautés locales et autochtones ;
- ✓ Illustrer et traduire les dispositions de la Convention dans es langues locales afin d'éduquer et de sensibiliser le public aux différents niveaux, y compris celui des communautés locales ;
- ✓ Contrôle et inspection en matière d'utilisation des OGM ;
- ✓ Renforcement des capacités d'information et de sensibilisation ;

3.2.2.4 Les principaux acquis

Plusieurs activités ont été menées par le Burkina Faso en tant que Partie contractante à la Convention sur la Diversité Biologique. C'est le cas (sans être exhaustif) de :

- ✓ L'information du public sur les décisions issues de Rio 92;
- ✓ L'élaboration des Rapports nationaux pour les Conférences des Parties;
- ✓ L'élaboration d'une monographie nationale sur la diversité biologique conformément à l'article 7 de la CDB qui fait état de la nécessité d'identification et de surveillance ;
- ✓ L'élaboration de la stratégie du plan d'action national sur la diversité biologique (SPAN/CBD) conformément à l'article 6 traitant des mesures générales;
- ✓ Dans le cadre de la mise en œuvre du SPAN des plans d'action de renforcement de capacités sont élaborés et adoptés en 2006 notamment ceux relatifs aux connaissances traditionnelles, à l'accès et au partage des avantages, à la collection des ressources génétiques végétales et à la préservation des espèces végétales importantes pour l'alimentation ;

Au niveau du protocole de Cartagena, on note :

- ✓ L'adoption d'un cadre national de biosécurité ;
- ✓ L'adoption des règles nationales en matière de sécurité en matière de biotechnologies ;
- ✓ L'adoption de la loi AN V- 005 2006 AN du 17 mars 2006 portant régimes de sécurité en matière de biotechnologie au Burkina Faso ;
- ✓ La mise en place de l'Agence Nationale de Biosécurité.

Le Burkina Faso en vue de la mise en œuvre des conventions de Rio en général et de la Convention sur la Diversité Biologique en particulier, a conduit plusieurs études et rédigés plusieurs documents à même d'orienter et de permettre sa mise en œuvre effective.

3.2.2.5 Principales insuffisances

Au niveau systémique

Malgré des acquis assez importants en matière d'écriture et/ou d'adaptation du cadre politique et législatif, des efforts méritent d'être consentis pour introduire dans les textes législatifs des dispositions spécifiques relatives à la gestion concertée, équitable, économique et rationnelle des ressources partagées, au relèvement du niveau de participation et de responsabilisation des femmes dans la gestion du secteur, à la conception et la mise en œuvre des mécanismes appropriés de règlements pacifiques des conflits liés à l'utilisation des ressources en eau partagées, à l'élaboration et l'application des textes complémentaires des différents codes et lois.

En matière d'environnement, les principales politiques, stratégies et autres plans d'action s'inscrivent dans le cadre général du développement durable et sont très nombreuses. On constate cependant un faible niveau d'application des textes régissant la GRN (RAF, code forestier, code de l'environnement, loi sur le pastoralisme) notamment dû au fait qu'ils n'évoluent pas avec l'environnement politique. Il se pose particulièrement aujourd'hui la nécessité de refléter ou de mettre en harmonie les exigences d'une gestion durable des terres, des zones humides et l'application des lois et règlements pris ou prévus dans le cadre de la décentralisation (code général des collectivités territoriales) et de la gestion des différents secteurs de développement (foresterie, pastoralisme, eau, sols, etc.).

La mise en œuvre de la procédure de l'EIE, prévue par le code de l'environnement, se heurte à la faiblesse des capacités des acteurs nationaux, l'absence de guides sectoriels facilitant l'approbation de la procédure et le faible niveau de l'application de la réglementation. Une dynamique associative émerge notamment depuis 1998 avec la création de l'association nationale des professionnels en EIE. Enfin, un processus d'implantation des cellules environnementales dans les ministères stratégiques a été lancé depuis 2002, en particulier au sein du **Ministère des Infrastructures et du Désenclavement**.

Le PANE, dans sa conception, bien que logique et permettant d'embrasser tous les aspects relatifs à la préservation de l'environnement, s'est avéré inefficace du point de vue de la coordination intersectorielle et du suivi de sa mise en œuvre incombant à plusieurs départements ministériels plus préoccupés par la mise en œuvre des stratégies sectorielles élaborées en leur sein. Cette situation, ainsi que la nécessité de prendre en compte les nouveaux programmes et stratégies relatifs à la lutte contre la désertification, aux changements climatiques, à la biodiversité, à la GIRE et au développement rural ont abouti à la décision d'élaborer un Plan de l'Environnement pour le Développement Durable (PEDD) pour la période 2006-2021, outil complémentaire du CSLP visant à faciliter la prise en compte de toutes les préoccupations environnementales dans les politiques de développement.

Au niveau institutionnel

Au niveau de la coordination et décentralisation : les principales insuffisances sont inhérentes à :

- ✓ l'insuffisance d'outils de référence commune pour garantir la cohérence, la synergie et la complémentarité des interventions ;
- ✓ l'insuffisance de communication et de partage d'information entre les structures ;
- ✓ l'absence de mémoire administrative en matière de concertation ; le plus inquiétant demeure la méconnaissance des instances de concertation par les populations rurales.
- ✓ des visions/approches d'interventions sectorielles ;
- ✓ la mauvaise compréhension du partenariat ;
- ✓ la multiplicité des cadres de concertation et l'insuffisance d'intérêt pour les cadres de concertation ;
- ✓ la multitude des stratégies, approches et plans d'action parfois incohérents ;
- ✓ le manque de synergie dans les interventions ;
- ✓ l'absence de politique nationale et de planification d'utilisation des terres et des zones humides à long terme ;
- ✓ l'insuffisance de cohérence des textes législatifs et réglementaires.

Au niveau de la participation du public : La sensibilisation et l'information en matière environnementale visent la préservation et la sauvegarde des ressources naturelles. Les pouvoirs publics qui détiennent la majorité de l'information environnementale, les associations et les médias doivent en être les principaux acteurs. Plusieurs thèmes sont abordés au Burkina Faso (eau, ressources végétales, sols...) au moyen des médias (radio, télé, vidéo, film...) selon des techniques de communication de proximité afin de toucher la plus grande partie de la population rurale et analphabète. De nombreux départements ministériels ont développé des sites internet.

Du point de vue des outils de diffusion de l'information environnementale, on peut citer le REEB et le centre d'échange.

Cependant, certains problèmes environnementaux spécifiques (pollution de l'air, déchets (miniers et hydrocarbures) restent relativement peu abordés du fait de l'inexistence d'études approfondies et quantifiées, la non disponibilité d'expertises. On note particulièrement la diffusion insuffisante de l'information sur les normes de rejets de polluants, et l'inexistence d'information sur les déchets miniers et industriels.

Des efforts du MECV sont constatés pour dispenser des formations spécifiques relatives à l'environnement (impact environnemental, gestion environnementale, pollution etc..) dans le cadre d'ateliers, de séminaires ou de journées portes ouvertes, formations généralement dispensées par des bureaux d'études et consultants à l'attention des agents des services de l'environnement, des ONG, des associations et autres partenaires.

Au niveau individuel

La tendance au niveau individuel est plus orientée sur les besoins à court terme si bien que la valorisation des initiatives de renforcement des capacités se limite à l'échelle d'un projet. Dans le pire des cas c'est la valorisation des connaissances à d'autre niveau (postes internationaux, affectations, etc.). Cette situation entraîne un perpétuel recommencement des actions de renforcement des capacités au niveau individuel.

Dans le contexte de certains programmes, pour des raisons de limitation budgétaire, le transfert de compétences (formation de cadres nationaux) n'a pu être réalisé (cas du Barrage souterrain de Naré).

3.2.2.6 Leçons et meilleures pratiques

Au niveau systémique

Par rapport à l'évaluation des menaces : L'évaluation des menaces sur la diversité biologique vise à disposer d'informations pertinentes et actualisées permettant de prédire la nature des risques et de préciser si ceux-ci peuvent affecter de manière défavorable les différentes composantes de diversité biologique. Les informations fournies peuvent être relatives à l'étendue de l'habitat, aux composantes de la biodiversité, à la perturbation de la santé et de la vitalité des espèces de faune et de flore, aux prélèvements des éléments de la biodiversité, etc.

Au Burkina Faso, cette évaluation se fait à l'aide d'un certain nombre de dispositions législatives. On note entre autres:

- ✓ Loi n°006/97/ADP du 30/01/97 du 31 janvier 1997 portant Code forestier au Burkina Faso. Le présent Code a pour objectif de fixer, conformément à la politique forestière nationale, l'ensemble des principes fondamentaux relatif à la conservation et à la gestion des ressources naturelles forestières, fauniques et halieutiques.
- ✓ Selon le Code de l'environnement, « Toute réalisation de grands travaux entraînant un défrichement portant sur une portion importante de forêt, fixée par voie réglementaire, est soumise à une autorisation préalable sur la base d'une Étude d'Impact sur l'Environnement (EIE). L'autorisation impose concomitamment des mesures de compensation des dégâts sous forme de Plan de Gestion Environnemental (PGE) ».
- ✓ Le Décret N°2001-342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement,

Par rapport la l'atténuation des menaces : L'atténuation des menaces se fait également à travers un certain nombre d'engagements notamment l'application de la réglementation du commerce des spécimens d'espèces inscrites aux annexes I, II, III de la CITES; la délivrance des permis et des certificats d'exportation de certaines espèces par DFC ? en respectant scrupuleusement les exigences CITES.

A cela il faut ajouter un certain nombre de textes notamment :

- ✓ Le décret n°98-310/PRES/PM/MEE/MATS du 17 juillet 1998 portant utilisation des feux en milieu rural au Burkina Faso ;
- ✓ L'arrêté conjoint n°98-015/MEE/MTT/MA/MEF du 22 Décembre 1998 portant création, attributions et fonctionnement de Postes de Contrôle Forestier dans les aéroports de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso.
- ✓ Le décret n°98-321/PRES/PM/MEE/MIIIU/MATS/MEF/MCC/MCIA du 28 juillet 1998 portant réglementation des aménagements paysagers au Burkina Faso. Il a pour objet la réglementation des conditions de création d'aménagement et de gestion des sites d'aménagement paysager au Burkina Faso.
- ✓ La Loi N°002-2001/AN portant Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau
- ✓ La Loi n°034-2002/AN Portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso du 14 novembre 2002 et le Décret n°2002-572/PRES Portant promulgation de la loi n°034-

2002/AN portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso 13 décembre 2002 ;

- ✓ Les règles nationales en matière de biosécurité adoptées par décret N° 2004-262/PRES/PM//MECV/ MAHRH/MS;
- ✓ La loi 005-2006/NA du 17 Mars 2006 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie au Burkina Faso

De la valorisation : La valorisation des éléments constitutifs de la diversité biologique participe à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Au niveau systémique, un certain nombre de dispositions réglementaires ont été adoptées et reposent essentiellement sur les aspects réglementations de l'exploitation des différentes ressources fauniques, halieutiques, etc. La synthèse des différentes réglementations est en annexe.

Au niveau institutionnel

La diversité biologique nationale est gérée par une multitude de départements ministériels et leurs organes spécifiques. Elle constitue également le centre d'intérêt d'un grand nombre d'ONG's, de collectivités locales, de régions, etc.

Ce grand intérêt que suscite la biodiversité parmi les populations et les institutions a certainement de nombreux avantages dont:

- ✓ l'implication et la responsabilisation de tous les départements d'Etat et, par conséquent, toutes les administrations nationales;
- ✓ la possibilité de la mise en commun des moyens et des compétences pour résoudre les problèmes complexes et pluridisciplinaires de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. Cependant, cette gestion polycéphalique a également de nombreux inconvénients entravant la mise en place et la réalisation d'actions de conservation urgente. Parmi les principaux inconvénients on note:
 - ✓ le désengagement des responsabilités;
 - ✓ le temps, parfois trop long, que prennent les décisions pour la concrétisation d'actions de conservation;
 - ✓ les discordances et la multiplicité des intervenants dans les actions de conservation et de réhabilitation.

La diversité biologique nationale est également soumise à la gestion de plusieurs types d'utilisateurs/gestionnaires dont la perception des notions de "biodiversité", de "conservation", de "l'utilisation durable", etc., n'est toujours pas la même et n'est toujours pas compatible avec la pérennité des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques.

Le partenariat tripartite Etat-Populations riveraines-Privés dans la gestion des aires de protection de faune mérite d'être signalé. Dans le même sens, le principe d'aménagement et de gestion des forêts par les populations responsabilisées et organisées à travers les groupements de gestion forestières enregistre des résultats encourageants.

Au niveau individuel

Pour contribuer à la mise en œuvre de la Convention, plusieurs initiatives actions ont été entreprises, dans le cadre des programmes et projets spécifiques soit pour atténuer les menaces sur la biodiversité, soit pour assurer son utilisation durable. On note entre autres :

La valorisation des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso : Dans le cadre d'une stratégie de réduction de la pauvreté, nul ne doit ignorer les multiples bienfaits de l'arbre et des espèces végétales. Ceux-ci interviennent dans l'alimentation, la pharmacopée, le bois, l'ombrage, l'amélioration de la fertilité des sols, le cosmétique, l'artisanat utilitaire, les us et coutumes.

L'initiative en cours prise au Burkina Faso pour une valorisation des produits forestiers non ligneux a pour objectif de contribuer à la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Cette initiative couvre spatialement tout le territoire national. Bien qu'il soit effectivement reconnu que les produits forestiers non ligneux contribuent pour une proportion importante dans la satisfaction des biens et services ci-dessus énumérés et dans l'économie locale et nationale, leurs exploitations restent traditionnelles, artisanale et locale; d'où cette initiative prise dans le but de mieux exploiter et valoriser ces produits pour augmenter une plus value au niveau des producteurs. Elle s'inscrit parfaitement dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté et répond aux objectifs un (1) et sept (7) des objectifs du millénaire pour le développement.

Cinq axes stratégiques de mise en œuvre de cette initiative ont été identifiés :

- ✓ Identification et choix des produits forestiers non ligneux à valoriser par région ;
- ✓ Connaissance de la ressource en tant que support forestier non ligneux ;
- ✓ Promotion des produits forestiers non ligneux ;
- ✓ Pérennisation des espèces productrices de produits non ligneux
- ✓ Développement de partenariat avec les organisations paysannes, les opérateurs économiques, les structures de développement et de la recherche.

La mise en œuvre du programme de reforestation « un département, une forêt » : L'objectif de ce programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la création et l'aménagement durable de forêts départementales à partir de plantation et / ou de protection de boisements naturels menacés. L'initiative couvre tout le territoire du Burkina Faso et implique tous les services techniques du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. A terme, 350 forêts départementales seront créées sur une superficie comprise entre 8750 ha et 17500 ha. Ces forêts seront aménagées et classées au profit des collectivités locales. Par la même occasion, les espèces locales utilitaires sont promues et valorisés, de même que les produits forestiers non ligneux.

L'initiative de conservation ex situ des sœurs de Nasso : Avec l'assistance technique et financière du FEM/ONG, plusieurs initiatives communautaires de conservation ex situ ont été développées. Parmi celles-ci figure l'initiative de mise en place d'un jardin botanique par les sœurs de l'Aspirât de Nasso. Ce jardin botanique, construit par enrichissement floristique de la végétation préexistante contient 84 espèces réparties en 28 familles.

L'initiation de conservation in situ tout en valorisant les connaissances traditionnelles : Le CNRST, dans sa contribution à la mise en œuvre de la Convention, développé une initiative de conservation des forêts et bois sacrés de Tougouri et de Banh. Cette initiative est un exemple de valorisation des connaissances traditionnelles en matière de conservation de la biodiversité ; Les initiatives de gestion des zones humides par des actions de lutte contre l'ensablement.

Tableau 3: Etat de mise en œuvre des obligations de la CBD et du protocole de Cartagena au Burkina Faso

Identification et Exigences de la convention	Opportunités de la convention	Etat de mise en œuvre
Art.6.a : "élaboration des stratégies, de plans ou programmes nationaux "	Le droit de bénéficier des fonds de la convention	Document élaboré : Stratégie nationale et plan d'action du Burkina Faso en matière de diversité biologique en 1999
Art 7 : a,b,c. «l'identification et la surveillance de la biodiversité.. »	Le droit à l'assistance technique et scientifique	Monographie nationale sur la diversité biologique du Burkina Faso en 1999
Art 7d Collecte de données		Etat de l'environnement SP/CONEDD ;
Art. 8.a - i. " la conservation <i>in situ</i> de la diversité biologique ..."	Le droit des collectivités locales sur les ressources génétiques de leurs terroirs	Projets : PAGEN, le PAUCOF, le GEPRENAF, Le ranch de gibiers de Nazinga, etc.
Art.9. Il est axé sur la conservation <i>ex situ</i> de la biodiversité	Le droit de regard sur les ressources génétiques prélevées sur son territoire et entreposées en dehors de ses frontières	Mise en place de l'agence nationale de biosécurité Adoption des lois sur la biosécurité Elaboration de documents sur les connaissances traditionnelles et la préservation des ressources génétiques importantes pour l'alimentation
Art 12 a, « Formation et reformation »	Le droit à l'assistance technique et scientifique	
Art 12 b Recherche scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique	Le droit à l'assistance technique et scientifique	Troisième cycle de sciences biologiques appliquées, DESS du CEPAPE, DESS Zones humides à l'université de Ouagadougou ; Ingéniorat du Développement Rural à l'UPB/IDR, Recherche en Ethnobotanique et entomologie au CNRST/INERA, Ingéniorat de l'Equipement Rural à l'EIER
Art 13 " L'action du public	Le droit de prendre part aux instances de prise de décision sur la CDB à égalité avec les autres pays	Participation aux COP et MOP Information du public Centre d'échange
Art 14 a, Participation du public	Le droit de prendre part aux instances de prise de décision sur la CDB à égalité avec les autres pays	Code de l'environnement par le Burkina Faso, tout projet présentant un risque de pollution devra faire l'objet d'étude d'impact sur l'environnement. Un cahier de charges est ouvert à cet effet

Identification et Exigences de la convention	Opportunités de la convention	Etat de mise en œuvre
Art 14 Evaluation de l'environnement	Le droit à l'assistance technique et scientifique	Rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso (REEB)
Art 16 et 18 Transfert de technologie et coopération	L'accès aux technologies par les pays en développement	Un plan d'action pour le renforcement des capacités en matière de transfert de technologie et de gouvernance environnementale (PARC).
Art 17 Echange d'informations	Accès aux ressources financières par les pays en développement	Théâtres, séminaires, d'ateliers ou de fora sont nécessaires pour partager l'information sur les résultats de la recherche dans ce domaine.
Art 23 Evaluer la mise en œuvre	Le droit à l'assistance technique et scientifique	ANCR/GENM
Art 26 Présentation de rapports à la CP par les Parties	Accès aux ressources financières par les pays en développement Droit de bénéficier des fonds de la convention	Un rapport sur l'état d'avancement des dispositions nationales touchant la convention sur la biodiversité. Le CONEDD assure cette activité.

3.2.3 Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), adoptée à New York en mai 1992 et ouverte à la signature des chefs d'Etats et de Gouvernements au Sommet de Rio en juin 1992. Ratifiée par le Burkina Faso le 2 septembre 1993, elle est entrée en vigueur le 21 mars 1994.

L'objectif de la convention est de "stabiliser les concentrations de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable"

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques établit un cadre global pour permettre aux efforts intergouvernementaux de s'attaquer aux défis qui découlent des changements climatiques. Le système climatique est une ressource partagée dont la stabilité peut être endommagée par des émissions industrielles et d'autres émissions de dioxyde de carbone ainsi que d'autres gaz à effet de serre.

3.2.3.1 Exigences et obligations

Les exigences systémiques :

Cinq principes directeurs sont retenus pour guider les Etats parties dans la mise en œuvre de la CCNUCC et de son protocole. Il s'agit de :

- Principe de précaution

- Équité
- Responsabilités communes mais différenciées
- Préoccupation pour l'intérêt des générations présentes et futures
- Besoins spécifiques et situations spéciales des pays en développement.

Aussi, un certain nombre d'engagements généraux sont demandés aux parties en vue de l'atteinte de l'objectif ultime de la Convention et du Protocole. Ils se traduisent comme suit :

- Prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes des changements climatiques et en limiter les effets néfastes ;
- Encourager et soutenir par leur coopération la mise au point, l'application et la diffusion de technologies, pratiques et procédés qui permettent de maîtriser, de réduire ou de prévenir les émissions anthropiques des gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal dans tous les secteurs pertinents, en particulier compris ceux de l'énergie, des transports, de l'industrie, de l'agriculture, des forêts et de la gestion des déchets;
- Encourager la gestion rationnelle, encourager et soutenir par leur coopération la conservation et, le cas échéant, le renforcement des puits et réservoirs de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, notamment la biomasse, les forêts et les océans de même que les autres écosystèmes terrestres, côtiers et marins;
- Préparer, en coopération, l'adaptation à l'impact des changements climatiques ; concevoir et mettre au point des plans appropriés et intégrés pour la gestion des zones côtières, les ressources en eau, l'agriculture, la protection et la remise en état des zones frappées par la sécheresse et la désertification ou par les inondations, notamment en Afrique;
- Tenir compte, dans la mesure du possible, des considérations liées aux changements climatiques dans leurs politiques et actions sociales, économiques et écologiques et utiliser des méthodes appropriées, par exemple des études d'impact, formulées et définies sur le plan national, pour réduire au minimum les effets préjudiciables à l'économie, à la santé publique et à la qualité de l'environnement, des projets ou mesures qu'elles entreprennent en vue d'atténuer les changements climatiques ou de s'y adapter;
- Soutenir l'observation systématique du système climatique et la recherche sur les effets des changements climatiques. L'article 10 du Protocole de Kyoto invite les Parties à progresser dans l'exécution des engagements en vertu de la Convention en matière de programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation du public aux changements climatiques ;
- Établir, mettre à jour périodiquement, publier et mettre à la disposition de la Conférence des Parties, conformément à l'article 12, des inventaires nationaux des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, en recourant à des méthodes comparables qui seront approuvées par la Conférence des Parties;
- Établir, mettre en œuvre, publier et mettre régulièrement à jour des programmes nationaux et, le cas échéant, régionaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques en tenant compte des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation voulue aux changements climatiques;
- Encourager et soutenir par leur coopération les travaux de recherche scientifique, technologique, technique, socioéconomique et autres, l'observation systématique et la

constitution d'archives de données sur le système climatique permettant de mieux comprendre les causes, les effets, l'ampleur et l'échelonnement dans le temps des changements climatiques, ainsi que les conséquences économiques et sociales des diverses stratégies de riposte, de réduire et dissiper les incertitudes qui subsistent à cet égard;

- Encourager et soutenir par leur coopération l'échange de données scientifiques, technologiques, techniques, socioéconomiques et juridiques sur le système climatique et les changements climatiques ainsi que sur les conséquences économiques et sociales des diverses stratégies de riposte, ces données devant être échangées dans leur intégralité, librement et promptement;
- Encourager et soutenir par leur coopération l'éducation, la formation et la sensibilisation du public dans le domaine des changements climatiques et encourager la participation la plus large à ce processus, notamment celle des organisations non gouvernementales;
- Communiquer à la Conférence des Parties des informations concernant l'application, conformément à l'article 12.

Les exigences institutionnelles :

Les principales exigences au niveau institutionnel sont :

- Mettre en place une structure point focal opérationnelle chargée de la coordination et l'animation des questions liées aux CCNUCC;
- Désigner une personne *point de contact* pour la coordination des actions de sensibilisation et d'éducation du public en matière de CCNUCC ;
- Responsabiliser une structure chargée du suivi du Protocole de KYOTO ;
- Mettre en place une autorité nationale désignée pour la régulation et la promotion des projets « *mécanisme pour un développement propre* ».

Les exigences relatives aux individus

Les traités et accords en matière de CCNUCC étant signés et ratifiés par les Etats parties, aucune disposition n'est prise à l'endroit des individus. Cependant, la Conférence des Parties fait des recommandations qui interpellent les individus, des groupes de personnes et des états pour une meilleure gestion du système climatique. A ce titre, les points suivants peuvent être retenus :

- Contribution des experts nationaux aux travaux scientifiques du GIEC ;
- Apports des experts/négociateurs nationaux à l'animation des différents groupes de travail mis en place au sein des organes subsidiaires de la Convention et de son protocole, y compris l'animation de ces organes subsidiaires ;
- Participation à la revue par les paires, des activités ou études nationales.

Encadré 5: Résumé des principales exigences et obligations de la CCCC

Au niveau systémique

1. Prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes de changements climatiques et en limiter les effets néfastes
2. Encourager la gestion rationnelle, et encourager et soutenir la conservation et le renforcement des puits et réservoirs de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal;
3. Concevoir et mettre au point des plans appropriés et intégrés pour la gestion des zones côtières, les ressources en eau, l'agriculture, la protection et la remise en état des zones frappées par la sécheresse et la désertification ou par les inondations ;
4. Tenir compte, dans la mesure du possible, des considérations liées aux changements climatiques dans les politiques et actions sociales, économiques et écologiques
5. Soutenir l'observation systématique du système climatique et la recherche sur les effets de changements climatiques.

Au niveau institutionnel

1. Établir, mettre à jour périodiquement, publier et mettre à la disposition de la Conférence des Parties, des inventaires nationaux des émissions anthropiques;
2. Établir, mettre en œuvre, publier et mettre régulièrement à jour des programmes nationaux et le cas échéant, régionaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques
3. Encourager et soutenir les travaux de recherche scientifique, technologique, technique socioéconomique et autres, l'observation systématique et la constitution d'archives de données sur le système climatique
4. Encourager et soutenir l'échange de données scientifiques, technologiques, techniques socioéconomiques et juridiques sur le système climatique et les changements climatiques ainsi que sur les conséquences économiques et sociales

Au niveau individuel

1. Encourager et soutenir la formation et la sensibilisation du public,
2. Mettre au point et l'exécuter des programmes d'éducation et de formation

3.2.3.2 Avantages liés à la ratification de la convention

* Les opportunités offertes par la Convention Cadre sur le Changement Climatiques se résument à :

- Renforcement des capacités des états pour une mise en œuvre efficace de la convention ;
- Transfert de technologie propre pour contribuer à la réduction des émissions des GES ;
- L'obtention de ressources financières pour l'élaboration et la mise en œuvre d'activités habilitantes et des programmes stipulés à l'article 4 du traité ;
- La mise en place du fonds spécial Changement climatique et du fonds des PMA et les opportunités d'activités prises en charge.

* Les avantages offerts par le Protocole sont entre autres :

- Le renforcement des capacités des états pour une mise en œuvre du Protocole et de ses mécanismes de flexibilité ;
- Le transfert de technologie propre pour contribuer à la réduction des émissions des GES ;
- La mise en place du fonds d'adaptation ;

- Les investissements directs étrangers et la promotion du secteur privé dans le contexte des mécanismes de KYOTO.

3.2.3.3 Directives relatives au renforcement des capacités

Les principales directives de la convention et des Conférences des Parties en rapport avec le renforcement des capacités sont:

- Renforcement des capacités institutionnelles, notamment renforcement ou établissement, selon les cas des secrétariats ou d'organes de liaison à l'échelon national pour les changements climatiques ;
- Création d'un environnement favorable et/ou amélioration de la situation existante
- Communication nationale ;
- Elaboration d'un programme global d'exécution prenant en compte la recherche et la formation
- Intégration des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique dans les programmes de développement durable ;
- Elaboration de programmes d'adaptation nationaux au changement climatique ;
- Evaluation des possibilités de mise en œuvre des mesures d'atténuation ;
- Renforcement de la capacité des services météorologique et hydrologique à analyser, interpréter et diffuser des données météorologiques et climatiques pour faciliter l'exécution des programmes d'adaptation nationaux ;
- Sensibilisation du public ;
- Renforcement des établissements nationaux de recherche et de formation existants ou, à défaut, création de tels établissements, pour assurer la pérennité des programmes de renforcement des capacités.

3.2.3.4 Principaux acquis

Au niveau politique, législatif et réglementaire

Au niveau politique, législatif et réglementaire, le pays a mis en place le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), la Stratégie de Développement Rural (SDR), la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisée (LPDRD), le Plan d'environnement pour le Développement Durable (PEDD), le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) constituent un ensemble d'instruments favorisant la mise en œuvre des actions sur les changements climatiques.(voir point 3.1 sur politique nationale de développement et de gestion des ressources naturelles).

Au titre des structures de mission on note le Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD) et l'Agence Nationale de Bio sécurité. Depuis 2002, le CONEDD a remplacé le Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CONAGESE) et est chargé d'assurer la concertation, la coordination et la transversalité des questions environnementales dans les politiques/plans/stratégies/programmes en matière de développement durable (notamment via les conférences nationales tous les deux ans). Il est doté d'un Secrétariat Permanent (SP/CONEDD) qui abrite les points focaux nationaux des trois conventions de Rio.

Plus spécialement, le SP/CONEDD est chargé d'établir une politique environnementale; de gérer en partenariat la science sur les changements climatiques; de diriger, au niveau ministériel, les négociations internationales sur les changements climatiques; d'élaborer et

mettre en œuvre une stratégie publique nationale et communautaire de sensibilisation; d'élaborer des politiques sur les échanges internationaux des droits d'émission et sur les puits (articles 4.8 et 4.9); d'analyser les bénéfices sanitaires et environnementaux des mesures prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre; de dresser des inventaires sur les émissions; et d'arrêter et mettre en œuvre une stratégie fédérale de communications en collaboration avec les ministères connexes. Le SP/CONEDD mène également des activités sur les études d'impact et de vulnérabilité. Les activités scientifiques sont conduites en partenariat avec certaines structures internationales telles que le Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC), le Programme mondial de recherches sur le climat (PMRC) et au niveau national avec plusieurs autres ministères notamment ceux en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la recherche scientifique, etc.

De même, le Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie (MECV) à travers le Conseil National pour l'Environnement et le Développement durable (CONEDD), ne ménage aucun effort pour la mise en œuvre des conventions de la génération de RIO et plus particulièrement de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le MECV est chargé de promouvoir et de coordonner les actions de lutte contre la désertification, la conception, la coordination et la mise en œuvre de la politique nationale en matière des forêts et de la faune, de la promotion des évaluations environnementales et de l'éducation environnementale, du suivi des conventions environnementales et de la coordination de la mise en œuvre, du suivi de la politique nationale en matière d'assainissement, de lutte contre les pollutions et nuisances diverses et de promotion des aménagements paysagers.

Le gouvernement a adopté une mesure qui favorisera la mise au point et l'utilisation de nouvelles technologies, appuiera le développement régional, et mobilisera la population et les collectivités pour qu'elles prennent des mesures à l'échelon local. Elle comportera un recours accru aux combustibles renouvelables.

Suite à la ratification de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques le 2 septembre 1993 par le Burkina Faso, il a été créé en février 1995, par arrêté conjoint, un comité interministériel pour la mise en œuvre des actions de la Convention cadre sur les Changements Climatiques (CIMAC) sous la tutelle administrative du Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (SP/CONAGESE).

L'appui technique et financier du Royaume du Danemark a permis au CIMAC de produire en 1997, le premier document technique national en matière de changements climatiques.

Ce document de base de travail est intitulé "Inventaire préliminaire des gaz à effet de serre au Burkina Faso".

En 1998, un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), mécanisme financier de la convention, a donné l'opportunité de renforcer davantage les capacités humaines de certaines structures et de produire la communication nationale initiale sur les changements climatiques et une stratégie de mise en œuvre en voie d'adoption par le gouvernement (MEE, 2002). Cette communication nationale a permis d'identifier les sources d'émission des GES (agriculture, énergie), de traiter de la vulnérabilité des secteurs de l'agriculture, des ressources en eau et de la foresterie au changement climatique et de proposer des mesures d'atténuation des émissions des GES dans le domaine de l'énergie et de la foresterie.

Plusieurs ateliers d'information et de renforcement des capacités du secteur privé et des ONG sur le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) ont eu lieu en 2001, 2003, 2005 et

2006. La mise en œuvre du protocole de KYOTO s'est renforcée par la mise en place de l'autorité nationale désignée (arrêté inter ministériel de création, installation des membres).

En 2002 le Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CONAGESE) a fait réaliser une étude sur les besoins en matière de technologies écologiquement rationnelles dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage dans la zone Ouest du Burkina Faso (SOME *et al.* 2002). Les technologies écologiquement rationnelles actuellement disponibles ont également été répertoriées et les contraintes spécifiques à chacune d'elles ont été décrites. L'inventaire des besoins et modalités des transferts de technologies a permis d'établir un répertoire assez exhaustif des structures spécialisées dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage dans la zone Ouest du pays.

La forte vulnérabilité des PMA à la variabilité et aux changements climatiques a milité à l'élaboration d'un programme d'action national d'adaptation. Au Burkina Faso, le processus a permis dans un premier temps de dresser, à travers une approche participative, la vulnérabilité des secteurs économiques et des populations, puis dans un second temps, d'identifier les besoins urgents et immédiats des groupes les plus sensibles et de formuler des propositions d'actions pour y remédier. Le document final a été validé le 11 Octobre 2006.

Le Burkina Faso a élaboré et adopté des textes de loi qui favorisent la prise en compte des préoccupations environnementales. A partir de ces textes de loi, des textes d'application et des principes directeurs sont élaborés ou sont en cours d'élaboration. ...

Au niveau sous-régional, la Prévision Saisonnière en Afrique de l'Ouest (PRESAO) est une initiative qui a été lancée en 1998 par un consortium comprenant notamment le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD), AGRHYMET et l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). PRESAO vise le renforcement des capacités dans le domaine de la prévision climatique saisonnière. Dans ce cadre, au début de chaque saison des pluies, PRESAO génère une prévision sur les conditions pluviométriques probables pour l'ensemble de la sous-région.

Au niveau institutionnel

L'entrée en vigueur, le 16 février 2005, du protocole de KYOTO, a servi de point de départ pour la mise en place d'un certain nombre d'institutions en vue d'une mise en œuvre efficiente du traité d'une part, et d'autre part, du MDP. A ce titre, le Secrétariat permanent du CONEDD a reçu mandat pour faire office du point focal du protocole de KYOTO et de l'autorité nationale désignée du MDP.

Dans ce contexte, un bureau d'étude dénommé ACEM/CARBONE a été créé par des acteurs nationaux et d'autres cadres similaires ont élargi leurs missions pour intégrer le MDP. Il s'agit par exemple du consortium SUD CONSEIL/CARBONIUM. Aussi, des associations s'organisent pour mener des activités MDP en vue du développement durable. Au nombre de celles-ci, figurent APIPAC, NEW TREE, etc.

Initialement conçu pour palier au déficit pluviométrique et améliorer la production agricole du pays, une structure nationale coordonnée par l'Armée de l'Air, a été mise en place pour conduire des activités d'ensemencement des nuages pour l'augmentation des précipitations ou Programme SAAGA.

La Direction de la Météorologie dans le cadre de ses missions et attributions s'investie dans l'observation systématique du climat, domaine important pour l'évaluation de la modification du système climatique.

Plusieurs autres départements ministériels, notamment ceux en charge de l'Agriculture, de l'Hydraulique, de l'Energie, de la recherche apportent des contributions à la compréhension et à la gestion du phénomène des changements climatiques.

Le Groupe intergouvernemental d'Études et d'Évaluation des Incidences du Climat au Sahel (GIEC/Sahel) a été créé en 2003 par Décision Du Secrétaire Exécutif du CILSS. Le GIEC/SAHEL est essentiellement une structure consultative auprès du Secrétariat Exécutif du CILSS, son mandat consistant à fournir des avis et des conseils scientifiques et techniques à la communauté des pays membres du CILSS sur les incidences du climat et les stratégies à mettre en œuvre sur tous les plans pour la parade (CEA, 2006).

Le programme d'Analyse Multidisciplinaire de la Mousson Africaine et ses impacts (AMMA) est un programme international de recherche qui est entrain d'être mis en œuvre par une communauté internationale scientifique. Le programme AMMA a deux buts principaux : améliorer la compréhension de la MOA (Mousson Ouest-africaine) et de son influence sur l'environnement physique, chimique et de la biosphère aux échelles régionale et globale ; produire les connaissances qui permettront de relier la variabilité du climat aux problèmes de santé, de ressources en eau et de sécurité alimentaire pour les nations d'Afrique de l'Ouest et définir les stratégies de surveillance appropriées. La conduite de ce programme au Burkina Faso a nécessité la création d'une structure multidisciplinaire dénommée : AMMA /Burkina. Cette structure est coordonnée par le CNRST.

Au niveau individuel

Dans le cadre de l'exécution d'un projet de renforcement des capacités financé par le Royaume du Danemark, des experts nationaux ont bénéficié d'une formation dans les techniques d'établissement des inventaires des GES en 1997.

La mise en œuvre du projet de préparation de la première communication nationale sur les changements climatiques a permis de former trois experts nationaux dans l'établissement des inventaires de GES au Bénin en 1999.

Dans le but de permettre une meilleure préparation des inventaires des GES au compte de la deuxième communication nationale, des experts nationaux, ont bénéficié de formation à Accra en juillet 2005 et septembre 2006, à Niamey en juin 2006 et à Pretoria en septembre 2006.

En ce qui concerne la préparation du Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques, deux experts nationaux ont été formés à compter de 2003. Par la suite, tous les experts nationaux impliqués dans le processus PANA se sont appropriés tous les outils nécessaires à l'élaboration du PANA. La préparation du PANA a été une opportunité d'échange d'idées et de compétences.

Pour les formations de haut niveau dans le domaine climatique, il n'existe pas de structures locales. Toutefois, l'EIER, l'Université, la direction de la Météo et le CNRST forment les cadres supérieurs en collaboration avec des Universités Européennes ou de la Sous Régions. Dans ce domaine, c'est surtout le Centre Régional AGRHYMET (CRA) qui contribue beaucoup à la formation des cadres des pays du CILSS.

Il existe une forte chance que les institutions de formations soient bientôt appuyées par le programme AMMA, le programme SAAGA qui ont besoins de personnels qualifiés pour la mise en œuvre et l'évaluation de leurs activités.

Quant à la question de l'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques, des ateliers internationaux sur la modélisation ont été organisés sans plus de détails techniques ni de formation à proprement parler. Cependant, dans le cadre du projet « Top Up », le CONEDD a sollicité et obtenu l'appui d'un expert de la Direction de la météorologie nationale du Mali pour une formation d'une semaine sur le logiciel de simulation des cultures sous l'effet des conditions climatiques appelé DSSAT (Decision Support System for Agrotechnology Transfer).

Dans la mise en œuvre du projet régional « Renforcement des capacités d'adaptation des populations du Sahel à la variabilité et au changement climatique » par le Centre Régional AGRHYMET (CRA), l'Université du Québec à Montréal (UQUAM), l'INERA, la DPAHRH et le Groupement Naam, les capacités des producteurs, des cadres supérieurs ont été renforcées par la sensibilisation, et la formation.

(Insérer quelque part « Symposium de concertation avec les entreprises en matière d'environnement »)

Le MECV, dans le cadre de l'exécution de ses missions de protection de l'environnement, a souhaité impliquer le secteur privé et l'industrie, qui se présente comme le groupe d'acteurs le mieux organiser après l'Etat. En Septembre 2006, le MECV, à travers le SP/CONEDD a organisé le symposium sur l'implication du secteur privé et l'industrie à la gestion de l'environnement. Cette rencontre a été précédée par une enquête d'opinion réalisée à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Banfora. Du symposium, on retient une meilleure compréhension et une connaissance satisfaisante des questions environnementales. Les acteurs du secteur privé ont apprécié la place et le rôle qui leur a été attribué et se sont résolus à participer, aux côtés du MECV, à apporter leur contribution à la préservation de l'environnement. Ils ont convenu également d'une rencontre biannuelle avec le Gouvernement dans le secteur de l'environnement pour faire un bilan et envisager le futur.

Encadré 6: Résumé des principaux acquis de la mise en œuvre de la CCCC au Burkina Faso

Au niveau systémique

- Inventaire préliminaire des gaz à effet de serre au Burkina Faso (1997)
- Communication nationale initiale sur les changements climatiques
- Stratégie de mise en œuvre de la convention
- étude sur les besoins en matière de technologies écologiquement rationnelles dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage dans la zone Ouest du Burkina Faso
- Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA)
- Textes législatifs et réglementaires
- Programme Analyse Multi-discipline de la Mousson Africaine et ses impacts (AMMA Afrique)
- Projet SILEM (observations systématique/collecte de données climatiques; Programme SAAGA)

Au niveau institutionnel

- DGACV;
- comité interministériel pour la mise en œuvre des actions de la Convention cadre sur les Changements Climatiques (CIMAC) sous la tutelle administrative du Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (SP/CONEDD)
- Centre Africain pour les applications de la Météorologie au Développement (ACMAD)
- Initiative Prévision Saisonnière en Afrique de l'Ouest (PRESAO)
- Groupe Intergouvernemental d'Études et d'Évaluation des Incidences du climat au Sahel (GIEC/CILSS)
- Création et mise en place d'un secrétariat technique de mise en œuvre du MDP (septembr

2006).

Au niveau individuel

- Les institutions de formation et de recherche appuient telles que le CRA, l'ACMAD, l'IRD, l'OMM, l'IIIEE les institutions nationales et forment les individus dans les domaines du climat de l'eau et de la gestion des terres
- Formation de 3 experts nationaux en inventaire des Gaz à effet de serre (GES) + 12 autres (Pretoria, Niamey, Accra sur l'utilisation du logiciel d'inventaire GES)
- Formation de cadres (EIER, CNRST, Direction de la Météorologie, Centre AGHYMET, Universités)

3.2.3.6 Principales insuffisances

Au niveau politique, légal et réglementaire

L'évaluation nationale de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et des conventions issues de Rio réalisée par le Burkina Faso (MEE, 2002) a permis de faire le point sur le renforcement des capacités et du transfert des technologies.

Le Burkina Faso, comme les autres pays en développement, s'est engagé à participer à une gestion environnementale pour un développement durable, mais il se trouve que les capacités nationales sont limitées par rapport aux besoins de développement durable. Cette situation est caractérisée par :

- des faibles niveaux de prise de conscience et des connaissances limitant les possibilités de mener des discussions plurielles et de prendre des décisions ;
- le manque de système de gestion de l'information, de suivi et la faiblesse du système d'observation entrave les politiques et la prise de décision ;
- l'insuffisance de développement de la science et de la technologie pour soutenir les actions de développement durable ;
- le manque de ressources financières ;
- l'insuffisance de préparation et de participation aux négociations internationales.

De même, à quelques rares exceptions près, le pays n'a pas bénéficié du soutien nécessaire pour l'élaboration de son Agenda 21 National, contrairement aux conventions issues de Rio.

Dans la mise en œuvre des plans et politiques, on note des problèmes organisationnels, notamment de coordination et d'harmonisation des pratiques, tant au niveau de l'Etat, de la société civile que des partenaires de coopération.

Les résultats de l'évaluation et du dialogue ont permis d'identifier les principales insuffisances suivantes :

- il existe au Burkina Faso une multitude de cadres de planification qui ont un faible degré de synergie dans la conception, l'exécution et le suivi. Chaque partenaire ou groupe de partenaires a tendance à susciter son propre cadre de politique et de stratégie à travers les programmes et/ou les projets qu'il finance dans le pays ;
- Bien qu'il existe actuellement un cadre stratégique fédérateur servant de tableau de bord du développement pour la coordination des actions nationales qui est le CSLP, les autorités répondent parfois aux sollicitations individuelles et sectorielles de

certaines partenaires dans la seule optique de satisfaire leurs attentes et exigences. Il en résulte parfois un manque de synergie et d'harmonisation entre les actions.

Au niveau institutionnel

L'absence d'un mécanisme de coordination des politiques sectorielles et les lourdeurs des procédures de certains bailleurs de fonds font qu'il y a peu de visibilité dans la mise en œuvre de la politique économique du gouvernement. Les programmes sectoriels (notamment les secteurs sociaux) en ont le plus souffert suggérant d'une part, un renforcement de dialogue de politiques avec les partenaires et, d'autre part, la mise en place de mécanismes de coordination des politiques sectorielles et d'harmonisation des interventions des partenaires.

En ce qui concerne la mise en œuvre du protocole de Kyoto, au titre des contraintes, le Burkina Faso a été confronté à des questions d'ordre technique au cours de la préparation de sa communication initiale. En effet, les aspects méthodologiques complexes de l'inventaire des gaz à effet de serre, l'indisponibilité de modèles numériques appropriés pour l'évaluation de la vulnérabilité et les simulations pour l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre ont été des handicaps (MEE, 2002).

A ce jour, le niveau de financement des activités à engager s'avère insuffisant et nécessite une implication des bénéficiaires dans la prise des décisions.

Dans le cadre de la préparation du Programme d'Action National d'Adaptation, une initiative d'action rapide a été négociée par les pays les moins avancés au cours de la sixième conférence des Parties auprès du FEM. Le Burkina a soumis à cette fin une requête de financement et l'étude a été réalisée en 2006.

Les institutions de formation souffrent de manque d'enseignants de haut niveau et une insuffisance d'infrastructure et d'équipement (laboratoires, appareils de mesures, etc.)

Au niveau individuel

Des insuffisances ont été notées lors de la préparation de l'inventaire des gaz à effet de serre. Il s'agit des aspects méthodologiques complexes de l'inventaire des gaz à effet de serre, l'indisponibilité de modèles numériques appropriés pour l'évaluation de la vulnérabilité et les simulations pour l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre ont été des handicaps (MEE, 2002). Un renforcement conséquent des capacités endogènes, une formation régulière des experts nationaux par les agences du FEM étaient attendus pour surmonter ces difficultés.

On constate une appropriation limitée des modèles de scénario climatique par un nombre très réduit d'experts nationaux.

L'insuffisance des moyens de travail, l'accès difficile aux sources d'information et le manque d'un environnement scientifique adéquat constituent des barrières au renforcement des capacités individuelles.

Le renforcement des capacités des acteurs, notamment des producteurs sur le terrain et tributaire aussi des moyens dont disposent les structures de formation et de sensibilisation.

3.2.3.7 Pratiques prometteuses

Au niveau politique, législatif et réglementaire

Le Gouvernement s'est davantage convaincu que l'efficacité de la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté était fortement dépendante de son appropriation par les différents acteurs (MED, 2004).

Aussi a-t-il tenu à ce que le processus de révision du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté lancé officiellement le 18 avril 2003 lors d'une cérémonie regroupant toutes les composantes sociales (600 participants environ), fasse l'objet d'une large consultation (MED, 2004).

A l'analyse, il ressort que le pays dispose de pré acquis importants en matière de collecte de données pour le suivi et l'analyse statistique de la pauvreté grâce à la bonne qualité des enquêtes réalisées et la mise en place de l'ONAPAD.

Au niveau institutionnel

Même si beaucoup reste à faire, il existe des efforts notables dans la région en ce qui concerne la collecte et l'analyse des données liées au climat. Parmi les institutions de recherche sur le climat en Afrique de l'Ouest, on peut rappeler qu'il existe le centre régional agro-hydrométéorologique (Agrhymet) du CILSS, le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD) ou encore des projets et réseaux de recherche tels que HYCOS-AOC (systèmes d'observation du cycle hydrologique en Afrique de l'Ouest), AIACC (Assessments of Impacts and Adaptations to Climate Change avec notamment ses volets ouest-africains) ou le réseau international sur le régime des débits en Afrique de l'Ouest et du Centre (FRIEND-AOC), AMMA (Programme Analyse Multidisciplinaire de la Mousson Africaine).

Le projet SILEM (Sahel integrated Lowlands ecosystem management), a beaucoup contribué au renforcement des capacités systémiques nationales, au renforcement des capacités des institutions dans les domaines des observations systématiques.

Au niveau individuel

Les opportunités de formation offertes ont permis de renforcer les capacités des experts nationaux pour l'évaluation des gaz à effet de serre, la modélisation climatique, l'appropriation des outils d'évaluation de la vulnérabilité et des capacités d'adaptation des populations. Ces rencontres d'échanges ont été des occasions pour tisser des rapports de collaboration entre les experts des différents pays dans les universités et centres de recherches.

La mise en œuvre des projets « recherche action » a contribué au renforcement des capacités des producteurs par la sensibilisation, la formation et les démonstrations.

Tableau 4 : Etat de mise en œuvre des obligations de la CCCC et du protocole de Kyoto au Burkina Faso

Exigences de la CCCC/Protocole de Kyoto	Opportunités	Etat de mise en œuvre
<p>Article 4 alinéas a à j :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'inventaires nationaux de GES ; - Publication des programmes et plan d'action de lutte contre les changements climatiques ; - Mise en œuvre d'une coopération en matière de transfert de technologies, de recherche scientifique, de renforcement des puits d'absorption, de riposte et d'adaptation à la sécheresse et à la désertification, à l'éducation et la sensibilisation du public sur le phénomène, etc. <p>Article 12 alinéas a, b et c</p> <ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation du mode d'élaboration des inventaires d'émissions de GES - Description des mesures prises pour appliquer la convention et l'élaboration de la communication nationale. - Observer le climat ; - Mettre en place un cadre adéquat de gestion des questions liées aux CC ; - Renforcer la participation des autres départements dans les questions de CC ; - Intégrer les questions de CC dans les plans, programmes et stratégies de développement ; - Elaborer la communication nationale initiale ; - Promouvoir l'efficacité énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valoriser le potentiel en énergies renouvelables par un transfert de technologies adaptées ; ▪ Bénéficier de la solidarité à travers la mobilisation de financements internationaux ou régionaux sous des formes diverses (Appui budgétaire, subvention, aide budgétaire, etc...); ▪ Préserver les écosystèmes en cas de changements climatiques ; ▪ Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et humaines ; ▪ Bénéficier d'activités exécutées dans le cadre de projets, qui se traduisent par des réductions ou certification d'émissions. ▪ Elaboration et mise en œuvre de programmes d'éducation et de sensibilisation du public concernant les changements climatiques et ses effets sur les plans national et international ; ▪ Fourniture de ressources financières nouvelles et additionnelles ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de la communication nationale initiale ; - Conduite d'un projet de réduction des émissions de GES due à la production d'énergie électrique par la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments administratifs ; - Mise en place d'un cadre institutionnel adapté par la redéfinition des missions du SP/CONEDD ; - Elaboration du Projet nationale d'adaptation (PANA) aux Changements climatiques; - Démarrage du processus d'élaboration de la seconde communication nationale. - Démarrage du processus d'élaboration des projets MDP pour le transfert de technologies et la tenue de trois (3) ateliers sur les opportunités d'affaires au privé du secteur privé ; - Création et mise en place d'un secrétariat technique de mise en œuvre du MDP.
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser et mettre en œuvre une coopération internationale - Harmoniser les procédures et techniques d'inventaire de GES ; - Favoriser la mise en œuvre de programmes régionaux de développement 		<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux rencontres régionales sur l'évolution du climat ; - Renforcement du réseau pour l'harmonisation des procédures et techniques de collecte des données sur le climat.

Exigences de la CCCC/Protocole de Kyoto	Opportunités	Etat de mise en œuvre
- Favoriser et mettre en œuvre une coopération internationale		- Participation aux conférences des Parties et aux négociations - Participation aux rencontres du groupe Africain sur le climat ; - Mise en œuvre de projets et programmes de séquestration des GES (projet AIJ et AIJ RPTES).

3.2.4 Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs)

La Convention de Stockholm vise une interdiction progressive de la production et de l'utilisation des POPs. Elle a pour objectif principal de protéger la santé humaine et l'environnement des effets néfastes des polluants organiques persistants. Ces polluants organiques persistants sont connus pour provoquer des cancers, des allergies et de l'hypersensibilité, des affections du système nerveux central et périphérique, des troubles de la fonction reproductive ainsi que des perturbations du système immunitaire chez les êtres humains et les animaux. Adoptée en 2001, elle a été ratifiée par le Burkina Faso en juillet 2004. et est entrée en vigueur en mai 2004.

Tableau 5 : Liste des POPs (selon annexe A de la convention de Stockholm)

Substances chimiques	Pesticides	Substances industries	Sous-produits
Aldrine	+		
Chlordane	+		
DDT	+		
Dieldrine	+		
Endrine	+		
Heptachlore	+		
Mirex	+		
Toxaphène	+		
Hexachlorobenzène		+	+
PCB		+	+
Dioxines chlorés			+
Furannes chlorés			+

Aux termes de cette convention, la production et l'utilisation d'un polluant organique persistant sont interdites à moins qu'une dérogation spécifique ait été accordée à la demande d'une Partie et après examen et décision de la Conférence des Parties.

3.2.4. 1 Exigences et obligations

Il est recommandé aux signataires de la convention de Stockholm de :

- ✓ Désigner un point focal national ;
- ✓ Développer, élaborer et actualiser son plan de mise en œuvre ;
- ✓ Promouvoir l'information, la sensibilisation et l'éducation du public ;

- ✓ Encourager ou entreprendre la recherche, le développement, la surveillance, la coopération sur tous les aspects des POPs ainsi que leurs alternatives ;
- ✓ Rapporter à la Conférence des Parties, les mesures entreprises pour appliquer effectivement les dispositions de la Convention, les données et les quantités totales des POPs produits, importés ou exportés.

3.2.4.2 Avantages liés à la ratification de la convention

Les mêmes types d'avantages et d'opportunités que les précédentes conventions existent au niveau des POPs, notamment en rapport avec les aspects suivants :

- ✓ Prise en compte de la problématique au niveau national ;
- ✓ Soutien technique et financier des partenaires ;
- ✓ Activités habilitantes grâce au FEM ;
- ✓ Cadre d'échanges avec les autres pays ;
- ✓ Implication des femmes et des jeunes.

3.2.4.3 Principaux acquis

Depuis sa ratification en juillet 2004, l'équipe en charge de sa mise en œuvre au sein du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV) a mené plusieurs activités de renforcement de capacité, axées surtout sur l'information et la formation en faveur des décideurs politiques, des hommes de média, des industriels, de la Société civile, des producteurs, des chercheurs et personnes ressources de tous les départements ministériels sur la question des POPs et de la Convention de Stockholm. La réalisation de films documentaires, d'émissions radio et de publication dans les journaux de la place a permis de toucher un plus large public.

Au niveau systémique

Grâce à l'appui du FEM/PNUD des avancées significatives ont été obtenues dans la mise en œuvre de la convention. On note principalement :

- ✓ L'inventaire des pesticides obsolètes et périmés au niveau national et en 2004, le projet PNM-Burkina Faso a réalisé l'inventaire des pesticides POPs ;
- ✓ L'enquête de 2004 a permis de noter la présence de DDT à Bobo-Dioulasso au niveau de l'ex centre Muraz ;
- ✓ La localisation des grands sites contaminés par les POPs au Burkina Faso ;
- ✓ La mise en place de programmes de suivi des rejets et des impacts sur l'environnement et la santé humaine - y compris les conclusions desdits programmes ;
- ✓ Les priorités en matière de gestion des POPs pour le Burkina Faso ont été dégagées ;
- ✓ La production des rapports sectoriels ainsi que la formulation du document de Plan National de Mise en œuvre de la Convention (PNM) ;
- ✓ La mise en œuvre de la stratégie d'éducation environnementale au Burkina Faso en synergie avec le PNM mettra en place un mécanisme d'Education, d'Information, et de Communication à l'endroit des populations sur les dangers d'utilisation des pesticides POPs ;
- ✓ La réglementation de l'importation, de l'utilisation, de la commercialisation, de la production et du transport des PCB et des équipements pouvant les contenir ;
- ✓ L'élaboration et la diffusion de textes sur les PCB ;

- ✓ La mise en place des infrastructures appropriées de collecte par des structures, de stockage, de transport sécurisé et/ou d'élimination des PCB et de leurs déchets ;
- ✓ La prise en compte des POPs par des projets et programmes (FEM-ONG).

Au niveau institutionnel

En application de la convention de Bale sur le contrôle des mouvements transfrontiers de déchets dangereux et de leur élimination (ratifiée par le Burkina Faso le 04 novembre 1998) et celle de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (ratifiée le 20 septembre 2002), une Commission Nationale de Contrôle des Pesticides (CNCP) a été mise en place par décret n° 98-472/PRES/PM/AGRI du 02 décembre 1998. Cette commission a pour missions entre autres: le suivi et l'évaluation de la réglementation sur les pesticides au Burkina Faso ; le suivi et l'évaluation des résolutions et recommandations du Comité Sahélien des Pesticides ; l'étude et l'avis sur les produits relevant de la Procédure de l'Information et du Consentement Préalables (PIC).

Au titre de la convention sur les POPs de manière spécifique, on peut mentionner la mise en place:

- ✓ du point focal de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants ;
- ✓ d'un cadre de concertation nationale sur les POPs (Comité Interministériel et de la société civile) ;
- ✓ d'un groupe d'experts nationaux sur les POPs.

Au niveau individuel

Malgré la non adoption du plan national de mise en œuvre de la convention, on note les acquis suivants au niveau individuel :

- ✓ Le renforcement des compétences des hommes de media sur la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets ;
- ✓ La formation de toxicologues et de chimistes en techniques d'analyses des PCB ;
- ✓ L'organisation de voyages d'études pour des échanges d'expériences ;
- ✓ La formation continue des agents de la SONABEL et les détenteurs d'équipements à PCB dans le contrôle et l'analyse des PCB.

3.1.4.4 Principales insuffisances

Malgré les efforts d'information et de médiatisation, la principale insuffisance relevée par les acteurs est la quasi méconnaissance des POPs et de leurs conséquences sur la santé humaine et animale, ainsi que sur la convention y relative, notamment au niveau des acteurs déconcentrés (régions, provinces et populations locales).

3.2.4.5 Leçons et pratiques prometteuses

Il est encore trop tôt pour analyser des leçons et meilleures pratiques au regard du niveau de processus de mise en œuvre de la convention. Néanmoins la mise en place des structures conformément aux dispositions et les actions d'information et de sensibilisation de certaines

couches sociales sont des aspects qui peuvent assurer une plus grande adhésion et implication dans la mise en œuvre du plan national de mise en œuvre.

Tableau 6 : Etat de la mise en œuvre de la convention sur les POPs

Exigences de la Convention de Stockholm	Opportunités	Etat de mise en œuvre
*Art.5.a : "élaborer, ...un plan d'action..."	Un avantage certain est la prise en compte du problème des POPs par le pays et le soutien technique et financier offert par le secrétariat de cette Convention. L'opportunité d'un cadre d'échange d'expérience avec d'autres pays.	Un plan d'action est élaboré
*Art 6 : 2. « La Conférence des Parties coopère étroitement avec les organes appropriés de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination »		La convention de Bâle, Rotterdam et Stockholm étant abritées par le même ministère, il y a échange entre les différents points focaux...
*Art.7.a,b,c : " élabore et s'efforce de mettre en œuvre un plan ..."		Le PNM est élaboré et est en attente d'adoption
*Art.9. Echange d'information		Mise en place d'un cadre de concertation national sur les POPs (Comité Interministériel et de la Société civile) qui tient deux réunions par mois depuis juillet 2003
*Art.10.a : «La sensibilisation de ses responsables politiques et de ses décideurs aux polluants organiques persistants »		Il y a eu un atelier de sensibilisation des décideurs politiques autour de la Convention des Stockholm sur les POPs en novembre 2003 à Ouagadougou ;
*Art.10.b : « La fourniture au public de toutes les informations disponibles.... »		Réalisation d'un documentaire de sensibilisation, d'information et d'éducation sur les POPs diffusé sur les chaînes de Télévision nationale et satellitaire
*Art.10.c : « L'élaboration et l'application de programmes d'éducation et de sensibilisation, en particulier à l'intention des femmes, des enfants et des moins instruits, sur les polluants organiques persistants, ainsi que leurs effets sur la santé et l'environnement et sur les solutions de remplacement »	Pas encore fait. Mais à n'est pas exigé à l'état actuel de la convention.	

Exigences de la Convention de Stockholm	Opportunités	Etat de mise en œuvre
*Art.10.f : « La mise au point et l'échange de matériels d'éducation et de sensibilisation aux niveaux national et international »		Organisation d'émissions consacrées aux POPs à la radio Nationale et à la radio Canal Arc-en-ciel (« Dialogues sur l'environnement », « La vie de la nation »)
*Art.10. g : « L'élaboration et l'exécution de programmes d'éducation et de formation aux niveaux national et international ».		Problématique à intégrer dans la SNEE et PANEED
*Art. 11 : Recherche, développement et surveillance		Problématique à prendre en compte dans par le système national de recherche et de formation

3.2.5 Le Principe de Dublin sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)

L'adoption du principe de la gestion intégrée des ressources en eau fait suite à un certain nombre d'engagements tels que :

- ✓ Les engagements internationaux de Dublin et Rio et autres conventions ratifiés par le Burkina Faso et contenant des dispositions liées à l'eau ; la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro, en juin 1992, recommandait à travers le chapitre 18 de « l'Agenda 21 » que chaque pays, au titre de la « protection des ressources en eau douce et de leur qualité », élabore un plan d'action afin de mieux coordonner, mieux gérer et mettre en œuvre plus efficacement les programmes relatifs aux ressources en eau ;
- ✓ La Conférence Ouest Africaine sur la gestion intégrée des ressources en eau (tenue à Ouagadougou du 3 au 5 mars 1998) dont le document le plus important issu de cette conférence est la « Déclaration de Ouagadougou » par laquelle les Ministres et chefs de délégations chargés des ressources en eau participant à ladite conférence exhortaient leur gouvernement à « mettre en œuvre dans leurs pays respectifs, un processus de gestion intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un Plan d'action National de l'Eau » ;
- ✓ Le Sommet Mondial sur le Développement Durable (WSSD) de Johannesburg– Septembre 2002 invitait tous les pays à « développer des plans d'action de GIRE et d'efficacité de l'eau d'ici 2005 et d'aider dans ce sens les pays en développement ».

3.2.5.1 Principes de base

La gestion des ressources en eau devrait être basée sur les principes clés suivants :

- ✓ Principe n°1 : l'eau douce est une ressource limitée et vulnérable, indispensable à la vie, au développement et à l'environnement ;
- ✓ Principe n°2 : l'exploitation et la gestion de l'eau doivent se fonder sur une approche participative, impliquant les usagers, les planificateurs et les décideurs politiques à tous les niveaux ;

- ✓ Principe n°3 : les femmes jouent un rôle central dans l'approvisionnement, la gestion et la protection de l'eau ;
- ✓ Principe n°4 : l'eau a une valeur économique dans tous ses usages concurrentiels et doit être reconnue comme un bien économique.

Les exigences et obligations y relatives sont :

- ✓ Elaborer et s'efforcer de mettre en place un plan d'action GIRE ;
- ✓ Elaborer et exécuter des programmes d'éducation et de formation aux niveaux national et international ;
- ✓ Entreprendre des activités de recherche-développement et de surveillance ;
- ✓ Mettre l'accent sur la nécessité d'une approche de gestion intégrée des ressources en eau qui tiennent compte des multiples usages et demande conflictuels.

3.2.5.2 Principaux acquis

Au niveau systémique

Le Burkina Faso a marqué une volonté de mettre en œuvre une politique de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) par la définition d'un programme GIRE en 1996 ; l'élaboration d'une politique et stratégie en matière d'eau (en 1998), et le lancement d'un programme GIRE en 1999.

L'analyse et l'adaptation d'un cadre juridique à la GIRE a conduit à l'adoption d'une loi d'orientation relative à la gestion de l'eau en 2001, à un inventaire de l'état des lieux des ressources en eau, à l'identification et la structuration d'actions qui a conduit à un Plan d'Actions pour la Gestion des Ressources en Eau (PAGIRE) depuis 2003 qui se subdivise en huit domaines.

Le Domaine N°1 se divise en deux volets dont l'état de mise en œuvre se présente comme suit :

Volet 1 : Elaboration des lois, règlements, normes et mesures financières du marché de l'eau

- ✓ 22 articles de la Loi d'orientation sur l'eau (qui en compte 70 au total) renvoient à l'élaboration de décrets ou arrêtés d'application ;
- ✓ 19 décrets et arrêtés d'application ont été approuvés à ce jour ; dont 16 ont fait l'objet en novembre 2005 d'un Recueil, première esquisse du Code de l'Eau ;
- ✓ 2 décrets et 1 convention sont en cours d'élaboration (Convention GIP/Agence de l'Eau, Contribution financière de l'eau, Modes de gestions des services publics chargés de l'eau) ;
- ✓ Document de politique et stratégie en matière d'eau élaboré en 1998 ;
- ✓ Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau en 2001 ;
- ✓ Plan d'Action pour la GIRE en 2003.

Volet 2 : Elaboration des politiques et stratégies de l'eau

- ✓ Des avancées significatives ont été réalisées dans la gestion des eaux partagées. Elles se sont concrétisées par la création de l'Autorité du Bassin de la Volta en juillet 2006 et par la mise en œuvre de programmes régionaux pour le Bassin du Niger ;
- ✓ La prise en compte de la GIRE dans les différents secteurs concernés est encore insuffisante ;

Aucune étude spécifique concernant le partage des responsabilités en matière de GIRE entre l'Etat et ses démembrements, les collectivités locales et les autres acteurs de développement n'a été réalisée. En revanche l'évolution des responsabilités est implicitement contenue dans les propositions de statuts des organes de bassin. Elles se concrétisent également à travers la mise en place des Comités Locaux de l'Eau (voir **Domaine N°7 - Cadre institutionnel**).

Au niveau institutionnel

Les actions de ce domaine ont été considérées comme prioritaires. Elles ont porté sur les volets suivants:

Volet 1 : Administration de l'eau

- ✓ Au niveau central
 - Création de la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) chargée en matière de GIRE de l'élaboration et du suivi de la politique de l'eau, du Système National d'Information sur l'Eau, de la législation et de la réglementation ainsi que de la coopération sous-régionale ;
 - Création en septembre 2003 du SP/PAGIRE chargé du suivi-évaluation du PAGIRE, des actions d'information et de sensibilisation et de la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PAGIRE ;
 - Réactivation en décembre 2004 du Comité Technique de l'Eau (CTE), organe de coordination interministérielle regroupant les responsables de neuf services centraux - agriculture, ressources animales, environnement, énergie, infrastructures, santé publique, aménagement du territoire, coopération et décentralisation - et qui est chargé du pilotage du PAGIRE ;
 - Création en décembre 2004 d'un Cadre Permanent de Concertation sur la Recherche dans le Domaine de l'Eau et de l'Assainissement (CPCR-Eau) ;
 - Création en 2004 du Cadre de Concertation entre le Ministère et les partenaires du sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement (CCP-AEPA).
- ✓ Au niveau déconcentré
 - Restructuration et renforcement (en cours) des Direction Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH) avec la création d'Unités Régionales spécifiquement chargées de la collecte de l'information sur l'eau (UCIEau) et de la Police de l'Eau ;
 - Création de Comités Régionaux Interservices de l'Eau (CISE).

Volet 2 : Conseil National de l'Eau (CNEau)

Il faut signaler la création du CNEau en 2003 et la tenue de dix sessions au cours de son 1^{er} mandat 2003-2006 d'opérationnalisation.

Volet 3 : Organismes de bassin

- ✓ Mise en place d'une vingtaine de Comité Locaux de l'Eau (CLE) dans le Bassin du Nakambé et de trois CLE dans le bassin du Niger. Démarrage d'actions similaires dans le bassin du Mouhoun à travers le programme de Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest (VREO) ;
- ✓ Création de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) en juillet 2006 dont le siège est Burkina Faso, et ratification de la convention et des statuts en janvier 2007 par les Chefs d'Etat des pays concernés ledit bassin;
- ✓ Elaboration en cours des textes légaux et convention constitutive des GIP-Agence de l'Eau en vue de l'installation de l'Agence de l'Eau du Nakanbé courant 2007. La mise en place de l'Agence de l'Eau du Mouhoun est programmée dans le cadre du programme VREO.

Volet 4 : Collectivités Territoriales

Les Collectivités locales sont parties prenantes des Comités Locaux de l'Eau du Conseil National de l'Eau.

Au niveau individuel

Les actions suivantes sont en cours d'exécution ou ont été menées :

- ✓ Formation initiale d'environ 90 ingénieurs et de techniciens de l'eau (dont 20 femmes au moins) dans le cadre du PADSEA II. Ils seront incorporés dans la Fonction Publique (MAHRH) à la fin de leur cycle de formation, à partir de septembre 2007 pour les premiers d'entre eux ;
- ✓ Stages d'immersion dans des agences de bassin en France en 2005 et en 2006 pour dix (10) agents des structures centrales et déconcentrées du MAHRH (DGRE, DRAHRH, DCPM) et du CNEau ;
- ✓ Trois (03) sessions de formation au CEFOC sur les « outils de la GIRE » au profit d'une centaine au moins de cadres de l'administration de l'eau.

3.2.5.3 Principales insuffisances

Au niveau systémique

Les insuffisances systémiques sont :

- ✓ Faible diffusion des textes règlementaires existant sur la GIRE ;
- ✓ Absence de certains textes d'application ;
- ✓ Problème d'application des textes ;
- ✓ Contexte politique souvent défavorable à l'application et à la rédaction de certains textes ;
- ✓ Pesanteurs socio-politiques.

Au niveau institutionnel

Les insuffisances au niveau institutionnel se résume à :

- ✓ L'insuffisance des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre efficace du PAGIRE ;
- ✓ Malgré l'abondance des cadres de concertation on ne dispose pas d'évaluation de leurs actions permettant d'estimer l'importance de leur contribution à une gouvernance effective de l'eau ;
- ✓ L'absence d'une institution centrale unique de pouvoir de décision exclusive, la difficile collaboration entre les ministères concernés et le faible niveau de collaboration à l'intérieur d'un même département constitue également des préoccupations importantes ;
- ✓ La jeunesse des structures mise en place (CLE, CISE, CNEau etc.).

Au niveau individuel

Les insuffisances sont nombreuses dont :

- ✓ L'analphabétisme élevé ;
- ✓ La faible traduction en langue locale des textes qui limite leur appropriation ;
- ✓ Les faibles niveaux de prise de conscience et des connaissances limitant les possibilités de mener des discussions plurielles et de prendre des décisions ;
- ✓ La pauvreté ;
- ✓ Les pesanteurs socio culturelles

3.2.5.4 Leçons et pratiques prometteuses

Au plan systémique

Les principales leçons à tirer sont :

- ✓ Le processus très participatif qui a été adopté ;
- ✓ La disponibilité des documents, textes législatifs disponibles ;
- ✓ Les axes d'intervention sont connus ;
- ✓ Il y a de la cohérence de la mise en œuvre avec les objectifs nationaux et ceux définis dans les conventions ;
- ✓ La facilité des interventions sur le terrain.

Au plan institutionnel

Au plan institutionnel on peut noter :

- ✓ Structure mise en place adaptée aux besoins ;
- ✓ Restructuration du secteur de l'eau (CNEau ; CTE, CLE ; CISE etc.) ;
- ✓ Gestion plus cohérente et conforme aux besoins de la GIRE ;
- ✓ Existence de cadre approprié de concertation et de résolution de conflit ;
- ✓ Existence de cadre d'échange plus adapté.

Au plan individuel

On note principalement le renforcement de l'expertise en GIRE et la responsabilisation des acteurs de base dans la gestion concertée des ressources en eau à travers :

- ✓ Les possibilités de d'information et de formation ;
- ✓ Une meilleure appréciation des notions de la GIRE.

Tableau 7 : Etat de mise en œuvre du principe de la GIRE au Burkina Faso

Principes de Dublin	Opportunités offertes	Etat de mise en œuvre
*Agenda 21, chap.18, a mis l'accent sur la nécessité d'une approche intégrée à la gestion et à l'exploitation des ressources en eau qui tient compte des multiples demandes conflictuelles des ressources en eau douce	Le PAGIRE qui fait sienne et intègre tous ces principes a été adopté depuis 2003 et la mise en œuvre a commencé.	La mise en œuvre du PAGIRE a débuté en 2003 et a pris un bon envol. Les structures décentralisées telles les CLEs et les bassins hydrographiques sont appropriées pour une réelle participation des différents acteurs. L'application du principe pollueur-payeur s'avère cependant difficile.
*Principe n°1 : l'eau douce est une ressource limitée et vulnérable, indispensable à la vie, au développement et à l'environnement		
*Principe n°2 : l'exploitation et la gestion de l'eau doivent se fonder sur une approche participative, impliquant les usagers, les planificateurs et les décideurs politiques à tous les niveaux ;		
*Principe n°3 : les femmes jouent un rôle central dans l'approvisionnement, la gestion et la protection de l'eau ;		
*Principe n°4 : l'eau a une valeur économique dans tous ses usages concurrentiels et doit être reconnue comme un bien économique.	Le PAGIRE qui fait sienne et intègre tous ces principes a été adopté depuis 2003 et la mise en œuvre a commencé.	La mise en œuvre du PAGIRE a débuté en 2003 et a pris un bon envol. Les structures décentralisées telles les CLEs et les bassins hydrographiques sont appropriées pour une réelle participation des différents acteurs. L'application du principe pollueur-payeur s'avère cependant difficile.
Engagement du SMDD :« Elaborer, d'ici 2005, des plans intégrés de gestion et d'utilisation efficace des ressources en eau et fournir un appui aux pays en développement en la matière, en agissant à tous les niveaux ».		
Déclaration de Rio, Principe 16 qui définit le principe de pollueur-payeur		
Principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et soutenir les pays en développement pour le renforcement de leurs capacités à gérer de manière sûre les produits chimiques et les déchets toxiques en leur apportant une assistance technique et financière.		

Principes de Dublin	Opportunités offertes	Etat de mise en œuvre
*Plan de mise en œuvre du SMDD : « Lancer, lorsqu'il convient de le faire, des initiatives internationales de renforcement des capacités en vue d'évaluer les liens entre santé et environnement et d'exploiter les connaissances acquises pour trouver des solutions politiques nationales et régionales plus efficaces aux risques que fait peser l'environnement sur la santé »		

3.2.6 Autres Accords internationaux relatifs à la gestion de l'environnement (AME)

Une quarantaine d'AME ont été ratifiés par le Burkina Faso (liste en annexes). Outre ceux déjà analysés dans les sections précédentes, nous abordons spécifiquement dans cette section les AME suivants:

- Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel (Convention de Berne, ratifié le 23/08/1989) ;
- Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention Ramsar, ratifié le 23/08/1989) ;
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (ratifié le 03/06/1985) ;
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, ratifié 23/08/1989) ;
- Convention sur la conservation des espèces migratoires appartenant à la faune sauvage (Convention CMS, ratifié le 23/08/1989) ;
- Le programme MAB (Homme et Biosphère) de l'UNESCO ainsi que la stratégie de Séville.

3.2.6.1 Exigences et obligations

Les principales exigences et obligations des AAME sont consignées dans le tableau suivant.

Tableau 8 : Objectifs, exigences et obligations des principaux AME

Convention	Objectifs	Exigences et obligations
Convention de Berne (Burkina Faso concerné par les oiseaux migrateurs)	Assurer la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe par une coopération entre les Etats	Mettre en œuvre des politiques nationales de conservation de la flore et de la faune sauvage, et des habitats naturels Intégrer la conservation de la faune et de la flore sauvage dans les politiques nationales d'aménagement, de développement et de l'environnement Encourager l'éducation et promouvoir la diffusion d'informations sur la nécessité de conserver les espèces et leurs habitats Prendre des mesures législatives et

Convention	Objectifs	Exigences et obligations
		réglementaires appropriées dans le but de protéger/conservé les espèces
Convention du patrimoine mondial (parc W sur la liste indicative)	définir le genre de sites naturels ou culturels dont on peut considérer l'inscription sur la liste du patrimoine mondiale fixer les devoirs des Etats Parties dans l'identification de sites potentiels, ainsi que leur rôle dans la protection et la préservation des sites	Assurer la bonne conservation des sites du patrimoine mondial qui se trouvent sur son territoire, mais aussi à protéger son patrimoine national Intégrer la protection du patrimoine culturel et naturel dans les programmes de planification régionaux Mettre en place du personnel et des services sur les sites Entreprendre des études scientifiques et techniques sur la conservation Prendre des mesures pour conférer à ce patrimoine une fonction dans la vie quotidienne des citoyens Rendre compte régulièrement au comité du PM de l'état de conservation de leurs biens inscrits Sensibiliser le public aux valeurs des biens du PM Améliorer la protection du PM par des programmes d'éducation et d'information
MAB/stratégie de Séville (Ce n'est pas une Convention !)	Réduire la perte de diversité biologique par des approches écologiques, sociales et économiques Utiliser le réseau mondial de réserves de biosphère comme un outil d'échange des connaissances, de recherche et de surveillance, d'éducation et de formation, et un défi pour les responsables politiques.	tenir compte du cadre statutaire du réseau mondial de réserves de biosphères (RMRB) dans la définition et la mise en œuvre de leur politique en matière de RB Mettre en œuvre les actions prévues dans les objectifs de la stratégie
Convention RAMSAR	Gestion intégrée des zones humides par tous les acteurs	désigner les zones humides appropriées du territoire national à inclure dans la liste des zones humides d'importance internationale (ZHII) Désigner au moins une ZHII à inscrire sur la liste au moment de signer la convention ou de déposer son instrument de ratification élaborer et appliquer les plans d'aménagement de façon à favoriser la conservation des ZHII et, autant

Convention	Objectifs	Exigences et obligations
		<p>que possible, l'utilisation rationnelle des zones humides du territoire.</p> <p>prendre les dispositions nécessaires pour être informée dès que possible des modifications des caractéristiques écologiques des ZHII et transmettre l'information sans délai à l'UICN</p> <p>favoriser la conservation des zones humides et des oiseaux d'eau en créant des réserves naturelles dans les zones humides, que celles-ci soient ou non inscrites sur la Liste, et pourvoir de façon adéquate à leur surveillance</p> <p>encourager la recherche et l'échange de données et de publications relatives aux zones humides, à leur flore et à leur faune.</p> <p>s'efforcer, par la gestion, d'accroître les populations d'oiseaux d'eau sur les zones humides appropriées.</p> <p>favoriser la formation des acteurs (populations, agents, etc.) pour l'étude, la gestion et la surveillance des zones humides</p> <p>coopérer pour la conservation des ZH s'étendant sur les territoires de plus de plus d'une partie ou lorsqu'un bassin hydrologique est partagé entre plusieurs parties ;</p> <p>formation du personnel en techniques de négociation</p>
Convention CMS	Assurer la conservation des espèces migratrices	<p>promouvoir des travaux de recherche relatifs aux espèces migratrices, coopérer à ces travaux et les faire bénéficier de leur soutien</p> <p>s'efforcer d'accorder une protection immédiate aux espèces migratrices figurant à l'annexe I</p> <p>s'efforcer de conclure des accords portant sur la conservation et la gestion des espèces migratrices figurant à l'annexe II.</p>
CITES	Empêcher que toute espèce de la faune et de la flore sauvage fasse l'objet d'une exploitation non durable du fait du commerce international	- Respecter la réglementation du commerce des spécimens (faune et flore)

3.2.6.2 Avantages offerts par la ratification des AME

Les principaux avantages liés à la ratification des AME sont :

- L'appartenance à une communauté internationale qui apprécie et sauvegarde les biens d'importance universelle dans ces différentes composantes ;
- Les possibilités de négociations d'appuis technique et financière au plan international et régional ;
- L'accès à des fonds spéciaux et mécanismes propres de financement des conventions, notamment le Fonds du patrimoine mondial ;
- Le financement et l'appui technique pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des sites ;
- La formation technique des équipes chargées de gérer les sites ;
- Le renforcement des activités touristiques contribuant au renforcement de l'économie locale.

3.2.6.3 Principaux acquis

Les principaux acquis en matière de mise en œuvre des AME sont :

- ✓ La mise en place des organes nationaux (comités nationaux, points focaux) ;
- ✓ L'inscription de trois (3) sites tels le Parc régional du W comme sites Ramsar, la Mare aux Hippopotames comme réserve de biosphère (en 1986) et une réserve transfrontière du W comme réserve de Biosphère (en 2002) ;
- ✓ La description et la proposition de quinze (15) nouveaux sites à la Convention Ramsar pour inscription depuis 2006 ;
- ✓ La mise en œuvre de la stratégie de Séville dans la gestion des Réserves de biosphère (gestion participative, aire centrale, zone tampon, zone de transition) ;
- ✓ Le suivi des oiseaux migrateurs ;
- ✓ Le suivi régulier des espèces concernées par la CITES.

3.2.6.4 Principales insuffisances

Les insuffisances dans la mise en œuvre des AME se résument :

- ✓ Au faible niveau de connaissance de ces AME par le public ;
- ✓ Au faible niveau de synergie entre ces AME et les conventions de Rio sur le plan opérationnel ;
- ✓ A la forte dépendance des financements extérieurs ;
- ✓ Au faible niveau de retombées financières de la gestion des sites pour les populations locales.

3.2.7 Liens entre les conventions et les stratégies de développement

Dans l'ensemble il y a un effort conséquent d'intégration ou de prise en compte des principes clés des différentes conventions environnementales dans l'élaboration de toutes les stratégies nationales de développement. Le niveau de cette prise en compte varie en fonction de l'urgence de la problématique concernée et de la date de ratification. En effet les conventions de Rio et le principe de Dublin ont le plus influencé les stratégies nationales. Parmi celles-ci la CCD a été la plus mise en exergue au regard notamment de son impact direct la subsistance de plus de 85% de la population burkinabé. La CBD a également un bon ancrage dans les stratégies nationales à cause des liens étroits entre elle et la CCD d'une part et d'autre part entre elle et les textes coloniaux relatifs à la préservation des ressources stratégiques forestières, fauniques et fluviales.

Des importants efforts consentis pour l'élaboration des plans d'actions nationaux de mise en œuvre des conventions se poursuivent, à travers un processus participatif, par leur mise en cohérence avec les stratégies de développement durable.

En effet, à la suite de la Conférence de Rio, matérialisé au niveau national par la signature et la ratification des Conventions CCD, CDB et CCCC, le Burkina Faso s'est engagé avec l'appui des partenaires techniques et financiers dans l'élaboration d'un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) adopté en 1991 et révisé en 1994 et qui constitue l'Agenda 21 national.

Le PANE, instrument de planification environnementale, avait défini, dès 1991, un cadre général de la politique de l'environnement et comprenait trois programmes cadres et deux programmes d'appui (programmes cadre de gestion des terroirs, d'amélioration du cadre de vie et de gestion des patrimoines nationaux, programme de développement des compétences en environnement, et de gestion de l'information sur le milieu).

Les premières années de mise en œuvre du PAN/LCD (2000-2002) ont connu un certain nombre de difficultés liées au fait que le PAN/LCD, bien qu'ayant été bâti sur la base d'une analyse minutieuse des expériences passées et que son élaboration ait suivi un long et patient processus de consultation et de participation, n'a pas été suffisamment pris en compte, pour plusieurs raisons, dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) lors de son élaboration.

Cette situation s'est traduite sur le terrain par un manque de financement pour une mise en œuvre « autonome » du PAN/LCD.

Tirant leçon de cette réalité, les différents acteurs ont fini par se convaincre qu'il était illusoire de vouloir mettre le PAN/LCD en œuvre de façon « autonome ». Ainsi, à partir de l'an 2002, les efforts de l'Organe National de Coordination ont été orientés vers la prise en compte des dispositions, stratégies et approches du PAN/LCD dans les différentes politiques et stratégies nationales de développement en cours d'élaboration et/ou de révision.

Cette nouvelle vision qui du reste, est conforme aux principes directeurs du PAN/LCD, a permis d'intégrer avec succès, la stratégie d'intervention du PAN/LCD au niveau de la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) et les sept (7) domaines d'intervention prioritaires du PAN/LCD au niveau du Cadre Stratégique de Lutte contre la

Pauvreté révisé. Elle est aussi conforme à la Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2015.

Les principes directeurs qui guident la mise en œuvre de la LPDRD s'inspirent parfaitement la philosophie et les approches du PAN/LCD. Ce sont entre autres:

- ✓ la responsabilisation totale des communautés de base ;
- ✓ la concertation à tous les niveaux ;
- ✓ la flexibilité qui suppose l'adaptation des outils aux spécificités locales ;
- ✓ la fongibilité nécessitant que tous les bailleurs de fonds d'un même projet ou programme, mettent en commun leurs ressources et que l'exécution financière se fasse selon des modalités unifiées.

Le processus de révision du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, inspiré des approches participatives développées ces dernières années dans le pays, notamment celle appliquée au processus d'élaboration du PAN/LCD, a permis de prendre en compte les préoccupations environnementales aux niveaux des principaux programmes et axes stratégiques du CSLP.

Ainsi, au niveau des perspectives de développement à moyen terme, le CSLP révisé, outre les questions liées à l'éducation, à la santé, à la lutte contre le VIH/SIDA, à l'eau potable, à l'environnement et au cadre de vie, au développement des petites et moyennes entreprises et au renforcement des capacités qui sont toutes des questions se rapportant au domaine prioritaire d'intervention du PAN/LCD relatif à « l'Amélioration des conditions de vie des populations rurales et semi-rurales », retient comme sous-programmes prioritaires au niveau du développement rural, les préoccupations suivantes qui sont toutes en rapport avec les six (6) autres domaines prioritaires d'intervention du PAN/LCD et les objectifs du SPAN/CBD :

accroissement et diversification des productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques ;

- ✓ renforcement des liaisons production / marché ;
- ✓ accroissement et diversification des sources de revenus ;
- ✓ gestion durable des ressources naturelles y compris les zones humides;
- ✓ renforcement de la capacité des acteurs à créer un cadre institutionnel favorable ;
- ✓ promotion de l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural.

Ces différentes priorités nationales qui sont des objectifs recherchés par les instruments nationaux (PAN/LCD, SNAB) sont par ailleurs bien reprises au niveau des quatre (4) axes stratégiques du CSLP. En vue de renforcer la cohérence des politiques sectorielles avec le CSLP, un Programme d'Action Prioritaire de mise en œuvre du CSLP pour la période 2006-2008 a été élaboré pour traduire, au cours des trois prochaines années, les orientations du CSLP en actions et mesures visant une réduction très significative de l'incidence de la pauvreté aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans ce programme, la lutte contre la désertification reste une priorité et se traduira, au cours de la période 2004-2006, par une coordination des actions prévues dans le PAN/LCD sur le terrain.

A cet effet, il est créé une synergie d'actions entre tous les acteurs (Etat, société civile, partenaires techniques et financiers) autour de la lutte contre la désertification et la pauvreté à l'échelle locale et à l'échelle nationale.

En outre, une attention particulière est accordée au renforcement des capacités dans le domaine, à travers certaines mesures telles que le développement des lignes directrices sectorielles pour la préparation et la revue des analyses d'impact environnemental, la

constitution et le fonctionnement des cellules environnementales, la supervision des plans de gestion environnementale de certains projets.

Ces initiatives d'ordre politique, stratégique et législatif ont permis d'enregistrer d'importants acquis à tous les niveaux.

Au niveau local, des progrès ont été notés dans le développement des capacités des populations en matière de développement local, à travers l'organisation d'instance de concertation et de gestion au sein des collectivités décentralisées.

En ce qui concerne le niveau national, cela a permis d'établir des liens notables entre les projets et le PAN, de renforcer les capacités à travers la responsabilisation des communautés de base, la concertation et de faire des avancées vers la mise en place d'une politique et d'un plan d'action de sécurisation foncière en milieu rural.

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des politiques et stratégies, le gouvernement a engagé des actions importantes avec l'appui de ses partenaires. Au cours des dix (10) dernières années, ces actions qui se caractérisent par leur convergence et leur recherche de la sécurité alimentaire et du bien-être des populations, se résument comme suit : (I) la gestion rationnelle des ressources naturelles avec le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT), les projets de développement intégrés et ceux plus récents de développement local.

Malgré la mise en œuvre relativement satisfaisante de ces programmes et projets, force est de constater que les résultats atteints sont en deçà du taux de croissance d'au moins 6 à 7 % par an préconisé par le CSLP. Aussi, en vue de réaliser une telle croissance, notamment à travers la recherche d'une valeur ajoutée et d'une plus grande synergie entre les principaux programmes et projets d'investissement dans le secteur rural, le gouvernement a-t-il élaboré et adopté le Programme cadre de développement agricole durable qui vise les quatre (4) objectifs suivants :

- ✓ intensifier et diversifier les productions végétales, animales et halieutiques ;
- ✓ promouvoir et faciliter la commercialisation, la transformation et la conservation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche avec le maximum de valeur ajoutée locale ;
- ✓ renforcer la gestion durable des ressources naturelles y compris les zones humides ;
- ✓ renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des principaux groupes d'acteurs du secteur agricole.

La stratégie de mise en œuvre de ce programme cadre, s'appuie aussi bien sur les orientations de la décentralisation, du CSLP, de la LPDRD, de la Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015, du Plan stratégique de croissance durable de l'Agriculture et de l'Elevage et du PAN/LCD, que sur :

- ✓ la nature des actions à entreprendre ;
- ✓ les mécanismes de financement ;
- ✓ le mode d'intervention ;
- ✓ le rôle des différents acteurs ;
- ✓ le dispositif institutionnel ;
- ✓ le dispositif de suivi de la mise en œuvre du PAN/LCD.

La prise en compte du « développement local », stratégie opérationnelle de mise en œuvre des PAN, par la LPDRD d'une part, et des principaux domaines d'intervention du PAN/LCD par le CSLP d'autre part, ont été des facteurs déterminants qui ont permis d'assurer, une certaine cohérence entre les activités du PAN/LCD et celles des autres plans nationaux de développement. C'est ainsi que sur le terrain, l'ensemble des projets de développement local,

avec en tête le deuxième Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT 2), appliquent les approches et les mécanismes de mise en œuvre du PAN/LCD.

Si cette mise en cohérence des activités est une réalité sur le terrain, ses fondements au niveau central restent très fragiles et n'autorisent pas à dire que le PAN/LCD est considéré comme un cadre stratégique d'action à l'égard des objectifs de politique générale. Si les objectifs du PAN/LCD ont pu être intégrés au niveau de la LPDRD et de celui du CSLP, c'est essentiellement parce que l'élaboration du PAN/LCD s'est basée sur l'analyse des approches et expériences passées et que ses sept (7) domaines d'intervention ont été inspirés des résultats de larges consultations menées auprès des populations. Cependant, il existe d'importantes lacunes dans la compréhension des pressions qu'exercent les activités humaines sur les écosystèmes, dans l'évaluation de l'ensemble des services assurés par les écosystèmes, en particulier l'impact de la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) sur l'économie et dans la quantification des incidences sur la santé et sur les divers dangers environnementaux.

En outre les difficultés à fournir une information détaillée et précise sur l'environnement est en soi un élément de déficit de connaissance. Pour lever ces contraintes et parvenir à une prise de conscience qui permette la prise en compte, de façon conséquente, de l'environnement dans l'action gouvernementale, des efforts restent à faire pour démontrer que le Produit Intérieur Brut (PIB), n'est qu'un indicateur limité du bien-être des populations dans la mesure où certaines activités qui contribuent au PIB diminuent le bien-être (par exemple, les pollutions dues à l'utilisation des engrais et des pesticides) tandis que d'autres peuvent réduire le niveau des ressources en deçà de leur seuil de régénération (si elles ne sont pas gérées de façon durable). Ces différentes préoccupations ont amené le centre national de liaison à mettre en route les principales activités suivantes :

- ✓ l'extension des comptes nationaux au domaine de l'environnement : cette activité qui se mène actuellement avec le concours du PNUD vise à retracer les évolutions des actifs environnementaux et à mettre en évidence les transactions liées à l'environnement ;
- ✓ la relecture, annoncée dans le deuxième rapport de mise en œuvre de la CCD (2002), du Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) : cette relecture en cours, vise à mettre en évidence, les enjeux environnementaux des principaux secteurs de développement socio-économique (agriculture, mines, transports...) et à fixer pour les acteurs qui animent et/ou interviennent dans ces secteurs, des objectifs environnementaux qui seront périodiquement évalués. Il s'agit du Plan d'Environnement pour le Développement Durable (PEDD) qui est en cours de validation ;
- ✓ la mise en place de cellules environnementales (faire référence aux textes) au niveau des Ministères et des Régions pour conseiller les chefs de département ministériel et les Gouverneurs de régions sur la nécessité de prendre en compte les préoccupations environnementales dans leurs activités de production ;
- ✓ l'opérationnalisation des dispositions du Code de l'Environnement, notamment celles relatives aux Etudes d'Impact sur l'Environnement ;
- ✓ l'élaboration du rapport sur l'état de l'environnement dont le dernier en date a été élaborée en 2002.

En plus de ces mesures qui sont pour la plupart en cours d'exécution, il faut noter les importants efforts entrepris par le centre national de liaison (le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie) pour que les mesures environnementales des projets soutenues par l'aide budgétaire des principaux partenaires de coopération, soient considérées comme un volet important du Crédit d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (CASRP) et que cette disposition soit reflétée au niveau du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2005-2007.

Le Programme Décennal d'Actions (PDA) du MECV est l'outil de mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et sectorielles en matière d'environnement et de développement durable. L'exercice d'élaboration du PDA se présente comme une opportunité d'approfondissement et de cristallisation des réflexions en cours sur l'essentiel qui est de définir une vision claire et opérationnelle du MECV (et de ses partenaires) pour les dix ans à venir. Il vise trois objectifs:

- ✓ réunir les ambitions du MECV dans ses différents secteurs d'activités et évaluer les moyens nécessaires (humains, institutionnels, juridiques, financiers matériels);
- ✓ disposer d'un outil de dialogue avec les acteurs nationaux (CT, partenaires techniques et acteurs de la société civile) et la communauté internationale (bailleurs de fonds) ; c'est le document de base qui servira aux négociations de financements en fonction des priorités d'investissement définies pour le secteur de l'environnement;
- ✓ élaboration d'un tableau de bord (direction, évaluation du progrès accompli et à accomplir).

3.3 Analyse des actions de renforcement des capacités passées et en cours

3.3.1. Les Principales actions de renforcement des capacités passées et en cours

3.3.1.1 Lutte contre la désertification

Le Programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD, 1999)³ et son plan d'opération ont été élaborés avec l'appui du FEM.

La nécessité de renforcement des capacités est bien soulignée par les différentes institutions. Cependant, elle n'est pas toujours aussi visible que les attributions mentionnées dans les mandats classiques des établissements.

Au niveau d'un programme comme le PNGT, 12 % du budget est alloué au renforcement des capacités particulièrement pour le niveau décentralisé. Il s'agit particulièrement des niveaux provinciaux et villageois.

En prenant le cas du PNGT, nous y distinguons cinq composantes de RC :

- ✓ le développement des capacités locales pour renforcer les capacités techniques et organisationnelles des populations rurales
- ✓ le renforcement des capacités institutionnelles à travers le financement de la formation, l'équipement et du fonctionnement des équipes de terrain et des prestataires de services,
- ✓ le fonds d'investissement local (FIL) pour réaliser les investissements productifs au profit des communautés de base au niveau villageois et provincial.
- ✓ L'Opération Pilote de Sécurisation Foncière (OPSF) pour permettre à tous les usagers de terres rurales de disposer de droits fonciers stables et équitables,
- ✓ L'Administration Gestion et Suivi-Evaluation du Programme pour appuyer la mise en place et le fonctionnement du cadre national de concertation des partenaires au développement rural dans l'esprit du Programme National de Développement Rural Décentralisé et appuyer l'administration, la gestion et le S&E du programme.

³ Appui financier des Pays-Bas, chef de file des bailleurs de fonds

Ainsi pour 1985, l'accent a été mis sur le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des communautés rurales. Il s'agit de les outiller dans l'analyse de leur milieu pour dégager les contraintes et potentialités, de planifier et exécuter des activités éligibles au financement prévu dans le FIL et (2) la consolidation des acquis.

Les actions concrètement conduites sont au nombre de sept (7) :

- ✓ le développement des compétences en planification, suivi-évaluation participatives, en procédures de passation de marchés et de gestion financière aux niveaux villageois et provincial
- ✓ le financement des investissements aux niveaux villageois et provincial ;
- ✓ le renforcement de la concertation aux niveaux provincial, régional et national,
- ✓ l'appui au processus de décentralisation
- ✓ l'appui au Comité National de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (CNSF/MR),
- ✓ l'enclenchement de la réalisation des PGIE pour les investissements du SILEM
- ✓ la finalisation des différentes études de base des dispositifs de suivi d'impact dans les domaines socio-économique, environnemental et institutionnel.

Appuis aux définitions et à l'écriture des Programmes et Plans relatifs à la Convention CCD

Les initiatives OSS et CILSS

Deux institutions ont accompagné l'Afrique Sahélienne, depuis la phase de négociation de Rio 92, l'OSS et le CILSS. Elles ont facilité les appuis techniques, organisationnels et financiers nécessaires à la production du PAN-LCD, l'instrument majeur de la mise en œuvre de la Convention CCD.

Ces institutions ont maintenu cette dynamique d'accompagnement du Burkina Faso pour une réponse aux engagements internationaux dans le cadre de l'UNCCD.

En 2004, par exemple, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) adoptait sa stratégie 2010. Une stratégie construite autour de 4 principes de base que sont (1) la capitalisation et le renforcement des acquis les trois programmes de l'OSS conduits jusque là (ROSELT, CCD - IMAGES/LIFE, PTI, SMAP ou DISMED- et SID/SISEI), (2) l'adaptation des priorités aux nouveaux contextes africain et international notamment les Conventions environnementales dans Sahel 21, le volet environnemental du NEPAD ou le Plan d'action de Johannesburg, (3) l'intégration des nouveaux besoins des pays et organisations membres et enfin (4) le renforcement de l'axe informationnel.

Un des instruments de la mise en œuvre de cette stratégie est le Dispositif d'observation et de suivi environnemental (DOSE). Le programme DOSE du niveau régional est déjà défini. Les niveaux sous-régionaux (Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et l'Afrique de l'Est) dont le CILSS, et les niveaux nationaux sont invités à élaborer le leur.

Ce nouveau programme de l'OSS devrait répondre au constat d'une carence informationnelle dans le domaine de la surveillance environnementale. Par conséquent, il préconise le renforcement et la mise en œuvre de dispositifs et outils de mise en synergie des programmes d'action, de renforcement de la participation des pays et d'implication de nouveaux partenaires en matière d'observation et de suivi environnemental.

Pour répondre à ces insuffisances et besoins, DOSE/OSS a été construit en trois composantes complémentaires organisées en deux (2) thématiques d'actives et à un aspect de renforcement de capacité.

La première composante concerne la « surveillance environnementale à moyen et long terme à travers ROSELT/OSS et les dispositifs nationaux de surveillance environnementale ».

La seconde composante porte sur « l'Alerte Précoce Environnementale » pour réduire l'exposition aux risques de catastrophes naturelles à tous les niveaux.

Enfin, la troisième composante est un « accompagnement à la mise en œuvre du S&E des PAN et PASR » et pour cela devrait une assistance aux pays et sous-régions pour renforcer et définir les dispositifs de SE des PAN et PASR de LCD et des autres conventions environnementales.

Ces trois composantes du DOSE constituent l'ossature organisationnelle et programmatique des niveaux sous-régions et pays dont le CILSS constituera le relai pour le niveau sous-régional en Afrique de l'Ouest.

Le Plan Opérationnel 2004-2008 du CILSS : Principes de base et contenu

Au moment où se menaient les réflexions de l'OSS sur ces Programmes stratégiques, les acteurs et décideurs sahéliens de l'Afrique de l'Ouest, en se référant au mandat assigné au CILSS, lui ont demandé d'élaborer et/ou de suivre la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes régionaux dont (i) le cadre stratégique de sécurité alimentaire durable (CSSA) conçu dans une perspective de lutte contre la pauvreté, (ii) Le Programme d'Action Sous-Régional de Lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad (PASR-AO) et (iii) le programme d'action de Ouagadougou (PAO) sur la population et le développement durable.

Ces trois programmes stratégiques établis pour répondre au mandat assigné au CILSS qui est de « s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification pour un nouvel équilibre écologique » ont le contenu suivant :

Le Cadre stratégique de sécurité alimentaire (CSSA)

Ce cadre stratégique, adopté par le deuxième forum de sociétés sahéliennes et la Conférence au Sommet des Chefs d'État en 2000, sur la base d'une meilleure gestion des ressources régionales, a fixé *cinq objectifs spécifiques* devant concourir à l'obtention d'une sécurité alimentaire complète pour le Sahel à l'horizon 2015 et qui sont conformes aux attentes et aux priorités définies par les États et les acteurs des sociétés sahéliennes dans l'exercice « Sahel 21 ». Il s'agit de i) la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée ; ii) le développement, la fluidification et l'intégration sous-régionale des marchés nationaux ; iii) l'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base ; iv) l'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle ; et v) le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

Ce cadre, longuement discuté et négocié en associant patiemment l'ensemble des acteurs sahéliens (États, OIG, réseaux d'acteurs économiques et d'organisations de la société civile, etc.) fait désormais l'objet d'un consensus très large.

Le Programme d'Action Sous-Régional de Lutte contre la désertification de l'Afrique de l'Ouest et Tchad (PASR-AO)

Le PASR/AO est un cadre d'orientation, de référence, d'arbitrage et de mise en cohérence des actions de LCD et de l'atténuation des effets de la sécheresse. A cet effet, sous l'égide des deux centres de liaison que sont le CILSS et la CEDEAO, des contacts ont été pris avec divers partenaires pour mieux les impliquer dans la mise en œuvre de la CCD aux niveaux sous-régional et national. Et des accords de partenariat ont pu être signés avec divers partenaires de coopération techniques et financiers.

Les Ministres ouest-africains de l'environnement ont, en mars 2002, pris la décision de faire de ce programme, la porte d'entrée du volet environnement du NEPAD. Cette décision a conduit le CILSS et la CEDEAO à mieux prendre en compte dans les activités de mise en œuvre du PASR, les problématiques environnementales liées à la diversité biologique, aux changements climatiques, aux objectifs du millénaire et aux résultats du sommet de Johannesburg.

En sa qualité de Secrétariat Technique du PASR-AO, le CILSS envisage de :

- ✓ accroître la compatibilité et la synergie des actions de l'ensemble des acteurs de la lutte contre la désertification, afin de consolider les bases de développement durable de la région ;
- ✓ appuyer l'animation des réseaux mis en place pour le partage d'expérience et la circulation de l'information sur la gestion des ressources partagées / transfrontalières ;
- ✓ mettre en œuvre et/ou coordonner un certain nombre de projets déjà identifiés ;
- ✓ réaliser des études de faisabilité de nouveaux projets transfrontaliers (notamment dans les domaines de la gestion intégrée des ressources en eaux, la promotion des énergies renouvelables et domestiques, la sauvegarde de la biodiversité, le pastoralisme) ;
- ✓ Organiser le forum sous régional sur l'état de mise en œuvre du PASR ;
- ✓ Elaborer les rapports sous régionaux à soumettre aux Conférences des Parties.

Encadré 8 : Leçons tirées des activités de renforcement des capacités au niveau du PNGT2

a) Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des populations rurales

Cet aspect de RC a été porté particulièrement par le PNGT2 qui offre les informations les plus importantes relatives ci-dessous.

Un des principes majeurs adopté est la responsabilisation des communautés à la base dans la gestion de leur développement. Pour ce faire, le PNGT dans une démarche participative et décentralisée a mis en place des Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT) et entrepris l'élaboration de Plans de Gestion des Terroirs (PGT).

Des ateliers d'évaluation des activités conduites par le PNGT ont permis aux différentes CVGT de faire une analyse critique de la composante Renforcement des capacités locales (tableau). Ces CVGT ont trouvé qu'elles sont devenues les références au niveau du village pour le développement local et les PGT un bon outil de planification.

Quelques insuffisances ont été notées particulièrement en matière de prise en charge du fonctionnement des CVGT, l'accès aux informations comprises dans le PGT non traduit en langue locale ou l'organisation des activités à des périodes peu propices à la participation de la population.

L'analyse des acquis, des leçons issues de la mise en œuvre et des contraintes (rapportée au tableau) ont permis de faire des propositions d'amélioration en vue de « renforcer les capacités techniques et organisationnelles des populations rurales ... »

En ce qui concerne les CVGT, portes d'entrée du PNGT2 au niveau local, particulièrement dans les villages, les besoins en capacités sont :

- renforcer l'information et la sensibilisation des populations en faisant appel à des supports audio-visuels pour une meilleure appropriation de la démarche et compréhension des attributions et rôles des CVGT
- veiller au choix démocratique de responsables CVGT compétents
- prendre en charge les frais opérationnels des membres des CVGT
- poursuivre et intensifier les actions de RC des membres des CVGT et sous-commissions

Pour ce qui est du PGT, il faudrait :

- traduire le plan en langue locale et assurer sa vulgarisation ;
- actualiser périodiquement le PGT

Pour la formation in situ, la proposition majeure est de tenir compte de la disponibilité des populations dans la programmation. Et pour une plus grande assiduité des apprenants, il faut plus de motivation comme la prise en charge la restauration des auditeurs.

b) le renforcement des capacités institutionnelles des équipes

Cette composante porte sur le financement de la formation, l'équipement et du fonctionnement des équipes de terrain et des prestataires de services. Elle prend en charge également les activités d'appui à la concertation et à la décentralisation.

Jusqu'à mars 2006, on comptabilise 933 prestataires de services formés et près de 3000 Plans de Gestion des Terroirs élaborés par des privés pour le compte des villages couverts par le PNGT2. Parmi les réalisations, on note également plus de 4200 éducateurs à l'utilisation du

guide en éducation environnementale formés et recyclés et près de 3500 auditeurs formés à l'élaboration de microprojets.

Cela a permis l'élaboration et les signatures des contrats avec les services techniques au niveau villageois et partant une amélioration des prestations. A l'adresse des équipes de Coordinations provinciales (CP), les CVGT note une disponibilité et une bonne capacité d'écoute et d'accueil.

Cependant, le nombre réduit des membres des équipes des CP limite la régularité de leur appui-conseil et une surcharge des CP. Par conséquent les CVGT jugent nécessaire le renforcement de leur capacité d'appui par le renforcement des effectifs.

c) Financement : le fonds d'investissement local (FIL)

Ce fonds a été créé pour réaliser les investissements productifs au profit des communautés de base au niveau villageois et provincial.

A la fin du premier trimestre 2006, 24,6 milliards de FCFA et 3 milliards de FCFA ont été décaissés au profit respectivement des villages et des provinces pour la réalisation de microprojets d'amélioration de la production agro-sylvo-pastorales (CES/DRS, reboisement et gestion foncière), de la production animale, de la production végétale (maraîchages et périmètres aménagés) et des projets visant l'accès des communautés aux services sociaux de base.

Les leçons tirées dans l'administration de ce fonds, selon les CVGT, sont la responsabilisation des communautés, la transparence dans la gestion et le renforcement de l'appropriation des investissements par les bénéficiaires.

Toutefois ces mêmes groupes soulignent l'insuffisance des concertations entre CCTP et CVGT dans l'exécution du guichet provincial, les retards de virement des fonds.

Par conséquent, il est nécessaire d'améliorer l'information des CVGT sur les activités du guichet provincial et renforcer leur capacité sur les procédures notamment de passation de marché.

d) L'Opération Pilote de Sécurisation Foncière (OPSF)

Cette composante a pour objectif de permettre à tous les usagers de terres rurales de disposer de droits fonciers stables et équitables

Les acquis enregistrés dans cette composante sont :

- l'élaboration et l'adoption d'un guide d'orientation pour la sécurisation foncière en milieu rural ;
- l'élaboration de 203 procès-verbaux de cession foncière au profit de CVGT
- la mise en place de 39 commissions villageoises et 3 commissions départementales de règlement de litiges

Si ces dispositions ont amélioré la capacité de négociations des acteurs, il reste que certaines actions sont à entreprendre pour :

- étendre l'OPSF à tous les villages et provinces
- Matérialiser les limites des sites cédés ;
- veiller à la signature des PV avant les investissements ;
- étudier les formes possibles de compensation des propriétaires terriens.

e) Leçons tirées de l'Administration, la Gestion et le Suivi-Evaluation du Programme

La composante Administration, gestion et suivi-évaluation du PNGT, la référence des niveaux national, provincial et villageois, a pour objectif d'appuyer la mise en place et le fonctionnement du Cadre National de Concertation des Partenaires au Développement Rural

De la concertation entre les différents acteurs du PNGT2 (national, provincial et villageois) de nombreuses leçons à tirer ressortent parmi lesquelles nous pouvons souligner :

L'importance d'une structure représentative dans la promotion d'une maîtrise d'ouvrage local : la mise en place des CVGT et leur opérationnalisation ont permis une responsabilisation accrue des communautés pour la prise en charge effective des actions de développement les concernant ;

L'importance de la planification concertée des actions de développement : l'élaboration du Plan de Gestion des Terroirs est particulièrement formateur et innovant pour les communautés bénéficiaires ;

L'importance du PGT en tant que cadre de référence unique pour les interventions des partenaires dans les villages : le PGT permet d'éviter le pilotage à vue ;

Le renforcement des capacités des acteurs à assurer la gestion technique et financière des programmes collectifs planifiés à travers le PGT et financés à travers le guichet villageois ;

L'importance de l'alphabétisation dans le développement local : l'alphabétisation constitue un atout à la fois pour la gestion des programmes individuels et collectifs que pour s'informer et informer dans sa langue ;

le principe de cofinancement accroît le niveau de responsabilité des bénéficiaires

La sécurisation foncière, une nécessité incontournable pour la promotion et la valorisation des investissements ;

La concertation est le fondement de la coordination et de la cohérence des interventions : le financement et les divers appuis apportés par le PNGT2 aux Cadres de Concertation Technique Provinciaux (CCTP) ont permis une dynamisation de ces cadres.

3.3.1.2 La conservation de la diversité biologique

Les actions de renforcement des capacités ont été réalisées à plusieurs niveaux parmi lesquels, on note :

(1) Les activités habilitantes réalisées grâce à l'appui du FEM sont :

- ✓ L'élaboration de la monographie Nationale sur la diversité biologique (1993) ;
- ✓ L'élaboration de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (2001) ;
- ✓ L'élaboration des rapports de pays à la conférence des parties ;
- ✓ L'inventaire des besoins de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action⁴ ;
- ✓ L'appui à l'élaboration et l'adoption d'instruments nationaux en matière de biosécurité (cadre national de biosécurité, les règles nationales en matière de biosécurité, la loi portant régime de sécurité en matière de biotechnologie

(2) Au niveau de l'évaluation des menaces sur la biodiversité :

- ✓ des actions de renforcement se réalisent à travers le recrutement et la formation du personnel forestiers à l'ENEF ;

⁴ Un premier rapport relatif aux connaissances traditionnelles, accès et partage des avantages est disponible depuis mai 2006

- ✓ les structures de recherche poursuivent l'encadrement et la formation des étudiants et des jeunes chercheurs ;
- ✓ Les projets et programmes organisent des formations, sensibilisation (conférences publiques, jeux concours, voyage d'étude au profit des communautés, etc.).
- ✓ Les ONG et Associations poursuivent leur contribution à travers des actions de formation, des campagnes de sensibilisation et dans la promotion des ressources naturelles.

En conclusion, on note que les actions de renforcement des capacités passées et en cours sont pratiquement axées sur les mêmes supports de communication.

3.3.1.3 Les changements climatiques

Le FEM a financé l'élaboration des documents suivants:

- Le document de communication Nationale sur les changements climatiques (2001)
- La Stratégie nationale d'application de la convention cadre sur les changements climatiques (2001)
- Le Programme national de besoins technologiques et de technologies propres, et les besoins institutionnels en observations systématiques du climat (2002)
- Le Programme d'Action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA, 2006)

Au Burkina, la lutte contre l'adversité de la nature liée à la péjoration climatique a commencé depuis les années 1960 et des acteurs diversifiés se sont succédés pour tester ou recommander des techniques de lutte. Les résultats montrent que les techniques ont un impact positif sur la récupération du sol et la régénération du couvert végétal.

Pour réduire la vulnérabilité de l'activité agricole face au changement climatique, plusieurs actions ont été mises en œuvre (opération fosses fumières, des aménagements hydro-agricoles, des pluies provoquées à travers le « programme SAAGA » en vue de soutenir les activités agricoles). Dans la perspective d'une meilleure utilisation des ressources en eau, l'expérimentation de la petite irrigation villageoise a été initiée.

Dans un contexte de déficit pluviométrique et de pauvreté des terres, il est difficile de dissocier la maîtrise de l'eau, de la gestion de la fertilité des sols, ou de la lutte contre la désertification. Il ne serait donc pas surprenant de constater que les initiatives concernant la gestion des eaux de pluies, la restauration et conservation des sols ou tout simplement la lutte contre la désertification contribuent également au renforcement des capacités d'adaptation des populations à la variabilité et aux changements climatiques (Hien *et al* en 2004) et sont inventoriées par les acteurs internationaux, régionaux et nationaux comme des actions relevant du domaine de la désertification et donc du renforcement des capacités d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques

3.3.1.4 La GIRE et les POPs

Les principales réalisations au titre de la convention de Stockholm et de la GIRE sont :

- ✓ Formation initiale d'environ 90 ingénieurs et de techniciens de l'eau (dont 20 femmes au moins) dans le cadre du PADSEA II. Ils seront intégrés dans la Fonction Publique (MAHRH) à la fin de leur cycle de formation, à partir de septembre 2007 pour les premiers d'entre eux ;
- ✓ Stages d'immersion dans des agences de bassin en France en 2005 et 2006 pour dix (10) agents des structures centrales et déconcentrées du MAHRH (DGRE, DRAHRH, DCPM) et du CNEau ;
- ✓ Trois (03) sessions de formation au CEFOC sur les « outils de la GIRE » au profit d'une centaine au moins de cadres de l'administration de l'eau.

Des actions ponctuelles d'information, d'éducation de sensibilisation et de plaidoyer ont été menées dans ce domaine telles que :

- ✓ la tenue de deux (02) ateliers régionaux GIRE de formation / sensibilisation à GAOUA, TENKODOGO et Bobo ayant connu la participation d'environ 300 personnes ;
- ✓ la participation à divers colloques et séminaires au cours desquels des thèmes sur la GIRE ont été développés (ateliers du PADL à Ouahigouya, Bobo Dioulasso, Fada N'gourma, Nuits Atypiques de Koudougou, etc.) ;
- ✓ l'appui au Conseil National de l'Eau (CNEau) ;
- ✓ l'appui à la création d'une vingtaine de Comités Locaux de l'Eau (CLE) ;
- ✓ la création et la mise à jour par la DGRE du site Web Eau Burkina ;
- ✓ la Table ronde des bailleurs de fonds d'octobre 2003 ;
- ✓ la Table ronde des bailleurs de fonds d'octobre 2003 ;
- ✓ des rencontres avec des bailleurs de fonds spécifiques - BAD, UE, DANIDA, Asdi, KfW, etc.
- ✓ Mise en place d'une vingtaine de Comité Locaux de l'Eau (CLE) dans le Bassin du Nakambé et de trois CLE dans le bassin du Niger ; démarrage d'actions similaires dans le bassin du Mouhoun à travers le programme de Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest (VREO) ;
- ✓ Elaboration en cours des textes légaux et convention constitutive des GIP-Agence de l'Eau en vue de l'installation de l'Agence de l'Eau du Nakanbé courant 2007. La mise en place de l'Agence de l'Eau du Mouhoun est programmée dans le cadre du programme VREO

Le Projet PARCODIEau - Participation des Communautés de base au Dialogue sur les politiques en matière d'Eau au Burkina Faso - est actuellement exécuté par le Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherche Economique et Sociale (CEDRES) de l'Université de Ouagadougou. Ce projet de Recherche-Action de 3 ans (2006-2008) est financé par le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) du Canada

En ce qui concerne les POPs, les activités de renforcement de capacité, sont axées surtout sur :

- ✓ l'information et la formation en faveur des décideurs politiques, des hommes de média, des industriels, de la Société civile, des producteurs, des chercheurs et personnes ressources de tous les départements ministériels sur la question des POPs et de la Convention de Stockholm ;
- ✓ la formation d'une expertise nationale en matière de gestion des POPs ;
- ✓ la réalisation de films documentaires, d'émissions radio et de publication dans les journaux de la place a permis de toucher un plus large public.
- ✓ la création d'un site Web qui donne toutes les informations sur la situation des POPs au Burkina Faso ;
- ✓ la mise en place d'un cadre national de concertation sur la problématique des POPs (comité interministériel et de la société civile) ;
- ✓ l'élaboration du document de Plan National de Mise en œuvre de la Convention sur les POPs et son adoption en cours par le gouvernement ;
- ✓ l'élaboration de documents sectoriels dans le domaine des POPs sur :
 - Les dioxines et furannes
 - Les pesticides POPs et non POPs
 - L'ampleur des menaces des POPs sur la santé humaine et l'environnement
 - Les priorités du Burkina en matière de gestion des POPs
 - Les polychlorobiphényles
 - Le cadre juridique et institutionnel des POPs.

3.3.1.5 Les AME

La DGCN, les comités nationaux et des experts nationaux ont bénéficié d'actions de renforcement de capacités dans le cadre de la mise en œuvre du programme MAB/UNESCO. En effet un programme spécial de renforcement des capacités à été conduite dans le cadre de ce programme. Dans le cadre du programme MIKE de la CITES, le personnel des parcs et réserves de faune bénéficient de formations techniques leur permettant de suivre la dynamique des populations de faune sauvage, notamment l'éléphant.

3.3.2 Impacts des actions de Renforcement des Capacités

3.3.2.1 Lutte contre la désertification et conservation de la diversité biologique

Perceptions et comportements : Les initiatives de renforcement des capacités ont eu des impacts aussi bien au niveau politique, institutionnel qu'individuel. Ainsi :

Au niveau politique, la prise en compte par les décideurs des questions relatives à la diversité biologique dans les politiques et stratégies de développement durable. Cela s'est traduit par l'engagement du Pays à travers la signature et la ratification de la Convention, l'appui politique à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre (monographie, stratégie et plan d'action, négociation des projets au niveau bi et multilatéral, etc.)

L'impact du renforcement des capacités s'est également traduit par la qualité des textes législatifs et réglementaires qui sont été élaborés. Ce qui est la preuve que des capacités en élaboration des textes existent et sont valoriser.

L'effort d'adaptation des institutions pour prendre en compte les questions de diversité biologique s'est traduit par la mise en place des cadres de mission (Agence Nationale sur la Biosécurité) et des instances consultative comme le comité national biosécurité, l'observatoire national de la biosécurité, etc.

Au niveau individuel, des initiatives sont entreprise à l'échelle des communautés pour préserver et valoriser les composantes de la biodiversité. Ce qui est la démonstration d'une réelle prise de conscience sur l'importance et la nécessité de conserver la diversité.

Connaissances et nouvelles technologies : Les initiatives de renforcement des capacités ont eu des impacts sur l'aptitude des institutions et des acteurs en matière de maîtrise des technologies de préservation et de valorisation des ressources biologiques. On notera entre autre que :

Au niveau systémique, des efforts d'adaptation aux nouvelles technologies sont opérés à plusieurs niveaux. Tous les ministères et les institutions disposent de leurs sites internet.

En outre des efforts sont entrepris pour faciliter l'accès aux technologies à travers l'élaboration des instruments adéquats (cadre national sur les risques biotechnologiques, règles nationales et matière de biosécurité, etc.)

Au niveau institutionnel, les institutions de gestion de la biodiversité s'efforcent de disposer d'équipements modernes (laboratoires modernes, connexion à Internet, équipements de collectes de donnes, etc.) permettant d'évaluer avec précision les différentes menaces sur la biodiversité et d'autre part de participer efficacement à l'atténuation de ces menaces.

Au niveau individuel, les initiatives communautaires de renforcement des capacités ont contribué à améliorer les connaissances l'utilisation des technologies modernes de conservation et de transformation des ressources biologiques (apiculture moderne, techniques de conservations des eaux et sols, utilisation d'équipement modernes pour la production du beurre de karité, etc.)

Planification stratégique (Projets/programmes formulés) : Les actions de renforcement des capacités ont eu des impacts au niveau de la planification stratégique. On constate à l'étape actuelle plusieurs efforts d'intégration des questions relatives à la gestion des ressources naturelles dans les plans nationaux. On citera entre autre :

- ✓ La prise en compte des questions relatives à la gestion durable des ressources naturelles dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
- ✓ L'initiation de plus en plus de grands programmes et projet de conservation et de développement qui (PNGT2, PROGEREF, PAGEN, etc.) qui sont :
- ✓ L'effort de planification intégrée et sur le long terme des actions et des composantes de la biodiversité à travers l'élaboration de programme cadre à l'image du Programme Cadre de Gestion durable des Ressources Forestières et Fauniques au Burkina Faso : 2006 – 2015 ;
- ✓ L'effort de créer une plus grande cohérence et une synergie d'action entre les différents sous-secteurs d'activités exerçant d'une manière ou d'une autre, une influence sur l'environnement à amené le MECV à se doter d'un plan d'action décennal. L'objectif étant

de permettre au Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie d'une part de rassembler dans un seul document qui fera office de tableau de bord en matière de gestion durable de l'environnement et du cadre de vie, toutes les actions traduisant ses ambitions pour la décennie et d'autre part de le doter de la possibilité d'évaluer et corriger périodiquement les options stratégiques choisies, afin de lui permettre d'obtenir des résultats conséquents par rapport aux objectifs de long terme qu'il s'est fixés.

Management (Planification opérationnelle, exécution, suivi évaluation) : Au niveau du management des projets, l'impact des actions de renforcement des capacités a été marqué par :

Au niveau systémique, le souci de maîtriser et de suivre les missions de chaque département ministériel à aboutit à l'intégration des Direction des Etudes et de la Planification (DEP) au niveau de chaque ministère.

En outre, le souci d'une transparence dans la gestion des projets à travers la mise en place des mécanismes de concertation, de suivi de la mise en œuvre des différents programmes. L'instauration d'une session annuelle des chefs de projet constitue une opportunité de suivi/évaluation des accomplissements de chaque projet ou programme, mais aussi une opportunité de renforcement des capacités en termes d'appui conseils et de recommandations qui y sont faits.

Au niveau institutionnel, les structures techniques spécialisées sont de plus en plus mises en place pour assurer une coordination des actions au titre des Conventions et accords que le Pays a signé. C'est le cas du CONEDD dont le but est d'assurer la coordination institutionnelle et l'orientation de la gestion de l'environnement. Il a eu la charge du suivi et de la coordination de la mise en œuvre des différentes conventions et accords relatifs à l'environnement, en particulier l'Agenda 21 et les Conventions de Rio.

En outre le souci de disposer des données fiables et actualisées sur les questions d'environnement a amené le MECV à se doter d'une direction technique spécifique chargé du suivi écologique.

Au niveau individuel, les insuffisances des initiatives communautaires en matière de planification sont de plus en atténuées. Les projets et programmes mis en œuvre par les communautés intègrent désormais les aspects appui à la planification. Ce qui facilite l'appropriation des outils méthodologiques de planification et suivis évaluation ont de plus simplifiés et traduits en langues nationales. L'initiative du Fonds Canadien de soutien à la Convention sur la Désertification ainsi que la stratégie d'intervention du FEM/ONG en sont des exemples qui montrent que les communautés disposent d'un minimum de capacités en matière de planification et suivi évaluation des projets.

3.3.2.2 Changements climatiques

Perceptions/comportement : Les acteurs ont pris conscience du phénomène de changement climatique mis en évidence par l'analyse de l'évolution des paramètres climatiques et leurs propres perceptions. Les enquêtes menées dans le cadre du PANA (SP/CONEDD, 2006) et la mise en œuvre des projets sur les changements climatiques ont relevé ce constat.

La prise en compte des changements climatiques dans les politiques est devenue une préoccupation internationale, régionale, nationale et même individuelle. Les changements climatiques constituent le thème fédérateur de certains projets. C'est le cas par exemple des projets pilotes sur les changements climatiques du CRA. Le CRDI a lancé un appel à proposition sur le thème « renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques en Afrique ».

L'analyse des environnements politique, médiatique, scientifique et le comportement des bailleurs de fonds montre que le changement climatique est bien perçu et que le monde se mobilise pour mieux y faire face.

Connaissances et nouvelles technologies : Au plan scientifique, les chercheurs se mobilisent pour mettre au point des outils plus opérationnels en vue d'améliorer les prises de décision. C'est surtout le niveau d'échelle qui constitue le point sensible de la modélisation climatique.

Planification stratégique (Projets/programmes formulés) : La préparation du PANA a permis de mettre en évidence le manque de synergie en terme d'étude prospective. Il est ainsi souhaité que la même échelle de temps soit utilisée et que les modèles soient intégrés dans les tendances climatiques projetées.

Management (Planification opérationnelle, exécution, suivi-évaluation) : La prévention des risques et impacts climatiques a été retenue comme priorité parmi les actions prioritaires de renforcement des capacités d'adaptation des populations du Burkina Faso à la variabilité et aux changements climatiques.

Malgré le caractère probabiliste des prévisions saisonnières, les résultats de projets qui ont accompagné le PRESAO montrent que les acteurs, lorsqu'ils sont informés à temps, utilisent les prévisions dans la planification de leurs activités.

La capitalisation des forces et faiblesses de ces projets et programmes a contribué à un meilleur montage des projets actuels et une plus grande implication des populations à la base.

Les producteurs ont bien compris l'importance des paquets technologiques appropriées en vue de faire face à la variabilité et aux changements climatiques.

Parmi les technologies testées, le zaï amélioré, les demi-lunes et de manière générale, la fumure organique se sont montrés performants pour l'atténuation des effets néfastes des changements climatiques et de la dégradation des sols. L'utilisation de variétés appropriée augmente les rendements..

3.3.2.3 GIRE et POPs

De manière générale on observe un changement de comportement de la population en matière d'usages des ressources en eau.

Les impacts de renforcement de capacité au niveau de la GIRE et des POPs se situent sur les plans politique, institutionnel qu'individuel. Ainsi :

Au niveau politique, la prise en compte par les décideurs des questions relatives à la gestion des ressources en eau et des effets des POPs sont traduites à travers des documents de politiques et stratégie (états des lieux des ressources en eau, stratégie nationale d'assainissement, Plan d'action pour la Gestion intégrée des Ressources en Eau, Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POPs, etc.) .Cela s'est traduit par l'engagement du Pays à

travers la signature et la ratification de la Convention, l'appui politique à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de négociation des projets au niveau bi et multilatéral, etc.)

L'impact du renforcement des capacités s'est également traduit par la qualité des textes législatifs et réglementaires qui ont été élaborés de même que dans l'animation des différents cadres de concertation mise en place conformément à la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.

Au niveau institutionnel des structures sont de plus en plus mises en place sur le plan national et local pour assurer une coordination des actions (CNEau, CTE, CISE, CLE etc.).

En outre le souci de disposer des données fiables et actualisées sur les questions d'environnement a amené le MECV à se doter d'une direction technique spécifique chargé du suivi écologique.

Au niveau individuel, des initiatives sont entreprises à l'échelle des communautés pour préserver, restaurer et protéger les ressources en eau.

Il y a une meilleure concertation de la population sur les conflits sur l'eau et dans l'utilisation de la ressource.

Des campagnes de sensibilisation et de formation sont initiées et dispenser sur les effets des POPs.

L'utilisation économique de l'eau est mieux acceptée et promue.

Le renforcement de capacité a permis d'avoir des techniciens pour l'identification, le suivi et le contrôle des pops et a en outre améliorer les systèmes de conservation et d'enfouissement des déchets contenant des POPs.

Les insuffisances des initiatives communautaires en matière de planification sont de plus en plus atténuées

3.3.3 Opportunités de renforcement des capacités

Au niveau de la fourniture des ressources

Le Plan d'Action du Programme de Pays 2006-2010 entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD): Ce plan d'action constitue une opportunité de renforcement des capacités de gestion de la biodiversité car l'objectif IV de ce plan d'action vise à « assurer une gestion durable des ressources naturelles avec une participation accrue de la femme, y compris au processus de prise de décision ».

Le résultat attendu de cet objectif est que les politiques et la réglementation de la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) sont revues, avec la participation du Ministère de l'Environnement et plus particulièrement du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD).

Le FEM/Macro: l'Article 21 de la Convention relatif aux mécanismes de financement précise qu'« un mécanisme de financement est institué pour fournir des ressources financières aux Parties qui sont des pays en développement, aux fins de la présente Convention, sous forme de dons ou à des conditions de faveur.... ». Ce mécanisme est mise en œuvre par l'entremise du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) et dont la diversité biologique constitue un champ prioritaire de financement. Cette fenêtre constitue une opportunité de premier plan pour la

mobilisation des ressources dans le cadre du renforcement des capacités. Le processus ANCR en est d'ailleurs une initiative qui est soutenu financièrement par ce mécanisme.

Le FEM/Micro : Le FEM/ONG micro financement mobilise annuellement une enveloppe variant entre 400 000 et 600 000 \$ pour le financement des initiatives communautaires de conservation et de valorisation des ressources biologiques.

Le programme MIKE : Le programme MIKE (Monitoring illegal Killing of Elephants) est un programme de CITES. Ce programme a déjà réalisé plusieurs actions de renforcement surtout au niveau de l'évaluation des menaces dans ces zones d'intervention. Ce programme qui se poursuit jusqu'en 2011 constitue une opportunité de renforcement des capacités même si cette opportunité est limité dans l'espace.

Le CPP : Le programme national de partenariat pour **la gestion durable** des terres, un programme qui vient d'être approuvé par le FEM/Macro est une opportunité de renforcement des capacités. Les approches préconisées et proposées au CPP en matière de renforcement des capacités reposent sur la sensibilisation, la formation et l'information. L'objectif d'une telle approche est de conscientiser les communautés rurales sur les problèmes de la dégradation de l'environnement et de les former sur les techniques et outils qui seraient mis à leur disposition pour mieux gérer leur espace agro-sylvo-pastoral.

Au niveau de la prestation de renforcement des capacités, on peut mentionner les opportunités suivantes.

Au niveau National

L'adoption du Plan Stratégique de la Recherche Scientifique en 1995 a constitué une tournure décisive dans la mise en place d'un système national de recherche. Ce système est en adéquation avec les orientations stratégiques du développement du Burkina Faso à travers le Programme d'Ajustement Structurel du Secteur Agricole (PASA) et le Plan National pour l'Environnement (PANE). Les objectifs prioritaires pris en compte dans le domaine de l'environnement sont :

- ✓ Maîtriser les pressions sur le milieu naturel ;
- ✓ Promouvoir l'éducation sur l'environnement ;
- ✓ améliorer le cadre et les conditions de vie des populations ;
- ✓ Favoriser la régénération des ressources naturelles et protéger la biodiversité ;
- ✓ Amorcer le processus de développement durable

Tout le processus de planification stratégique fut guidé par ces objectifs prioritaires. Il a impliqué, à travers une approche participative, différents acteurs nationaux du développement (chercheurs, enseignants de l'Université, agents étatiques du développement, ONG's, organisations paysannes, etc....).

C'est dans le cadre de ce Plan Stratégique que s'inscrivent les Programmes de recherche des structures habilitées.

Les Instituts spécialisés de recherche du Burkina Faso

L'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) : son domaine de recherche porte sur les productions végétales, les productions animales, les productions forestières et la gestion des ressources naturelles et des systèmes de production;

L'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologiques (IRSAT) s'intéresse au développement de technologies qui couvrent les secteurs des énergies, de la mécanisation agricoles, de la technologie alimentaire, de la valorisation des produits de construction ;

L'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS) : ses activités couvrent les domaines de la pharmacopée et médecine traditionnelles et biomédicales ;

L'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) exécute des programmes de recherche dans les secteurs des sciences de l'éducation, la linguistique et les langues nationales, les sciences des populations, l'anthropologie du développement et les sciences juridiques, politiques et de l'administration.

Les Unités de Formation et de Recherche (UFR) de l'Université de Ouagadougou : Les différentes UFR de l'Université de Ouagadougou qui mènent des enseignements et des recherches en matière d'environnement sont regroupées au sein du Centre d'Etude pour la Protection, l'Aménagement et la Promotion de l'Environnement (CEPAPE). Créé par Arrêté rectoral N° 99-0026 du 7 septembre 1999, le CEPAPE se veut un établissement inter-UFR de formation et de recherche au sein de l'Université de Ouagadougou.

L'Institut du Développement Rural (IDR) de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso. Cet Institut mène des recherches en Agronomie, Elevage, Eau et Forêt et Socio-économie

Le Centre National de Semences Forestières (CNSF): Structure technique du Ministère chargé de l'Environnement, développe des actions de recherche appliquée et de formation dans la production et la diffusion de semences forestières. .

L'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) : Depuis 2004, l'école Nationale des Eaux et Forêts a engagé une profonde restructuration dans ses programmes d'enseignement avec pour souci de prendre en compte l'évolution des problèmes environnementaux et leur gestion.

Outre la formation des agents forestiers, il est proposé deux cycles de formation à savoir le cycle des agents techniques de l'environnement et le cycle des techniciens supérieur de l'environnement.

Aujourd'hui, il existe donc six (6) cycles de formation avec délivrance de diplômes académiques à savoir :

- ✓ Le cycle des préposés ;
- ✓ Le cycle des assistants ;
- ✓ Le cycle des contrôleurs ;
- ✓ Le cycle des inspecteurs des Eaux et Forêts ;
- ✓ Le cycle des agents techniques de l'environnement ;
- ✓ Le cycle des techniciens supérieur de l'environnement.

Les centres de recherche et de formation privés ou des ONG (CEAS, ARFA, AFORMA, etc.)

Au niveau sous-régional

Au niveau de l'espace sahélien, il existe des structures de coopération scientifiques et techniques en matière de recherche sur l'environnement qui peuvent contribuer au renforcement des capacités. Il s'agit en l'occurrence de :

- ✓ Le Centre Régional Agro-Hydro-Météorologique (AGHRYMET) basé à Niamey (Niger) dont les actions visent l'amélioration des connaissances sur le milieu biophysique en vue des productions agro-sylvo-pastorales ;
- ✓ Le Centre International de Recherche-Développement de l'Elevage en zone subhumide (CIRDES) basé à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) s'intéresse au développement et à la promotion de l'élevage dans la sous-région ;
- ✓ L'Institut du Sahel (INSAH) joue un rôle de facilitation des actions de recherches et de développement à travers la mise en place de mécanismes de coopération scientifique.
- ✓ Le CORAF/WECARD
- ✓ **ICRISAT**
- ✓ **IFDC**
- ✓ **IRD**
- ✓ **CIFOR**

Au niveau Africain

L'école des spécialistes de la faune de Garoua (Cameroun) où plusieurs agents Burkinabé y ont séjournés formait jusque là des techniciens supérieurs. Cette école a entamé une réforme où elle se prépare à ouvrir un cycle supérieur à partir de 2007. Cette perspective sera une opportunité de disposer des cadres de haut niveau en faune et à moindre coût en comparaison avec les pays européens ou l'Amérique.

3.4. Evaluations des besoins prioritaires de renforcement des capacités

Les besoins de renforcement de capacités sont synthétisés dans les tableaux ci-après.

Tableau 9 : Besoins et actions prioritaires en matière de lutte contre la désertification

1. AU NIVEAU SYSTEMIQUE			
	Identification	Besoins des capacités	Actions
Plan local	Départements et villages	<ul style="list-style-type: none"> -Appui à la mise en place des PDV dans les villages non couverts -Appui à l'ouverture des centres d'alphabétisation -Sensibiliser les acteurs sur la nécessité d'inscrire et de mettre en œuvre les actions de LCD dans les PDV -Instituer un réseau d'information sur les aspects environnementaux -Appropriation des stratégies et programmes par tous les acteurs - Financement des plans locaux de développement 	<ul style="list-style-type: none"> -Formation sur les techniques de LCD -Instituer des mesures incitatives de bonnes pratiques (écocitoyenneté) -Augmenter le personnel et les appuyer en moyens matériels, techniques et financiers -Traduction et vulgarisation des textes -Textes d'application ; relecture de la RAF
Plan intermédiaire	Régions et Provinces -	<ul style="list-style-type: none"> -Appui au fonctionnement de tous les cadres de concertation -Besoin d'appropriation du CSLP/régional -Besoins d'appropriation des acteurs (traduction en langues nationales) 	<ul style="list-style-type: none"> -Accorder un taux du budget des projets aux actions de LCD et au fonctionnement des cadres de concertation existants -Information, diffusion et vulgarisation du CSLP/régional Textes d'application ; relecture de la RAF
Plan national	Niveau Central	<ul style="list-style-type: none"> -Inscrire les actions spécifiques de la LCD dans le CSLP -Encourager la mise en place des cellules en charge de la question environnementale dans les ministères (MAHRH, Mines et Energie) interpellés dans la gestion de l'environnement et les doter de moyens de fonctionnement - Nécessité d'ajuster le processus d'application du PAN/LCD avec la décentralisation - Concilier les approches économiques environnementales pour assurer un environnement sain et durable - Développer la comptabilité environnementale en vue d'intégrer la question environnementale dans les priorités nationales de 	<ul style="list-style-type: none"> -Extension du réseau des centres de documentation sur l'environnement - Intensification de l'éducation formelle et promotion de l'éducation non formelle sur les questions de l'environnement - Plaidoyer auprès des politiques (ministre en charge des finances, de la planification pour inscrire la LCD comme priorité au niveau national en allouant une partie conséquente (au moins 0,5%) du budget national à la LCD.

1. AU NIVEAU SYSTEMIQUE			
	Identification	Besoins des capacités	Actions
		<p>financement</p> <ul style="list-style-type: none"> -Promotion d'une politique et un environnement institutionnel favorables à la mise en oeuvre de la gestion durable et équitable des terres -Renforcement des capacités des différentes agences gouvernementales et d'organisation de la société civile, actives dans la lutte contre la désertification aux niveaux central et décentralisé. -Création d'un environnement politique juridique, régulateur conduisant à la gestion durable des terres 	<ul style="list-style-type: none"> - Négocier avec les partenaires pour qu'un taux fixe de 0,5% pour tout fond acquis dans le CSLP soit pour l'environnement - Promouvoir les cadres nationaux de concertation -Mener une étude sur la forme juridique la mieux adaptée de GDRN -Développer de nouvelles actions de sensibilisations offensives en direction des partenaires et du grand public -Diffuser d'avantage le document du PAN/LCD -Faire une lecture « opérationnelle » du PAN/LCD pour accroître sa prise en compte dans le CSLP -Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité - Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et la protection sociale - Elargir les opportunités en matière d'emploi en AGR -Promouvoir la bonne gouvernance -Révision du CSLP pour rehausser le challenge en matière de réduction de pauvreté -d'amélioration de l'espérance de vie d'au moins 10 ans d'accroissement du PIB par habitant

1. AU NIVEAU SYSTEMIQUE			
	Identification	Besoins des capacités	Actions

2. AU NIVEAU INSTITUTIONNEL			
	Identification	Besoins des capacités	Actions
Plan local	Départements, Communes et Villages	<ul style="list-style-type: none"> -Appui financier, matériel et technique -Renforcement des capacités organisationnelles et techniques -Traduction et vulgarisation des textes - Suivi, contrôle, supervision, information, formation, sensibilisation -Assouplissement des conditions de cofinancement des actions de GRN -Connaissance des textes et de compétences, besoins de fonctionnement -Partenariat Renforcement des compétences en suivi et auto-évaluation -Gestion des fonds par les promoteurs de micros projets LCD ; - Institutions financières de proximité pour le soutien des projets LCD. -Adaptation des systèmes de micro finances aux activités individuelles et familiales en matière LCD (achat d'intrant et de petits équipements) 	<ul style="list-style-type: none"> -Former et recycler -Assurer le fonctionnement - Synthétiser, simplifier, traduire et vulgariser les textes en matière de GRN, -Dynamiser et rendre fonctionnel les différents cadres -Assurer la sécurité foncière - Informations -Mise en place effective des CVD -Appuyer en moyens de fonctionnement -Alphabétisation -Suivi des actions d'alphabétisation pour pérenniser les acquis d'alphabétisation -Adapter et concevoir des outils d'auto évaluation -Former en suivi et auto évaluation -Coordonner les interventions et fédérer les initiatives,
Plan intermédiaire	Régions et Provinces	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des moyens financiers -Diffusion et Connaissance des textes et des compétences -Sensibilisation à l'harmonisation -Renforcement des DRED pour impulser la concertation 	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour un appui financier au fonctionnement des structures -Former les membres des différentes structures -Doter les structures d'encadrement en moyens

2. AU NIVEAU INSTITUTIONNEL			
	Identification	Besoins des capacités	Actions
		<ul style="list-style-type: none"> -Allègement des procédures de décaissement des fonds -Renforcement des moyens humains d'encadrement et matériels - Formation des acteurs à la base -Elargir la base des PTF - impliquer les propriétaires terriens et coutumiers - Nécessité de mobilisation du financement pour les actions de LCD -financement pour renforcer les acquis -Amélioration de la motivation -Acquisition de charrue réversible -besoins de réaction diligente des bailleurs de fonds ; Mise en œuvre de projet suivant l'approche bassin versant ; Valoriser l'expertise locale et savoir local - Capitaliser les expériences antérieures Extension des projets PLD aux zones non couvertes Réalisation des EIE avec des mesures d'accompagnement appropriées - Lever les pesanteurs socioculturelles - Assurer la pérennisation des acquis - Harmoniser les approches - Renforcer la concertation - Négocier des projets-programmes à longues durées en intégrant les principes de pérennisations - Mettre un mécanisme de financement adapté - Rendre les activités économiquement rentables - Alimenter les fonds forestiers à partir d'un taux x sur les financements extérieurs ou tabac ou alcool - Formation des agents sur l'approche, le suivi-évaluation et la planification - Formation en SIG 	<p>humains, matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> -Accorder un taux du budget des projets aux actions de LCD et au fonctionnement des cadres de concertation existants -Coordonner les interventions et fédérer les initiatives -Renforcer les équipes, élargir les couvertures régionales des projets de LCD -Renforcer les capacités d'aménagement des bassins versants -Récupération des glacis -Sensibiliser les producteurs, vulgariser les techniques d'approches - Sensibiliser pour la mobilisation de la contrepartie des bénéficiaires (investissement humain) -Assemblage et construction des ouvrages - Capitaliser et valoriser les expériences et savoir-faire locaux - Formation des experts -Réaliser des EIE avec des mesures d'accompagnement appropriées -Etendre les activités sur l'ensemble de la région -Capitaliser et valoriser les expériences et savoir-faire local -Former en SIG
Plan national	Niveau Central	- Meilleure coordination de l'aide	-Extension du réseau des centres de documentation sur l'environnement

2. AU NIVEAU INSTITUTIONNEL			
	Identification	Besoins des capacités	Actions
		<ul style="list-style-type: none"> -Augmentation du taux de financement des projets soumis -Opérationnalisation du Fonds National de lutte contre la désertification -Nécessité de concertation avec les PTF -Capacité de plaider Etudes des coûts et impacts des LCD -Disposer d'outils d'analyse performants -Identification des indicateurs consensuels qui mesurent la contribution à la CCD -Un système « reportage » pour recevoir régulièrement des informations sur les résultats spatiaux temporels - Un mode de communication simple et conviviale -L'élaboration d'un document cadre définissant clairement le cadre, le contexte et le rôle du suivi évaluation -La définition d'indicateurs spécifiques à la composante « suivi de la mise en œuvre des PLD » -Le renforcement du programme national de gestion de l'information sur le milieu (PNGIM) -Institutionnalisation et opérationnalisation du nouveau dispositif de suivi de mise en œuvre du CSLP -Consolidation des systèmes d'évaluations -La conduite d'actions spécifiques pour préparer la révision du CSLP -Renforcement des capacités dans le domaine de suivi évaluation -Mise à jour des indicateurs de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - Intensification de l'éducation formelle et non formelle sur les questions de l'environnement - Fixer un taux de 0,5% pour tout fond acquis dans le CSLP à négocier avec les partenaires Négociation de projets du type FCCD Rendre opérationnel le mécanisme national de financement des actions LCD Responsabiliser les Institutions nationales face aux défis de gestion durable des terres
Plan sous-régional et mondial	Institution sous-régionales et Régionales et le niveau global	<ul style="list-style-type: none"> -Nécessité de concertation avec les PTF -Capacité de plaider 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de capacités des Etats (dans les domaines d'élaboration et de suivi des politiques) Renforcer les capacités de suivi et de gestion des risques liés à l'évolution de l'environnement

2. AU NIVEAU INSTITUTIONNEL			
	Identification	Besoins des capacités	Actions
			<p>Renforcer les capacités des Etats dans l'élaboration de politiques et stratégies en matière SA et GRN</p> <p>Les capacités opérationnelles des Etats sont renforcées en suivi-évaluation des politiques et stratégies</p>

3 AU NIVEAU INDIVIDUEL

	Identification	Besoins de capacités	Actions
Plan local	Départements, Communes et Villages (Acteurs Gouvernementaux, Organisations des producteurs, Autorités coutumières, leaders d'opinion, Associations, ONG, Collectivités territoriales (CVGT/ CVD), Privé, ...	<p>Formation directe et Formation continue (organisation, technique, gestion) Formation complémentaire de spécialistes (thématiques) Alphabétisation</p> <p>Spécialisation des techniciens Maîtrise des problématiques environnementaux et de planification</p> <p>Augmenter l'effectif du personnel au niveau local</p> <p>Elaborer et appliquer les plans de carrière Synergie d'action entre les différents services Approfondir la déconcentration Faciliter l'accès à l'équipement, matériels et aux informations</p> <p>Développement des micro-crédits au niveau local Faciliter l'accès au crédit Renforcer leur capacité en gouvernance locale</p> <p>Mise en œuvre d'un programme d'appui technique et financier au CVGT Responsabilisation des acteurs locaux notamment CVGT/CVD</p> <p>-Développement et promotion des savoir-faire locaux --Matériel et financement -Elaboration d'outils pour le Suivi évaluation, la gestion des activités LCD -traduction et diffusion des textes relatifs à la LCD</p>	<p>Elaborer et appliquer les plans de carrière Synergie d'action entre les différents services Approfondir la déconcentration Appui technique</p> <p>Développer des activités génératrices de revenus</p> <p>Intensifier la formation Traduire et diffuser les documents en langues nationales Créer des structures déconcentrées de crédits</p> <p>Centre de formation, Formation en plaidoyer pour pallier l'insuffisance économique -Alphabétiser -Former - Renforcer leur organisation, leur venir en appui financièrement, matériellement et techniquement, -Financer des actions de LCD -Campagne d'IEC sur la LCD -Renforcement des capacités techniques (végétalisation, Zaï, etc.) -Réhabilitation des ouvrages</p>
Plan intermédiaire	Régions et Provinces (Conseils régionaux, Privé,	<p>Formation et dotation en ressources matérielles financière et humaines</p> <p>Renforcement en moyen humain et financier -Mise à disposition des outils et textes sur LCD</p>	<p>Rechercher des partenaires financiers et techniques.</p> <p>Former et doter en ressources financières</p>

3 AU NIVEAU INDIVIDUEL

	Identification	Besoins de capacités	Actions
	CRA, ...)	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre un accent particulier sur la concertation - Maîtrise des normes modernes d'organisation et de gestion <p>Formation des membres des conseils régionaux et CRA</p>	<p>logistiques et matérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> -Conduire des actions de formations techniques Evaluation des actions de LCD Réhabilitation des ouvrages Former l'ensemble des membres du conseil régional et des CRA
Plan national	Niveau Central	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel complémentaire - Compétences techniques - Financiers -l'organisation des associations et la dynamisation du secteur privé -Promotion et valorisation de l'expertise nationale - Soutien de l'état pour la réduction des coûts de production -Protection de l'environnement -Contrôle et surveillance en matière environnementale -Nécessité du partage, des échanges d'information, et d'expérience -Besoin d'un plaidoyer auprès de tous les acteurs en faveur de l'EE -Acquisition de matériel, équipement -Amélioration des textes réglementaire et législatifs 	<p>Renforcer en moyens humains</p> <p>Formation technique du personnel</p> <p>Promouvoir l'expertise nationale</p> <p>Acquérir des équipement et matériels</p> <p>Elaborer de façon concertée des outils techniques et de planification adéquats intégrant l'approche genre et les préoccupations environnementales</p> <p>Mettre en place des mécanismes de financement appropriés (pérenne)</p>

Tableau 10 : Besoins prioritaires de renforcement des capacités pour la gestion durable de la diversité biologique au Burkina Faso.

Plan local	Identification des besoins	Priorisation des besoins en renf. Capa. Instit. Système des acteurs	Actions clés
1. Chefs coutumiers	Connaissance des lois Alphabétisation Capacités à maîtriser les enjeux sur le DB	Amélioration des capacités sur l'importance de DB Communication et information Droit de l'environnement	Formation sur les problématiques de conservation de la DB ; Information et sensibilisation sur les législations environnementales ; Alphabétisation
2. Communautés de base (CIVGT, CVGF, CGF/MR Groupements d'exploitants de bois et de charbon, Groupements de pêcheurs Groupements transformatrices de poisson)	Capacité de mobilisation des ressources financières et de gestion des projets de biodiversité ; Maîtrise de la gestion des organisations, meilleur fonctionnement des organisations	Formulation des projets, suivi évaluation des projets ; Droit de l'environnement Communication et information Renforcement technique et institutionnel	Formations en montage des projets Information et sensibilisation sur les législations environnementales Alphabétisation Formation vie association Appui institutionnel
Les organisations locales (CVGT, CIVGT, CVD, CLEs, Comité de Gestion des Points d'Eau (CGPEA))	Renforcement institutionnel Capacité de mobilisation des ressources financières et de gestion des projets de biodiversité ; Capacité de négociation	Amélioration des capacités d'action et de suivi encadrement des producteurs Amélioration des capacités à négocier et plaider auprès des partenaires Amélioration des capacités	Renforcement organisationnel et technique des groupements de gestion forestière ; Formation de leur personnel en montage de projets en techniques de négociation ; Information et sensibilisation sur les législations environnementales

Plan local	Identification des besoins	Priorisation des besoins en renf. Capa. Instit. Système des acteurs	Actions clés
		sur les lois régissant la DB	Formation en plaidoyer
4. Les collectivités territoriales	Droit de l'environnement Capacité de mobilisation des ressources financières et de gestion des projets de biodiversité ; Capacités institutionnelles Capacité de négociation	Amélioration des capacités techniques et institutionnelles Amélioration des capacités de suivi évaluation ; Amélioration des capacités en plaidoyer et négociation	Formations, traduction des textes en langues locales Formation de leur personnel en montage de projets et techniques de négociation ; Information et sensibilisation sur les législations environnementales Formation en plaidoyer
5. Les agents de l'Etat en charge de la gestion des ressources naturelles et des zones humides au niveau local	Décentralisation Amélioration des capacités en moyens logistiques	Connaissances des CGCT Moyens matériels	Formations sur les Codes sur le Général des Collectivités Territoriales Renforcement en moyens matériels Formation sur la gestion des zones humides
Plan Intermédiaire (province)	Identification des besoins	Priorisation des besoins en renf. Capa. Instit. Système des acteurs	Actions clés
CPAT, CCTP	Capitalisation des actions des intervenants Concertation permanente entre les différents acteurs	Renforcement institutionnel des CPAT et CCTP	Appui institutionnel
ONG, Associations	Amélioration des capacités de mobilisation des ressources sur la diversité biologique ; Renforcement des capacités d'appui aux organisations de base	Renforcement des capacités techniques de mobilisation des ressources ; Renforcement des capacités institutionnelles	Formation montage de projet Négociation et plaidoyer ; Information et sensibilisation sur les législations environnementales ;

Plan local	Identification des besoins	Priorisation des besoins en renf. Capa. Instit. Système des acteurs	Actions clés
Les organisations professionnelles (CRA CRAT)	Amélioration des capacités de mobilisation des ressources sur la diversité biologique ; Renforcement des capacités d'appui aux organisations de base	Renforcement des capacités techniques de mobilisation des ressources ; Renforcement des capacités institutionnelles	Formation montage de projet Négociation et plaidoyer
Plan national	Identification des besoins	Priorisation des besoins en renf. Capa. Instit. Système des acteurs	Actions clés
1. Décideurs politiques	Améliorer la volonté politique en matière de Conservation/valorisation de la DB ; L'amélioration de la gouvernance de la gestion de la faune pour doter de méthodologies de planification et de suivi évaluation plus performante ;	Amélioration des connaissances décideurs politiques sur les enjeux et défis en matière de DB	Formation des Députés sur les problématiques de conservation de la DB ; Formation en plaidoyer des ministres Formation des chefs de services et d'institutions en plaidoyer ; Elaborer et adopter et faire appliquer une loi sur les méthodologies d'évaluation de la biodiversité
2. Le Point focal de la Convention sur la diversité biologique ; membres des commissions et personnes ressources des tous les ministères ou ONG	Renforcement institutionnel Renforcement de la participation du Pays aux rencontres nationales	Actualisation des institutions et des instruments de gestion de la biodiversité ; Augmentation du nombre de représentants (nombre et spécialités) aux rencontres internationale sur la DB	L'actualisation du cadre national sur la prévention des risques biotechnologique Renforcement en personnel sur diverses spécialités ; L'élaboration de la stratégie nationale en matière de biosécurité L'élaboration de la stratégie nationale de gestion des zones humides

Plan local	Identification des besoins	Priorisation des besoins en renf. Capa. Instit. Système des acteurs	Actions clés
3. Ministères concernés (services centraux et déconcentrés)	Besoin de renforcement des capacités des institutions et des agents sur les enjeux et les défis de la convention sur la DB	Le développement des compétences en étude d'impact environnementale Amélioration des connaissances agents des services centraux sur les enjeux et les défis de la conservation de la DB	Formation en étude d'impact environnemental L'opérationnalisation d'une autorité scientifique pour améliorer la prise de décision Sensibilisation du personnel sur les besoins d'intégration des questions environnementales dans les plans sectoriels; Formation de courte durée pour les techniciens Voyages inter centres de recherche pour les chercheurs Formation diplômante pour les taxonomistes, les zoologues et sur la biosécurité
4. Les ONG et Associations nationales	Besoin de renforcement des capacités institutionnelles	Formulation des projets, suivi évaluation des projets	Renforcement des capacités institutionnelles du RAOCB/LCD Formation en montage de projets Formation en suivi évaluation des projets
5. Le secteur privé	Besoin de renforcement des capacités institutionnelles et techniques	Formulation des projets, suivi évaluation des projets Aménagement et gestion des ressources naturelles Amélioration des capacités de négociation Amélioration des capacités en négociation et plaidoyer	Formation en montage de projets Aménagement de la faune et aires protégées Formation en technique de négociation et e plaidoyer information sensibilisation

Tableau 11 I : Besoins de renforcement et actions prioritaires dans le domaine des changements climatiques

Les plans local et national, sont abordés, et l'intermédiaire ?)

Il ya une confusion entre plan et niveau : on a trois plans (local, intermédiaire, national) et trois niveaux (individuel, institutionnel, systématique) il faut à tout le moins, harmoniser

Au niveau systémique		
	<i>Besoins en renforcement</i>	<i>Actions prioritaires</i>
Plan local	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance les CC • Appropriation des stratégies et programmes liés au CC par tous les acteurs de terrain ; • Appropriation du CSLP/régional ; • Elaboration de programmes locaux d'adaptation aux CC ; • Exploitation des avantages découlant du Protocole de Kyoto 	<ul style="list-style-type: none"> • Information, éducation et sensibilisation sur les CC de l'ensemble des acteurs locaux • Diffusion et vulgarisation des stratégies et programmes CC; • Information, diffusion et vulgarisation du CSLP/régional ; • Traduction et vulgarisation des CSLP/régionaux en langues nationales • Traduction et diffusion des textes sur CC en langues nationales ; • Renforcement capacités locales d'adaptation aux CC par des projets PANA; • Elaboration stratégie locale pour mise en œuvre du Protocole de Kyoto • Elaboration et mise en œuvre de projets locaux de reboisement pour la séquestration du carbone
Plan national	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de mesures nationales prenant en compte des CC dans les plans de développement et dans le CSLP ; • Appropriation du PANA par tous les acteurs ; • Suivi régulier des négociations au niveau du pays. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formations des élus et des dirigeants aux enjeux des CC, du Protocole de Kyoto et du PANA, • Traduction et diffusion des textes sur le Protocole et sur le PANA ; • Mise en place un système de collecte, d'archivage et de base de données sur les CC ; • Assurer la participation efficiente et régulière du pays aux négociations internationales.
Plan régional (Sous régional ?)	<ul style="list-style-type: none"> • Création de cadre régional de concertation, d'harmonisation des actions et de partage d'expériences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un programme sous régional de formation, de renforcement des capacités et d'un réseau des pays sahéliens en matière de changement climatique dans le cadre du CILSS

Au niveau institutionnel

	<i>• Besoins en renforcement</i>	<i>Actions prioritaires</i>
Plan local	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités organisationnelles et techniques des OP, des structures d'encadrement local en CC (Cellules environnementales), • Intégration des questions de CCC dans les programmes et projets de développement locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique et matériel pour le renforcement des capacités des structures locales ; • Formation des OP et de leurs structures d'encadrement en CC.
Plan national	<ul style="list-style-type: none"> • fonctionnement efficace du point focal CC et de l'Autorité nationale désignée pour le MDP, • Mise en place des cadres de travail/comités techniques impliquant l'ensemble des structures nationales compétentes dans la conduite des inventaires de GES ; • implication du privé et des ONG nationales dans les organes créés pour la mise en œuvre de la convention sur les CC ainsi que du protocole ; • Renforcement du rôle de la Direction de la Météorologie dans l'observation systématique et le suivi du climat ; • Renforcement du rôle l'INERA et de l'Université dans la recherche sur les CC, • Renforcement des capacités du CNSF et de l'INERA dans la production de semences améliorées et résilientes aux conditions climatiques extrêmes ; • Introduction de modules de formation sur les changements climatiques spécifiques a chaque domaine dans les écoles professionnelles traitant des questions environnementales et à l'université ; l'Education Environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> • Dotation de point focal CC et l'administration nationale désignée pour le MDP de ressources humaine et financières requises pour leur fonctionnement ; • Responsabilisation et formation des structures techniques nationales impliquées dans la réalisation des inventaires de GES à la maîtrise du guide méthodologique des inventaires et à la conduite des inventaires des GES; • Mise en place des groupes de travail thématiques au sein de la structure point focal sur les inventaires, l'adaptation, l'atténuation, etc ; • Identification et mise en œuvre des programmes de sensibilisation et de formation ciblés au profit des acteurs privés et des ONG ; • Dotation de la Direction de la météo en ressources suffisantes pour la conduite d'un programme cohérent d'observation systématique ; • Formation de spécialistes en modélisation dans le domaine des CC et aux techniques de séquestration du carbone ; • Développement et /ou renforcement des programmes de recherches pour la création et la multiplication de semences résistantes aux conditions climatiques extrêmes ; • Définition des curricula pour les modules de formation pour les écoles professionnelles(CAP Matrouko, ENEF) traitant des questions environnementales et à l'université CEPAPE, Zones humides,IDR); • Renforcement des synergies d'actions entre les structures nationales et régionales pouvant contribuer à améliorer les connaissances sur les CC et le renforcement des capacités sur les CC, surtout les structures chargées des veilles environnementales (climat, eau, foresterie,). • Mise en place d'un dispositif de suivi de la pollution atmosphérique en

		zone urbaine
Plan régional	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilisation de 2 IE, de l'ENEF et d'AGRHYMET des pôles d'excellence pour certains profils de formations en CC 	<ul style="list-style-type: none"> Définition avec AGRHYET, l'ENEF et le 2 IE de certains modules de formation à dispenser en matière de CC

Au niveau individuel		
	<i>Besoins en renforcement</i>	<i>Actions prioritaires</i>
Plan local	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des populations sur les risques climatiques auxquels ils sont exposés ; Information et éducation des populations sur les bonnes pratiques dans la gestion de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage, des ressources en eau, de la foresterie afin de réduire les émissions de GES 	<ul style="list-style-type: none"> Traduction en langues nationales et vulgarisation des documents importants sur les CC, le Protocole de Kyoto et sur le programme national d'adaptation aux CC ; Réalisation d'actions de sensibilisation (débat, dépliants, films écologiques, bandes dessinées, ect) ciblées vers des groupes particulièrement vulnérables au CC Vulgarisation des stratégies d'adaptation au CC en faveur de certaines catégories d'acteurs particulièrement vulnérables ;
Plan national	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation, formation, information des décideurs, des techniciens du public et du privé sur les enjeux des CC et du protocole de Kyoto, Information et sensibilisation sur la vulnérabilité du pays au CC et sur le Programme national d'adaptation, Disposition d'enseignants maîtrisant les questions de changements climatiques dans les établissements d'enseignements ciblés 	<ul style="list-style-type: none"> Identification et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation, d'information et de formation permettant de couvrir un grand nombre de décideurs et de techniciens Formation et recrutement de spécialistes dans les différents domaines des CC
Plan région3 Recommandation pour la suite du processus ANCR	<ul style="list-style-type: none"> Disposition d'enseignants maîtrisant les questions de changements climatiques dans les pôles d'excellences régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> Spécialisation d'enseignants dans certains modules techniques sur les CC ; Encouragement des experts nationaux, des enseignants, des associations au réseautage régional ; Incitation à l'usage du site web de la CCNUCC.

Tableau 12 : Besoins prioritaires de renforcement de capacités pour la mise en œuvre de la GIRE et de la convention de Stockholm sur les pops

	Besoins prioritaires de renforcement de capacités
<p style="text-align: center;">Au niveau Systémique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appui à la diffusion des directives BAT/BEP de la Convention de Stockholm ✓ Elaboration d'un cadre juridique adapté à la gestion des déchets biomédicaux ; ✓ Appui à l'élaboration, la diffusion et l'application des textes juridiques liés à la GIRE et aux POPs (le code de l'environnement, les codes de la santé et de l'hygiène publique, la loi portant contrôle des pesticides et la loi portant réorganisation agraire et foncière, la loi d'orientation sur la gestion de l'eau constituent les principaux instruments juridiques de la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'actions). ✓ Elaboration et adaptation des textes réglementaires à appliquer pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la stratégie et des plans d'actions. En outre, Ils doivent être en adéquation avec les réalités culturelles, socio-économiques et politiques du pays, et aussi avec les obligations de la convention de Stockholm sur les POPs. ✓ La formation en planification et schémas d'aménagement et de gestion de l'eau ; - Formation en suivi/évaluation d'impact.
<p style="text-align: center;">Au niveau Institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le renforcement de la concertation pour l'échange d'informations ; ✓ Le renforcement des capacités des acteurs du secteur privé et de la, société civile en matière de GIRE et de POPs, à travers la formation d'un échantillon représentatif de cadres techniques (dirigeants d'entreprises et de bureaux d'études, agents de conception et d'exécution, etc.) ✓ La formation des membres des structures mises en place notamment CNEau, CTE, CISE et CLE aux concepts de la GIRE des POPs ; et sur les principales méthodes et approches utilisées pour la gestion des POPs et des pesticides, ✓ Le développement des compétences de la structure de coordination de la convention de Stockholm sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets ✓ L'élaboration des stratégies et plans d'actions nationaux pour la réduction des rejets et l'élimination des POPs, y compris le PNM ; ✓ Le renforcement des équipements des structures de contrôle et d'analyses ✓ Le renforcement des capacités des laboratoires de l'UO pour l'analyse des résidus et/ou pour la détermination de nouvelles méthodes et techniques de dégradation des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets : laboratoires d'écologie du CEPAPE et du Centre de Recherche en Sciences Biologiques (CRSBAN). ✓ Le renforcement des capacités de la commission nationale de contrôle des pesticides (CNCP) en vue d'assurer l'information ✓ Le renforcement du Réseau d'Echange d'Informations Chimiques (REIC) ✓ Le renforcement des capacités du CNRST (INERA et IRSAT) en vue d'assurer l'information sur la pollution des sols par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets

	Besoins prioritaires de renforcement de capacités
Au niveau Individuel	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le stage de formation en politique et coopérations internationales en matière d'eau. ✓ La formation en aménagement et gestion concertés des zones humides ✓ La formation à la GIRE et pops de l'ensemble des personnels des départements chargés de l'eau et de l'environnement; formation en suivi/évaluation (qualitatif et quantitatif) de la ressource, en suivi de la demande, des usages et des besoins des écosystèmes ; ✓ La formation des agents chargés de la Police de l'Eau ; ✓ La formation des responsables des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau principalement en matière de gestion administrative de l'eau (planification, politique de l'eau, réglementation, suivi...) et d'appui-conseil aux collectivités territoriales : Formation en organisation du travail et gestion du personnel ; ✓ La formation en management public, en droit administratif, en approches d'appui-conseil appliquées au secteur de l'eau ✓ La formation des agents de la douane et du Labo National de Santé Publique en identification des POPS ✓ La formation professionnelle initiale de compétence en la matière pour l'Etat, les collectivités territoriales et le secteur privé et la société civile. ✓ La formation sur les principales méthodes et approches utilisées pour la gestion des POPs et des pesticides, notamment les dispositions concernant leur application et leur suivi ✓ La Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions ✓ Le développement des compétences nationales sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes ✓ La formation aux techniques l'évaluation, de stockage, à la gestion et au suivi évaluation des POP <p>Le renforcement des compétences des hommes de media sur la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets</p> <p>La formation au stockage et à l'enfouissement des produits contenant des POPs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le renforcement des compétences des hommes de média pour l'information et la sensibilisation de toutes les parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets ✓ La formation de spécialistes et organisation des formations continues

Tableau 13 : Actions prioritaires de renforcement de capacités en GIRE

		Actions prioritaires de renforcement de capacités
Sur le plan systémique	Niveau local	<p><u>La gestion des ressources humaines de l'administration est renforcée</u> : Formation professionnelle initiale de compétence en la matière des collectivités locales</p> <p>stage de formation sur les techniques, outils et stratégie de communication au service du secteur de l'eau et de la GIRE ;</p> <p><u>Les capacités des personnels des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau sont renforcées</u>, principalement en matière de gestion technique (connaissance, suivi, protection) des ressources en eau, des usages et des milieux associés par la mise en œuvre de système d'information sur l'eau,</p> <p>Formation des agents chargés de la Police de l'Eau ;</p> <p>Formation en planification et schémas d'aménagement et de gestion de l'eau ;</p> <p><u>Les capacités des responsables des collectivités chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau sont renforcées</u>, principalement en matière de gestion administrative de l'eau (planification, politique de l'eau, réglementation, suivi...) et d'appui-conseil ;</p> <p>formation en organisation du travail et gestion du personnel ;</p> <p>formation en management public ;</p> <p>Formation en droit administratif ; Formation en approches d'appui-conseil appliquées aux secteurs de l'eau et de l'environnement.</p> <p><u>Les capacités des acteurs du secteur public de l'eau impliqués dans la GIRE sont renforcées</u> :</p> <p>-formation à la GIRE des agents des collectivités locales ;</p> <p><u>Les capacités des acteurs du secteur privé sont renforcées</u> en matière de GIRE et de POPs, à travers la formation d'un échantillon représentatif de cadres techniques (dirigeants d'entreprises et de bureaux d'études, agents de conception et d'exécution, etc.) : formation à la GIRE</p>
	Niveau intermédiaire	<p>Pilotage et suivi/évaluation du Plan de formation</p> <p>Formation professionnelle initiale de compétence en la matière pour les collectivités territoriales et le secteur privé.</p> <p><u>Les capacités des personnels des structures administratives chargées de la mise en œuvre des missions régaliennes de</u></p>

		<p>Actions prioritaires de renforcement de capacités</p> <p><u>l'Etat en matière d'eau :</u></p> <p>Stage de formation en élaboration et suivi des politiques de l'eau;</p> <p>stage de formation en systèmes réglementaires et institutionnels en matière d'eau;</p> <p>stage de formation sur les techniques, outils et stratégie de communication au service du secteur de l'eau et de la GIRE ;</p> <p>Formation des agents chargés de la Police de l'Eau ;</p> <p>Formation en planification et schémas d'aménagement et de gestion de l'eau ;</p> <p><u>Les capacités des responsables des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau sont renforcées</u>, principalement en matière de gestion administrative de l'eau (planification, politique de l'eau, réglementation, suivi...) et d'appui-conseil aux collectivités territoriales :</p> <p>formation en organisation du travail et gestion du personnel ;</p> <p>formation en management public ;</p> <p>Formation en droit administratif ; Formation en approches d'appui-conseil appliquées aux secteurs de l'eau et de l'environnement.</p> <p><u>Les capacités des acteurs du secteur public de l'eau impliqués dans la GIRE sont renforcées :</u></p> <p>-formation à la GIRE des agents des organismes de bassins sur la GIRE;</p> <p>-formation à la GIRE des agents des collectivités territoriales;</p> <p><u>Les capacités des acteurs du secteur privé sont renforcées</u> en matière de GIRE à travers la formation d'un échantillon représentatif de cadres techniques (dirigeants d'entreprises et de bureaux d'études, agents de conception et d'exécution, etc.) : formation à la GIRE et aux POPs des agents du secteur privé.</p>
	Niveau national	<p>Appui méthodologique à la Direction des Ressources Humaines du Département chargé de l'eau et celui de l'environnement :</p> <p>-Formulation d'une politique de gestion des ressources humaines</p> <p>-Pilotage et suivi/évaluation du Plan de formation</p> <p><u>La gestion des ressources humaines de l'administration est renforcée</u> : Formation professionnelle initiale de compétence en la matière pour l'Etat, les collectivités territoriales et le secteur privé.</p>

	<p>Actions prioritaires de renforcement de capacités</p>
	<p><u>Appui au redéploiement du personnel de l'Administration</u>: formation qualifiante des agents pour les adapter à leurs nouveaux postes.</p> <p><u>Les capacités des personnels des structures administratives chargées de la mise en œuvre des missions régaliennes de l'Etat en matière d'eau</u> :</p> <p>Stage de formation en élaboration et suivi des politiques de l'eau;</p> <p>stage de formation en systèmes réglementaires et institutionnels en matière d'eau;</p> <p>stage de formation sur les techniques, outils et stratégie de communication au service du secteur de l'eau et de la GIRE ;</p> <p>stage de formation en politique et coopération internationales en matière d'eau.</p> <p><u>Les capacités des personnels des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau sont renforcées</u>, principalement en matière de gestion technique (connaissance, suivi, protection) des ressources en eau, des usages et des milieux associés par la mise en œuvre de système d'information sur l'eau, de la police de l'eau, etc. :</p> <p>Formation à la GIRE de l'ensemble des personnels des départements chargés de l'eau et de l'environnement; formation en suivi/évaluation (qualitatif et quantitatif) de la ressource, en suivi de la demande, des usages et des besoins des écosystèmes ;</p> <p>Formation des agents chargés de la Police de l'Eau ;</p> <p>Formation en planification et schémas d'aménagement et de gestion de l'eau ;</p> <p><u>Les capacités des responsables des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau sont renforcées</u>, principalement en matière de gestion administrative de l'eau (planification, politique de l'eau, réglementation, suivi...);</p> <p>formation en organisation du travail et gestion du personnel ;</p> <p>formation en management public ;</p> <p>Formation en droit administratif ; Formation en approches d'appui conseil appliquées aux secteurs de l'eau et de l'environnement.</p> <p><u>Les capacités des acteurs du secteur public de l'eau impliqués dans la GIRE sont renforcées</u> :</p> <p>-formation à la GIRE des cadres de catégories A des autres départements ministériels concernés par la gestion des ressources en eau</p> <p>-formation à la GIRE des agents des organismes de bassins sur la GIRE;</p> <p><u>Les capacités des acteurs du secteur privé sont renforcées</u> en matière de GIRE à travers la formation d'un échantillon</p>

		Actions prioritaires de renforcement de capacités
		représentatif de cadres techniques (dirigeants d'entreprises et de bureaux d'études, agents de conception et d'exécution, etc.) : formation à la GIRE des agents du secteur privé.
	Niveau international	<p>_ formation qualifiante des agents pour les adapter à leurs nouveaux postes.</p> <p><u>Les capacités des personnels des structures administratives des états chargées de la mise en œuvre des missions régaliennes de l'Etat sont renforcées en matière d'eau</u> à travers des:</p> <p>Stage de formation en élaboration et suivi des politiques de l'eau;</p> <p>stage de formation en systèmes réglementaires et institutionnels en matière d'eau;</p> <p>stage de formation sur les techniques, outils et stratégie de communication au service du secteur de l'eau et de la GIRE ;</p> <p>stage de formation en politique et coopération internationales en matière d'eau.</p> <p><u>Les capacités des personnels des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau sont renforcées</u>, principalement en matière de gestion technique (connaissance, suivi, protection) des ressources en eau, des usages et des milieux associés par la mise en œuvre de système d'information sur l'eau, de la police de l'eau, etc. :</p> <p>formation en organisation du travail et gestion du personnel à travers des séminaires internationaux;</p> <p>formation en management public ;</p>
Sur le plan institutionnel	Niveau local	<p>Fédérer les populations au niveau local, sur des actions concrètes sur le terrain ;</p> <p>Mettre en place des outils de sensibilisation sur la GIRE</p>
	Niveau intermédiaire	<p>Nécessité de mettre en place un système ou une structure régionale de coordination, de concertation et l'échange d'informations.</p> <p>Mettre en place des outils de sensibilisation sur la gire</p> <p>Introduire et revoir les programmes et manuels d'éducation pour une meilleure prise en compte de la GIRE</p>
	Niveau	Nécessité de mettre en place un système (ou une structure nationale de coordination, de concertation et l'échange

		Actions prioritaires de renforcement de capacités
	national	<p>d'informations.</p> <p>Mettre en place des outils de sensibilisation sur la gire</p> <p>Introduire et revoir les programmes et manuels d'éducation pour une meilleure prise en compte de la GIRE</p>
	Niveau international	<p>Nécessité de mettre en place des structures focales nationales de coordination, de concertation et d'échange d'informations.</p> <p>Mettre en place des outils de sensibilisation sur la gire</p> <p>Introduire et revoir les programmes et manuels d'éducation pour une meilleure prise en compte de la GIRE</p>

		Actions prioritaires de renforcement de capacités
Sur le plan individuel	NIVEAU LOCAL	<p>- Informer les usagers sur la GIRE</p> <p>- Introduire les notions de la GIRE dans les programmes d'éducation et de formation de base ;</p> <p>Informers les leaders d'opinion sur les principes et outils de la GIRE ;</p> <p>- Promouvoir les méthodes agri environnementales et les méthodes de bonnes pratiques agricoles,</p> <p>Promouvoir les économies d'eau ;</p> <p>Promouvoir, en zone de socle, la mise en œuvre des techniques de captage des eaux souterraines susceptibles d'améliorer les débits ;</p> <p>Promouvoir la mise en œuvre des techniques de reconstitution de la ressource ;</p> <p>Introduire les notions de la GIRE dans les programmes de formation spécialisée ;</p> <p>Promouvoir la participation des professionnels et des décideurs dans la gestion des ressources en eau ;</p> <p>Promouvoir le Système d'information sur l'eau (SIE) et le Centre d'information sur l'eau (CIE) auprès des professionnels et des décideurs</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre des actions de plaidoyer pour la promotion de la GIRE auprès des décideurs politiques et des partenaires au développement</p> <p>Promouvoir l'intégration des principes de la GIRE dans les autres secteurs utilisateurs de l'eau ou concernés par l'eau.</p> <p>Formation des gens chargés de la révision des stratégies en GIRE</p>

		Actions prioritaires de renforcement de capacités
	Niveau intermédiaire	<p>- Informer les usagers sur la GIRE</p> <p>- Informer les leaders d'opinion sur les principes et outils de la GIRE ;</p> <p>- Promouvoir les méthodes agri environnementales et les méthodes de bonnes pratiques agricoles,</p> <p>Promouvoir les économies d'eau ;</p> <p>Promouvoir, en zone de socle, la mise en œuvre des techniques de captage des eaux souterraines susceptibles d'améliorer les débits ;</p> <p>Promouvoir la mise en œuvre des techniques de reconstitution de la ressource ;</p> <p>Promouvoir la participation des professionnels et des décideurs dans la gestion des ressources en eau ;</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre des actions de plaidoyer pour la promotion de la GIRE auprès des décideurs politiques et des partenaires au développement</p> <p>Promouvoir l'intégration des principes de la GIRE dans les autres secteurs utilisateurs de l'eau ou concernés par l'eau.</p>

		Actions prioritaires de renforcement de capacités
	Niveau national	<p>- Informer les usagers sur la GIRE</p> <p>- Introduire les notions de la GIRE dans les programmes d'éducation et de formation de base ;</p> <p>Informers les leaders d'opinion sur les principes et outils de la GIRE ;</p> <p>- Promouvoir les méthodes agri environnementales et les méthodes de bonnes pratiques agricoles,</p> <p>Promouvoir les économies d'eau ;</p> <p>Promouvoir, en zone de socle, la mise en œuvre des techniques de captage des eaux souterraines susceptibles d'améliorer les débits ;</p> <p>Promouvoir la mise en œuvre des techniques de reconstitution de la ressource ;</p> <p>Introduire les notions de la GIRE dans les programmes de formation spécialisée ;</p> <p>Promouvoir la participation des professionnels et des décideurs dans la gestion des ressources en eau ;</p> <p>Promouvoir le Système d'information sur l'eau (SIE) et le Centre d'information sur l'eau (CIE) auprès des professionnels et des décideurs</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre des actions de plaidoyer pour la promotion de la GIRE auprès des décideurs politiques et des partenaires au développement</p> <p>Promouvoir l'intégration des principes de la GIRE dans les autres secteurs utilisateurs de l'eau ou concernés par l'eau.</p> <p>Formation des gens chargés de la révision des stratégies en GIRE</p>

		Actions prioritaires de renforcement de capacités
	Niveau international	<p>- l'introduire les notions de la GIRE dans les programmes d'éducation et de formation de base ;</p> <p>Informers les responsables politiques nationaux sur les principes et outils de la GIRE ;</p> <p>- Promouvoir les méthodes agri environnementales et les méthodes de bonnes pratiques agricoles dans les pays,</p> <p>Promouvoir les économies d'eau ;</p> <p>Promouvoir, en zone de socle, la mise en œuvre des techniques de captage des eaux souterraines susceptibles d'améliorer les débits ;</p> <p>Promouvoir la mise en œuvre des techniques de reconstitution de la ressource ;</p> <p>Promouvoir la participation des décideurs nationaux dans la gestion des ressources en eau ;</p> <p>Promouvoir le Système d'information sur l'eau (SIE) et le Centre d'information sur l'eau (CIE) auprès des professionnels et des décideurs politiques nationaux</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre des actions de plaidoyer pour la promotion de la GIRE auprès des décideurs politiques et des partenaires au développement</p> <p>Promouvoir l'intégration des principes de la GIRE dans les autres secteurs utilisateurs de l'eau ou concernés par l'eau.</p>

Tableau 14 : Actions prioritaires de renforcement des capacités en POPs

		Actions prioritaires de renforcement des capacités
Sur le plan systémique	Niveau local	<p>-Stage de formation en des POPs Formation aux POPs des agents des collectivités locales -Formation aux POPs des agents des collectivités locales</p> <p><u>Les capacités des acteurs du secteur privé sont renforcées</u> en matière de POPs, à travers la formation d'un échantillon représentatif de cadres techniques (dirigeants d'entreprises et de bureaux d'études, agents de conception et d'exécution, etc.) : formation aux POPs des agents du secteur privé.</p> <p>Formation en management public ; Stage de formation en des POPs ; Stage de formation en systèmes réglementaires et institutionnels de POPs ; - Formation en suivi/évaluation d'impact</p>
	Niveau intermédiaire	<p><u>Les capacités des personnels des structures administratives chargées de la mise en œuvre des missions régaliennes de l'Etat en matière d'eau et de l'environnement sont renforcées</u> :</p> <p>stage de formation en des POPs ; stage de formation en systèmes réglementaires et institutionnels de POPs ; - Formation en suivi/évaluation d'impact. - Formation en management public ; -Formation en droit administratif ; -Formation en approches d'appui-conseil appliquées aux secteurs de l'environnement. - Formation aux POPs des agents des collectivités locales</p> <p><u>Les capacités des acteurs du secteur privé sont renforcées</u> en matière de POPs, à travers la formation d'un échantillon représentatif de cadres techniques (dirigeants d'entreprises et de bureaux d'études, agents de conception et d'exécution, etc.) : formation aux POPs des agents du secteur privé.</p>

		Actions prioritaires de renforcement des capacités
	Niveau national	<p>Appui méthodologique à la Direction des Ressources Humaines du Département chargé de l'environnement :</p> <p><u>Appui au redéploiement du personnel de l'Administration</u>: formation qualifiante des agents pour les adapter à leurs nouveaux postes.</p> <p><u>Les capacités des personnels des structures administratives chargées de la mise en œuvre des missions régaliennes de l'Etat en matière d'eau et de l'environnement sont renforcées :</u></p> <p>stage de formation en des POPs ;</p> <p>stage de formation en systèmes réglementaires et institutionnels de POPs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation en suivi/évaluation d'impact. - Formation en management public ; - Formation en droit administratif ; - Formation en approches d'appui-conseil appliquées aux secteurs de l'environnement. - Formation des cadres de catégories A des autres départements ministériels concernés les POPs; - Formation des agents des organismes de bassins sur les POPs; - Formation aux POPs des agents des collectivités locales <p><u>Les capacités des acteurs du secteur privé sont renforcées</u> en matière de POPs, à travers la formation d'un échantillon représentatif de cadres techniques (dirigeants d'entreprises et de bureaux d'études, agents de conception et d'exécution, etc.) : formation aux POPs des agents du secteur privé.</p>
	Niveau international	<p>Appui méthodologique à la Direction des Ressources Humaines du Département chargé de l'environnement des pays:</p> <p><u>Les capacités des personnels des structures administratives chargées de la mise en œuvre des missions, des conférences et échanges d'expériences en matière d'eau et de l'environnement sont renforcées :</u></p>

		Actions prioritaires de renforcement des capacités
		<p>stages internationaux de formation en identifications des POPs ;</p> <p>stages internationaux de formation en systèmes réglementaires et institutionnels de POPs ;</p> <p>- Formation en suivi/évaluation d'impact.</p> <p>- Formation en management public ;</p> <p>- Formation en droit administratif ;</p> <p>- Formation en approches d'appui-conseil appliquées aux secteurs de l'environnement.</p> <p>- Formation des cadres de catégories A des autres départements ministériels concernés les POPs;</p> <p>- Formation des agents des organismes de bassins sur les POPs;</p> <p><u>Les capacités des acteurs du secteur privé sont renforcées</u> en matière de POPs, à travers la formation d'un échantillon représentatif de cadres techniques (dirigeants d'entreprises et de bureaux d'études, agents de conception et d'exécution, etc.) : formation aux POPs des agents du secteur privé.</p>
Sur le plan institutionnel	Niveau local	<p>Mettre en place une structure locale chargée de coordonner la concertation et l'échange d'information</p> <p>Fédérer les populations au niveau local, sur des actions concrètes sur le terrain ;</p> <p>Mettre en place des outils de sensibilisation sur les POPs</p>
	Niveau intermédiaire	<p>Mettre en place une structure chargée de coordonner la concertation et l'échange d'informations ;</p> <p>Mettre en place des outils de sensibilisation sur les POPs</p>
	Niveau national	<p>Mettre en place une structure focale chargée de coordonner la concertation et l'échange d'information reste nécessaire</p> <p>Fédérer les populations au niveau local, sur des actions concrètes sur le terrain ;</p>

		Actions prioritaires de renforcement des capacités
		Mettre en place des outils de sensibilisation sur les POPs
	Niveau international	Mettre en place des structures focales nationales chargées de coordonner la concertation et l'échange d'informations. Fédérer les structures nationales sur des actions concrètes sur le terrain ; Mettre en place des outils de sensibilisation sur les POPs
Sur le plan individuel		- Informer les usagers sur les effets des POPs sur l'environnement et la santé humaine; - Introduire les notions de POPs dans les programmes d'éducation et de formation de base ; - Informer les leaders d'opinion sur les notions des POPs ; - Promouvoir les méthodes agri environnementales ; les bonnes méthodes agricoles, Formation des gens chargés de la révision des stratégies en POPs Formation des membres du CNCP à l'identification des pesticides POPs Formation du personnel de laboratoire à l'identification et à la détection des POPs Appui à l'utilisation des produits non POPs
	Niveau local	- Informer les usagers les effets des POPs sur l'environnement et la santé humaine; - Informer les leaders d'opinion sur les notions des POPs ; - Promouvoir les méthodes agri environnementales ; les bonnes méthodes agricoles, Formation des gens chargés de la révision des stratégies en POPs Appui à l'utilisation des produits non POPs
	Niveau intermédiaire	- Informer les usagers les effets des POPs sur l'environnement et la santé humaine; - Informer les leaders d'opinion sur les notions des POPs ; - Promouvoir les méthodes agri environnementales ; les bonnes méthodes agricoles,

		Actions prioritaires de renforcement des capacités
		<p>Formation des gens chargés de la révision des stratégies en POPs</p> <p>Formation du personnel de laboratoire à l'identification et à la détection des POPs</p> <p>Appui à l'utilisation des produits non POPs</p>
	Niveau national	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les usagers les effets des POPs sur l'environnement et la santé humaine; - Introduire les notions de POPs dans les programmes d'éducation et de formation de base ; - Informer les leaders d'opinion sur les notions des POPs ; - Promouvoir les méthodes agri environnementales ; les bonnes méthodes agricoles, <p>Formation des gens chargés de la révision des stratégies en POPs</p> <p>Formation des membres du CNCP à l'identification des pesticides POPs</p> <p>Formation du personnel de laboratoire à l'identification et à la détection des POPs</p> <p>Appui à l'utilisation des produits non POPs</p>
	Niveau international	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les usagers les effets des POPs sur l'environnement et la santé humaine; - Promouvoir et appuyer l'introduction de la notion de POPs dans les programmes d'éducation et de formation de base ; - Informer les responsables politiques sur les notions des POPs ; - formuler des recommandations à l'endroit des responsables politiques sur la prise en comptes des POPs dans les différentes stratégies. - Promouvoir les méthodes agri environnementales ; les bonnes méthodes agricoles, <p>Formation des gens chargés de la révision des stratégies en POPs</p> <p>Formation des membres du CNCP à l'identification des pesticides POPs</p> <p>Formation du personnel de laboratoires nationaux à l'identification et à la détection des POPs</p> <p>Appui à l'utilisation des produits non POPs</p>

Tableau 15 I: Synthèse de l'analyse des acteurs

	Acteurs	Rôle	Forces	contraintes /Faiblesses	Besoins en Renforcement capacité	Actions
Niveau local	Acteurs Gouvernementaux : MECV, MAHRH, MRA MMCE, MEDEV, MESSRS, MATD, MBF, MITH, MEBA, MAE-CR, Minist de la Justice, Ministère du Travail de l'Emploi et de la Jeunesse, Ministère de la promotion de la femme.	-Encadrement -Formation Appui conseil -Contrôle -Mise en œuvre des orientations nationales (officielles)	Technicité et expertise Déconcentration Existence d'une légitimité Existence d'une structuration qui confie des responsabilités à chaque département Représentation du niveau national au local pour certains Existence de relais formés à tous les niveaux agents formés	Insuffisance de ressources humaines et matérielles Faiblesse des compétences pour les nouveaux Faiblesse de la déconcentration insuffisance de personnel insuffisance de ressources matérielles interférence dans les attributions insuffisance de concertation inadéquation de certains profils avec les missions actuelles de l'état	Formation continue Augmenter l'effectif au niveau local	Elaborer et appliquer les plans de carrière Synergie d'action entre les différents services Approfondir la déconcentration
Niveau local	Organisations des producteurs	-Mise en œuvre pratique (directe) des actions relatives aux conventions -Rôle de production	Savoir faire local Expertise endogène Professionalisme Connaissance du milieu Emergence des structures	Faible structuration et absence de légitimité de certaines organisations des producteurs ; Méconnaissance des textes relatifs aux	Formation et information Système de financement Facilité l'accès à l'équipement	Appui technique Développer des activités génératrices de

	Acteurs	Rôle	Forces	contraintes /Faiblesses	Besoins en Renforcement capacité	Actions
		-Transformation et commercialisation Information Formation Sensibilisation Production Transformation Elaboration et mise en œuvre des plans communaux pour l'environnement	faitières (OP) Professionnalisation des filières (OP) Meilleure structuration Existence d'une structuration Connaissance du milieu Existence d'appuis techniques, matériels et financiers Expériences et connaissances diversifiées Profitent directement des retombées des innovations	conventions Insuffisance de gouvernance locale Analphabétisme Pesanteurs socioculturelles Pauvreté Gestion Sous équipement Insuffisance organisationnelle et de gestion Insuffisance de compétences (techniques, ... pour les meilleurs itinéraires techniques), Insuffisance de ressources financières et matérielles Mauvais fonctionnement des structures Difficultés d'intégrer les normes modernes d'organisation et de gestion Faiblesse des niveaux technologiques Insuffisance de capitalisation	Formation (organe, technique, gestion) Développement des microcrédits au niveau local Facilité l'accès au crédit Renforcer leur capacité en gouvernance locale	revenus Intensifier la formation et diffuser les documents en langues nationales Créer des structures déconcentrées de crédits

	Acteurs	Rôle	Forces	contraintes /Faiblesses	Besoins en Renforcement capacité	Actions
Niveau local	Les organisations coutumières et les leaders d'opinion	Information Sensibilisation Mobilisation Intercesseurs Gestionnaires des RN (foncier, bois sacrés, gestion des conflits,...) Détenteurs de savoirs locaux	Légitimité morale Détenteurs de certains pouvoirs et savoirs traditionnels Capacité de mobilisation Influence possession d'une meilleure emprise sur le terrain possession de savoirs et de savoir-faire indéniables intégration de certaines normes de leurs normes à celles actuelles possession de paquets techniques diversifiés	Analphabétisme Conservatisme Autoritarisme (cela peut entraîner des réactions négatives) objet d'un certain discrédit forte politisation superposition de certaines de leurs normes/celles actuelles savoirs et savoir-faire souvent basés sur la tradition orale	Analphabétisation Formation Bonne gouvernance	Créer suffisamment de centres d'alphabétisation et les rendre fonctionnels (matériels didactiques, formateurs, motivation...) Former en plaidoyer

	Acteurs	Rôle	Forces	contraintes /Faiblesses	Besoins en Renforcement capacité	Actions
	Collectivités territoriales : Les Elus locaux Les CVGT (CVD)	Plaidoyer Orientation pour le développement Animation pour le PLD Sensibilisation Elaboration, planification et Mise en œuvre du PLD villageois Conservation Concertation Animation Elaboration et planification Suivi Evaluation Mobilisation et répartition de ressources	Légitimité Renforcement des capacités (Formation continue en matière de gestion des collectivités rurales) Exécution des PLD Existence légale Pouvoir de décision Ont une certaine expertise en matière de planification -Fonction de représentation Légitimation par des lois Structures représentatives des populations Transfert de ressources par l'état	Analphabétisme Faible niveau économique des conseillers (pauvreté) -Non fonctionnement -Insuffisance des appuis techniques et financiers -Manque de dynamisme de responsabilisation -Insuffisance d'engagement et de motivation des acteurs du CVGT • Manque des textes d'application du CGCT • Insuffisance d'expériences • Insuffisance probable de ressources humaines, matérielles et financières • Responsabilité de la gestion des ressources naturelles • Prépondérance des ressources naturelles dans la formation des recettes des CR	Formation Alphabétisation Appui financier Mise en œuvre d'un programme d'appui technique et financier CVGT Responsabilisation des CVGT Etre informés Formation/recyclage , Formation en gestion, hygiène et assainissement, Formation complémentaire de spécialistes Spécialisation des techniciens Maîtrise de problématiques environnementales et de planification	Centre de formation, Formation en plaidoyer pour pallier l'insuffisance économique

	Acteurs	Rôle	Forces	contraintes /Faiblesses	Besoins en Renforcement capacité	Actions
	Partenaires techniques et financiers	•	<p>Existence de moyens matériels et financiers</p> <p>Possibilité de mobiliser l'expertise internationale</p> <p>Présence de la plupart au Burkina Faso</p> <p>Certains ont une longue expérience dans l'appui technologique et le renforcement des capacités GE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Non représentation effective de certains PTF • Insuffisance de concertation • Difficultés de mobilisation des ressources financières • Diversité des procédures d'intervention • Inadaptation de certaines procédures d'intervention • Connaissance insuffisante des réalités locales • Retrait de certains PTF de la GE • Évolution intempestive des thèmes de coopération 		•
	Secteur privé	•	<p>Diversité des domaines d'intervention</p> <p>Désengagement de l'état de certains secteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de professionnalisme • Couverture partielle des secteurs • Offres peu variées de certains biens et services • Charges fiscales élevées • Insuffisance d'organisation 	•	•

	Acteurs	Rôle	Forces	contraintes /Faiblesses	Besoins en Renforcement capacité	Actions
				<ul style="list-style-type: none"> • Prédominance du secteur informel 		
	La femme	<ul style="list-style-type: none"> • 	<p>Frange la plus nombreuse</p> <p>Travailleuse</p> <p>Souvent membre d'association</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Analphabétisme • Plus pauvre /Homme • Non accès à la propriété terrienne • Nombreuse maternités • Participe à la coupe abusive du bois 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •
Niveau intermédiaire (Provinces, Régions)	Acteurs Gouvernementaux :	<p>.Prise en compte des différents textes législatifs réglementaires dans les programmes.</p> <p>.Appui conseil et suivi de mise en œuvre des différents textes réglementaires.</p> <p>.Recherche de financement auprès des différents partenaires financiers et techniques.</p> <p>.Coordination des différentes activités</p>	Existence des structures déconcentrées de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de ressources financières et logistiques et humain. • Méconnaissance des différentes conventions. Insuffisance de spécialistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et dotation en ressources matérielles financière et humaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher des partenaires financiers et techniques. • Former et doter en ressources financières logistiques et matérielles
	Conseil régional CRA	Elaboration et mise en œuvre de plans régionaux de développement	Insuffisance de niveau connaissances et de formations	<ul style="list-style-type: none"> • 	Formation des membres des conseils régionaux et CRA	Former l'ensemble des membres du conseil régional et des CRA

3.5. Synergies entre les conventions et le développement durable

De fait, les besoins de renforcement de capacités exprimés par les différents acteurs indiquent que la plupart des besoins sont similaires ou complémentaire pour l'ensemble des conventions, AME et les programmes cadres de développement durable.

3.5.1 Synergies entre les trois conventions de Rio

Les changements climatiques, la sécheresse qui peut en découler, la désertification due aux pénuries pluviométriques, à la dégradation du sol et du couvert végétal, la dégradation des populations et peuplements animaux et végétaux due aux changements climatiques, etc. sont tous des facettes de la même problématique qui est la dégradation de l'environnement sous l'effet des activités anthropiques.

La nécessité d'une approche synergique a été maintes fois reconnue par les Conférences des Parties des trois conventions (CBD, UNFCCC et UNCCD). Les organes directeurs des conventions concernées ont demandé à leurs secrétariats de tirer parti des liens qui existent entre eux, de les renforcer et de les valoriser, en vue d'optimiser les résultats.

Le Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification a élaboré une approche qui repose sur les points suivants:

- ✓ Renforcement des liens institutionnels par le biais d'accords avec le secrétariat des autres conventions concernées;
- ✓ Conception de stratégies et politiques communes.
- ✓ Mise à l'essai d'initiatives opérationnelles, dans le cadre des programmes de travail conjoints avec la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les changements climatiques;
- ✓ Appui aux autres initiatives nationales. À cet égard, un programme d'ateliers nationaux sur les synergies a été lancé, fin 2000, en étroite collaboration avec les autres conventions de Rio. Ces ateliers constituent une première réponse à la nécessité de collaboration entre les trois conventions de Rio. Le principal objectif ici est d'intégrer le processus de la Convention sur la lutte contre la désertification dans les stratégies nationales de développement durable.

Les ateliers nationaux sur la synergie entre les trois conventions de Rio visent à renforcer la coordination existante à l'échelon local, notamment en:

- ✓ échangeant des informations;
- ✓ favorisant le dialogue politique avec l'ensemble des donateurs afin d'obtenir les soutiens financiers nécessaires pour réaliser les programmes qui intègrent les objectifs des trois conventions;
- ✓ permettant aux secrétariats des trois conventions d'actualiser leurs programmes de travail communs, particulièrement en matière de renforcement des capacités, de développement des systèmes d'information et de modalités novatrices de coopération et d'assistance.

La collaboration entre l'UNCCD et les autres conventions porte sur plusieurs volets dont : un programme de formation destiné aux experts ressortissants de pays en développement et visant à élaborer des projets susceptibles d'être financés par le Fonds pour l'Environnement Mondial; le développement des profils nationaux et des systèmes d'information; le renforcement des capacités. À long terme, il est prévu de procéder à une évaluation

commune du potentiel et des contraintes propres à certains secteurs clés, dont la sylviculture, par rapport aux programmes et/ou aux stratégies des conventions de Rio.

Maintes occasions ont permis, depuis 2000, de constater une dynamique vers une mise en synergie des trois conventions (CBD, UNFCCC et UNCCD). L'approche adoptée par la CCD pour répondre à cette perception commune repose sur (1) le renforcement des liens institutionnels par le biais d'accords avec le secrétariat des autres conventions concernées, (2) la conception de stratégies et politiques communes et (3) la mise à l'essai d'initiatives opérationnelles, dans le cadre des programmes de travail conjoints, (4) l'appui aux autres initiatives nationales.

Au Burkina, les ateliers nationaux organisés à cet effet ont permis de prendre des dispositions institutionnelles utiles pour faciliter :

- ✓ les échanges des informations;
- ✓ le dialogue politique avec l'ensemble des donateurs;
- ✓ permettant aux secrétariats des trois conventions d'actualiser leurs programmes de travail communs, particulièrement en matière de renforcement des capacités, de développement des systèmes d'information et de modalités novatrices de coopération et d'assistance.

La collaboration entre l'UNCCD et les autres conventions porte sur plusieurs volets dont : un programme de formation destiné aux experts ressortissants de pays en développement et visant à élaborer des projets susceptibles d'être financés par le Fonds pour l'Environnement Mondial; le développement des profils nationaux et des systèmes d'information; le renforcement des capacités. À long terme, il est prévu de procéder à une évaluation commune du potentiel et des contraintes propres à certains secteurs clés, dont la sylviculture, par rapport aux programmes et/ou aux stratégies des conventions de Rio.

La CCD permet de mieux préparer les pays en développement touchés non seulement à lutter contre la désertification, mais, au-delà, à contribuer à l'élimination de la pauvreté.

La synergie entre les trois conventions de Rio et de la gouvernance environnementale est considérée, comme une demande visant une meilleure coordination avec d'autres partenaires intéressés, dans le but de maximiser notre soutien, en particulier aux pays en développement touchés par la désertification. Étant donné le caractère particulier de la CCD, qui est une convention basée sur une approche intégrée, intervenant à la fois sur les registres de l'environnement et du développement, les questions de synergies entre les conventions de Rio et la gouvernance environnementale sont surtout appréciées parce qu'elles favorisent une plus grande efficacité du soutien apporté aux pays concernés, dans le contexte de la mise en œuvre de leurs programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification.

Les domaines de besoins synergiques entre les trois conventions sont :

- ✓ Les politiques et mesures, les programmes nationaux
- ✓ L'éducation et la sensibilisation du public
- ✓ Les communications nationales
- ✓ La recherche-développement et l'observation systématique
- ✓ Les bases de données

Le développement et la mise œuvre de projets

Le Burkina Faso a élaboré une stratégie de mise en œuvre concertée des trois conventions en 2001 (adopté en 2002). Les trois conventions présentent des domaines de convergence et des domaines de complémentarité. Parmi les domaines de convergence on peut retenir :

- ✓ l'amélioration de la productivité des terres ;
- ✓ la gestion intégrée et durable des ressources naturelles ;
- ✓ la diversification des sources d'énergie ;
- ✓ le développement de l'expertise et le renforcement des capacités ;
- ✓ la recherche ;
- ✓ le développement de systèmes d'échanges d'information.

Les domaines de complémentarité, sont relatifs aux thèmes suivants :

- ✓ l'accroissement des revenus en relation avec la lutte contre la pauvreté (convention sur la diversité biologique) ;
- ✓ le transfert et l'accès des populations aux technologies (convention sur les changements climatiques) ;
- ✓ le maintien de conditions climatiques favorables à la production et au développement économique (convention sur les changements climatiques) ;
- ✓ la diffusion des connaissances et la vulgarisation des pratiques de gestion durable des ressources naturelles (convention sur la lutte contre la désertification) ;
- ✓ la valorisation du savoir-faire local (convention sur la lutte contre la désertification)
- ✓ la gestion décentralisée des ressources naturelles (convention sur la diversité biologique et convention sur la lutte contre la désertification)

Ces aspects peuvent être considérés comme transversaux et concernent donc, en définitive, toutes les trois conventions qui se révèlent largement complémentaires.

3.5.2. Synergie entre les conventions de Rio et les AME

Les principaux AME (CITES, CMS, Ramsar, Séville, Patrimoine mondial) sont intimement liés à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments.

Le plan stratégique de la convention CITES adopté en 1994 lors de la neuvième session de la conférence des parties aborde les questions en rapports avec l'agenda 21 et les conventions de Rio :

- ✓ la gestion des ressources naturelles et leur utilisation durable
- ✓ la sauvegarde des espèces sauvages en tant que partie intégrante de l'écosystème dont dépend toute vie
- ✓ la nécessité d'une meilleure compréhension des questions économiques et culturelles qui entrent en jeu dans les pays de production et les pays de consommation
- ✓ une plus large participation de la société civile au développement des politiques et pratiques de la conservation
- ✓ nécessité d'aménager et de gérer rationnellement et de façon concertée les zones humides avec tous les acteurs

La stratégie de Séville constitue un cadre approprié pour l'opérationnalisation de la synergie entre AME et conventions de Rio. En effet la vision de la CNUED à cette stratégie est de montrer l'intérêt de tendre vers un développement durable qui comprendrait la

sauvegarde de l'environnement et une plus grande équité sociale, y compris dans le respect des communautés rurales et de leur savoir faire.

3.5.3 Synergies entre les conventions sur l'environnement et les autres composantes du développement durable

Il existe de nombreux avantages découlant de la mise en œuvre concertée des conventions sur l'environnement. Pour l'essentiel, on retiendra :

- ✓ le renforcement du processus de décentralisation à travers la maîtrise locale du développement et la gestion des ressources naturelles ;
- ✓ le renforcement des capacités de négociation des acteurs à la base et l'établissement d'un partenariat rénové entre les acteurs ;
- ✓ la création d'une synergie d'action, évitant ainsi la dispersion des efforts et des moyens tant matériels, humains, que financiers.
- ✓ l'accroissement de la productivité des terres, la sécurisation de la production et la diversification des sources de revenus des populations, en particulier des producteurs et des couches et catégories les plus déshéritées ;
- ✓ l'accès à des ressources financières importantes et à d'autres formes d'aide au développement, permettant de renforcer l'efficacité des stratégies de gestion durable des ressources naturelles et de la diversité biologique.

L'agenda 21, les conventions sur la diversité biologique, le changement climatique et la désertification, et autres accords multilatéraux tracent une voie pour un développement durable (aux plans écologique, économique et social).

La synergie entre les trois conventions de Rio et de la gouvernance environnementale est considérée, comme une demande visant une meilleure coordination avec d'autres partenaires intéressés, dans le but de maximiser notre soutien, en particulier aux pays en développement touchés par la désertification. Étant donné le caractère particulier de la CCD, qui est une convention basée sur une approche intégrée, intervenant à la fois sur les registres de l'environnement et du développement, les questions de synergies entre les conventions de Rio et la gouvernance environnementale sont surtout appréciées parce qu'elles favorisent une plus grande efficacité du soutien apporté aux pays concernés, dans le contexte de la mise en œuvre de leurs programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification.

Le forum mondial de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) sur le développement durable « **développement et changement climatique** », tenu les 11 et 12 novembre 2004 à l'OCDE, a souligné qu'il était temps que les spécialistes du climat et les experts du développement travaillent de concert car il paraît évident que des interactions existent entre le développement et les changements climatiques (L'Observateur de l'OCDE, N°245, Novembre 2004).

Ce forum a offert aux représentants d'organisations telles que l'Organisation météorologique mondiale, la Banque mondiale et le Comité d'aide au développement de l'OCDE, la possibilité de réfléchir ensemble à des solutions communes pour l'avenir, quelques semaines seulement avant la Conférence de l'ONU sur le changement climatique tenu en décembre à Buenos Aires en décembre 2004 (L'Observateur de l'OCDE, N°245, Novembre 2004).

Selon le Secrétaire général adjoint de l'OCDE, M. Kiyo Akasaka, « le changement climatique doit mobiliser tous nos efforts, partout dans le monde, dans l'ensemble de la

société, dans toutes les disciplines, tous horizons confondus. En réunissant les décideurs et les experts de l'environnement et du développement, le forum marque une première avancée psychologiquement importante » (L'Observateur de l'OCDE, N°245, Novembre 2004).

L'humanité est confrontée depuis longtemps aux changements climatiques et les stratégies traditionnelles d'adaptation sont riches d'enseignements (L'Observateur de l'OCDE, N°245, Novembre 2004).

A la déclaration du 4 avril 2006 sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement, les gouvernements des pays membres de l'OCDE ont déclaré « Qu'ils œuvreront à une meilleure prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement et l'aide au développement, à la fois à l'intérieur de leur propre administration et dans le cadre des activités entreprises avec les pays partenaires.

Ils s'attacheront à élaborer et appliquer des outils appropriés pour prendre en compte les risques climatiques dans les activités de développement et pour hiérarchiser les ripostes. Les outils et approches en question engloberont des outils de sélection et d'autres méthodologies pour évaluer l'exposition des activités de développement pertinentes, plans de développement à long terme et investissements aux risques climatiques ainsi que des outils pour accroître la résilience des activités sectorielles pertinentes, des systèmes de décision et des outils répondant aux besoins de planification au niveau local (Aide au Développement, 2006).

Les problèmes de pauvreté, de dégradation des terres, d'accès à l'eau et à la nourriture et de santé restent au centre des préoccupations de la communauté internationale et que, partant, il convient de continuer de chercher à développer, par divers moyens, les synergies entre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique, afin de parvenir à un développement durable (UNFCCC, 2002).

Les activités de renforcement des capacités devraient être entreprises de manière efficace, rationnelle et intégrée; elles devraient s'inscrire dans le cadre de programmes et tenir compte des spécificités des pays en développement. Les activités de renforcement des capacités entreprises dans le présent cadre devraient permettre, selon le cas, de développer au maximum les synergies entre la Convention et les autres accords mondiaux relatifs à l'environnement (UNFCCC, 2002).

3.6. Propositions d'actions prioritaires de renforcement des capacités

3.6.1 Axes stratégiques transversaux (communs aux conventions) de renforcement de capacités

Les axes stratégiques vers lesquelles le renforcement des capacités pourraient s'orienter se présentent comme suit :

La recherche Scientifique : Il est primordial de planifier des actions de recherche visant une meilleure connaissance des interactions entre ces trois Conventions surtout les changements climatiques (sécheresses et inondations) et la désertification (elle-même traduction des changements climatiques et sécheresse) ont des impacts importants sur la

biodiversité nationale, sur ses valeurs socio-économiques et le bien être des populations.

* Proposer ici la modélisation en vue de préciser la vulnérabilité du pays aux CC et à la sécheresse

Les impacts sur la productivité et les espèces; l'impact sur les zones humides leurs flore et leurs cortèges d'espèces migratrices, les grands mammifères des parcs nationaux face à la désertification et la sécheresse, etc. sont certains des nombreux projets de recherche qui peuvent être articulés autour des thèmes fédérateurs communs à ces trois conventions.

Ces actions de recherche sont également d'une importance capitale dans la mise en œuvre du projet ANCR puisque c'est l'un des moyens les plus efficaces pour créer des synergies entre les trois problématiques et d'optimiser les moyens matériels et humains dans des actions communes.

La formation : Toutes les études sectorielles ont mis en exergue l'insuffisance des moyens humains dans certains domaines relatifs à la biodiversité. En effet, malgré la diversité des spécialités et leurs expériences dans le secteur de la diversité biologique, il ressort que des spécialités très pointues dans le domaine de la faune (haut niveau), les taxonomistes, le génie génétique manquent crucialement. Les renforcements des capacités devraient s'orienter sur ces secteurs.

L'information : Il est certain que chacune des trois conventions a ses propres moyens de diffusion de l'information sur son domaine respectif. Afin de capitaliser les informations et permettre d'une part aux utilisateurs de disposer de plus d'informations sur un même site, et d'autre part de répondre aux besoins du CONEDD en données environnementales, sociales et économiques nécessaires à la formulation de politiques appropriées pour le développement durable du pays, a été mis en place le SNIE.

Le SNIE, mis en place dans le cadre du programme national de gestion de l'information sur le milieu (PNGIM) devrait être alimenté théoriquement à partir de plusieurs autres systèmes.

Le renforcement de ce système de communication de l'information environnemental devrait être une opportunité de valorisation à l'échelle des trois Conventions et autre Accords multilatéraux sur l'environnement.

La communication – sensibilisation - Education : Les conventions représentent sur le terrain un seul et même phénomène qui est celui de la dégradation de la nature et des ressources naturelles à cause des activités humaines et des problèmes de santé publique dus aux nuisances et pollutions diverses.

Cependant, la désertification et les changements climatiques sont des thèmes transversaux et globaux et choisir des sujets de sensibilisation et d'éducation traduisant les causes des changements climatiques, et de la désertification qui peut en découler ainsi que sur les impacts du tout sur la dégradation des forêts, de l'agro système, des zones humides et de nombreuses espèces, serait un choix encore plus intéressant pour des populations qui vivent tous ces phénomènes au même moment.

La capacité de dialogue et de coopération régionale en vue de la gestion concertées des ressources partagées transfrontalières (aires de protection de la faune, bassins fluviaux, zones humides etc.)

3.6.2 Actions communes aux conventions

Au niveau systémique

Les principales actions prioritaires proposées au niveau systémique sont :

- Appui à la mise en œuvre cohérente **des cadres de planification**
 - **Mobilisation des financements** pour la mise en œuvre des projets et programmes de développement durable
 - Systèmes de **génération et de diffusion des connaissances** à travers le renforcement du système national de recherche et de formation (équipements, motivations, valorisation des compétences et des savoirs endogènes)
 - Appui à la gestion de **bases de données nationales** et au **suivi-évaluation** de la mise en œuvre des conventions, des politiques et programmes (PNGIM, Direction du suivi écologique, évaluations d'impacts, base de données etc.)
 - Appui à la mise en œuvre du PDA du MECV, de la stratégie nationale d'aménagement paysager, de la stratégie nationale de gestion durable des déchets plastiques
 - Appui à la promotion de l'éco-citoyenneté, de l'éducation environnementale et de la mise en œuvre de la stratégie de décentralisation du secteur de l'environnement
 - l'élaboration et la mise en œuvre de la loi portant régime juridique en matière de biosécurité
 - la formulation de projets entrant dans le cadre du mécanisme pour un développement propre visant la réduction des pollutions diverses à travers entre autres la séquestration du carbone ou la production de biocarburants
 - l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de mise en œuvre et un plan d'action sur la sécurité foncière en milieu rural
 - Etude croisée des principaux textes juridiques en matière de gestion foncière et des ressources naturelles

- Au vu et au sortir des entretiens et des questionnaires, il ressort que du point de vue systémique, les mesures réglementaires, légales et juridiques existent et sont assez souvent bien faites sauf que leur application concrète pose problème. Plusieurs raisons sont évoquées telles que la méconnaissance des lois aussi bien par certains cadres mais surtout par les acteurs à la base. En effet, l'analphabétisme rend la compréhension difficile voire impossible. Ainsi, les mesures de renforcement des capacités sur les textes et règles régissant le domaine de l'environnement devront prioritairement porter sur :
 1. la traduction en langues locales et la mise à la disposition des acteurs notamment à la base des différents documents ;
 2. du point de vue des Cadres de concertation, il ressort l'existence de plusieurs cadres mais peu sont fonctionnels. la raison principale étant le manque de moyens financiers. Le renforcement de capacité en ce devrait porter sur des mécanismes de financement. Ceci est possible à travers les projets et programmes issus de négociations de la Convention sur la Diversité Biologique.

3. Intégrer toutes les problématiques environnementales dans la stratégie de communication à tous les niveaux (local, national, régional)

Au niveau Institutionnel

Le renforcement des capacités institutionnelles au profit des secteurs émergents en matière de gestion de l'environnement, notamment pour:

- la mise en place du cadre national de biosécurité
- la création d'une autorité nationale de sécurité nucléaire et de radioprotection
- Opérationnalisation de la commission nationale de contrôle des pesticides (CNCP)
- Prévoir des structures de suivi évaluation au niveau communale, nationale, régionale en s'appuyant sur les structures existantes

Le renforcement de l'organe national de concertation, d'orientation et de suivi-évaluation (CONEDD), particulièrement son secrétariat permanent pour lui permettre d'assurer plus efficacement ses fonctions en tant qu'organe de concertation, d'orientation, de suivi et d'évaluation des actions environnementales

Le niveau institutionnel a été le plus délicat dans la mesure où chaque structure enquêtée évoque ses problèmes spécifiques. Cependant, nous retiendrons que le premier point à renforcer est que le CONEDD qui est l'organe central de la mise en œuvre et du suivi de la CDB soit appuyée par une équipe d'experts spécialisés dans tous les domaines intervenants dans la diversité biologique telles que la taxonomie, la faune, ... De plus, mise en place d'un Système de Gestion de Base de Données environnementales et d'une bibliothèque permettront aux acteurs d'être régulièrement informés. A ce niveau la mise en place du site-portal du CONEDD est à saluer. Plusieurs autres besoins sont manifestés tels que les besoin d'équipement, en formation du personnel en modélisation environnementale, en recherche de financement etc.

Les actions prioritaires sont ;

- **L'information** : capitaliser les informations et permettre d'une part aux utilisateurs de disposer de plus d'informations sur un même site, et d'autre part de répondre aux besoins en données environnementales, sociales et économiques nécessaires à la formulation de politiques appropriées pour le développement durable du pays, a été mis en place le SNIE.
- **L'éducation environnementale** : la stratégie à ce niveau consiste à doter la direction en charge de la promotion de l'éducation environnementale pour une mise en œuvre efficiente du plan d'action national en la matière.
- **Renforcement des capacités des communes** pour la prise en charge effective de leurs responsabilités en matière de gestion des ressources naturelles, des zones humides et du cadre de vie
- **Le partenariat** : Il existe un besoin de renforcement des capacités pour la dynamisation des mécanismes et cadres de concertation ainsi que des réseaux existants au niveau local, régional et national
- **La mise en place de boutique environnementale ou de centre d'information sur l'environnement au niveau de chaque région**

Au niveau Individuel

La sensibilisation et l'information ont été les plus citées pour faire mieux connaître les notions de diversités biologiques aux différents acteurs. A ce niveau une vulgarisation des documents pertinents est plus que nécessaire (documents traduits dans les langues locales du Burkina Faso).

La formation :

- Réponse aux besoins en spécialistes (faune, taxonomistes, le génie génétique, POPs, GIRE, zones humides, etc.)
- Maîtrise de technologie et mécanisme de préparation aux Projets MDP
- Formations continues/immersion en environnement pour les cadres de concertations et institutions clés (au niveau législatif, exécutif, judiciaire, consultatif, communal)
- Diffusion de bonnes pratiques agrosylvopastorales et des zones humides auprès des producteurs

Aussi, la formation en plusieurs domaines tels que la recherche de financement et les méthodologies de rédaction des projets entrant par exemple dans le cadre du FEM ONG permettront d'avoir plus de moyens en vue de la mise en œuvre effective de la CDB. Le besoin de ressources humaines en taxonomie ressort également comme une priorité;

En ce qui concerne les acteurs à la base, les projections cinématographiques, théâtre forums, pièces théâtrales permettent une plus grande prise de conscience. Il sied là de saluer l'initiative de spots télé beaucoup appréciés par les acteurs.

I. RECOMMANDATIONS

Au terme de cet exercice d'autoévaluation des capacités pour une gestion efficace et efficiente de la diversité biologique, tenant compte des acquis et des points à améliorer qui ont été identifiés, un certain nombre de recommandations peuvent être proposées :

La première recommandation porte sur la nécessité d'un engagement politique plus affirmé de la part des décideurs. Le constat général étant que les textes et les stratégies sont bien élaborés, cependant leur mise en œuvre se butte à des obstacles importants qu'il faudra lever.

La seconde recommandation repose sur les questions de maîtrise des technologies. Elles constituent au stade actuel, un élément stratégique dans la conduite des processus de développement de leur durabilité et de leur impact sur l'environnement. En l'absence d'une véritable stratégie en la matière ayant pour objectif de développer les technologies les plus aptes et les mieux adaptées aux réalités, se sont développées des actions disparates et incohérentes en la matière, ouvrant le pays à toutes sortes de technologies souvent non maîtrisées, peu durables et peu renouvelables, se transformant à termes, en sources de pollution, de perturbation et de dégradation de l'environnement. Il y a par conséquent lieu, de formuler une stratégie de développement et de transfert des technologies.

La troisième recommandation repose sur l'opérationnalité de cet inventaire décentralisé des besoins en renforcement des capacités. La question du renforcement des capacités ne doit plus s'envisager à travers des actions ponctuelles, mais dans une stratégie globale se caractérisant par une approche holistique, la définition d'éléments cadre de renforcement des capacités et l'identification des domaines prioritaires et stratégiques en matière de renforcement des capacités. Il est important de diffuser à large échelle les résultats de cette étude et d'entreprendre des négociations avec les partenaires techniques et financiers pour une mise en œuvre du plan d'actions qui sera élaboré.

CONCLUSION

Le Burkina Faso, comme les autres pays en développement, s'est engagé à participer à une gestion environnementale pour un développement durable, mais il se trouve que les capacités nationales sont limitées par rapport aux besoins de développement durable.

Cette situation est caractérisée par :

- Des faibles niveaux de prise de conscience et des connaissances limitant les possibilités de mener des discussions plurielles et de prendre des décisions ;
- Le manque de système de gestion de l'information, de suivi et d'observation entrave les politiques et la prise de décision ;
- L'insuffisance de développement de la science et de la technologie pour soutenir les actions de développement durable ;
- Le manque de ressources financières ;
- L'insuffisance de préparation et de participation aux négociations internationales.

Le processus d'autoévaluation des capacités à renforcer se révèle être un exercice fort instructif et indispensable d'une part, au regard de la multiplicité des initiatives passées et en cours et d'autres par de la diversité des acteurs et des institutions concernées par la thématique.

Au terme de l'exercice, plusieurs enseignements peuvent être tirés sur la mise en œuvre des conventions au niveau national.

On note que plusieurs initiatives de renforcement des capacités ont été entreprises et on même eu des impacts appréciables sur le plan politique, institutionnel et individuel, mais l'immensité des besoins par rapport à l'envergure des tâches exige une consolidation de capacités transversale et intersectorielle. Les échanges organisés avec les personnes ressources et les institutions concernées ont montré d'importants besoins et ce dans les domaines politiques et stratégies, de la recherche, de l'information, de la sensibilisation, etc.;

Les opportunités des synergies en matière de renforcement des capacités ont été énumérées en termes de recherche, de formation, d'information. Cependant, il y a certainement d'autres éléments qui pourront être mise en œuvre à travers une concertation plus pointue et permanente entre les trois points focaux.

Au regard de l'importance de l'appropriation nationale pour s'assurer de la durabilité il est important que la communauté internationale mobilise un financement adéquat pour les besoins de renforcement des capacités identifiés par le pays.

LISTE INDICATIVE DES DOCUMENTS CONSULTES

Lister par ordre alphabétique

Respecter les règles en la matière : Auteur, année de publication, titre de l'ouvrage, éditeur ou revue, nombre de pages

- 1- Banque Mondiale, 1999. Vers une stratégie environnementale pour le groupe de la Banque Mondiale- Un rapport d'avancement proposé à discussion.54p.
- 2- Burkina Faso, Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté, Ministère de l'Economie et du Développement, juillet 2004.
- 3- Burkina Faso, Document de Stratégie de développement rural à l'horizon 2015, Version définitive, janvier 2004.
- 4- Butaré, I., Zoundi J. S. et DIALLO A. (éd.), 2004 – Leçons tirées des expériences de lutte contre la désertification au Sahel : actes des travaux de l'atelier sous-régional d'échange et de réflexion organisé par le Centre de recherches pour le Développement International (CRDI) 12-16 juillet 2004, Saly Portudal (Sénégal) 187 pages
- 5- CIMAC/CONAGESE: Rapport Préliminaire sur les inventaires des gaz à effet de serre au Burkina Faso, Décembre 1996
- 6- CONEDD, 2006 a. Revue des données et informations thématiques sur la convention sur la lutte contre la désertification, rapport final CADES
- 7- CONEDD, 2006 a. Revue des données et informations thématiques sur la convention sur la lutte contre la désertification, rapport final CADES
- 8- CONEDD, 2006 b. Revue des données et informations thématiques sur la convention sur la conservation de la diversité biologique, rapport final CADES
- 9- CONEDD, 2006 c. Revue des données et informations thématiques sur la convention sur les changements climatiques, rapport final CADES
- 10-CONEDD, 2006 d. Revue des données et informations thématiques sur la convention sur les polluants organiques persistants et la gestion intégrée des ressources en eau, rapport final CADES
- 11-Constitution du Burkina Faso – SGG – CM- octobre 1997
- 12-FEM/MECV/PNUD, 2005. Rapport d'inventaires des Dioxines et Furannes au Burkina Faso
- 13-FEM/MECV/PNUD, 2005. Rapport d'inventaires des Pesticides POPs au Burkina Faso. 75p.
- 14-FEM/MECV/PNUD, 2005. Rapport d'inventaires des Polychlorobiphényles (PCB) au Burkina Faso
- 15-FEM/MECV/PNUD, 2005. Rapport sur la nature et l'ampleur des menaces des POPs pour la santé et l'environnement au Burkina Faso. 43p.
- 16-FEM/MECV/PNUD, 2005. Rapport sur le cadre juridique et institutionnel des POPs au Burkina Faso. 52p.
- 17-FEM/MECV/PNUD, 2005. Rapport sur les priorités du Burkina Faso en matière de gestion des Polluants Organiques Persistants (POPs)

- 18-GWP/Cap-Net/UNDP, 2005. Plans de Gestion Intégrée des Ressources en Eau- Manuel de Formation et Guide Opérationnel. 106p.
- 19-MAHRH, 2003. Fiches d'actions pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) du Burkina Faso. Première phase (2003-2008). 250p.
- 20-MAHRH, 2003. Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) du Burkina Faso, Version finale. 76p.
- 21-MAHRH, 2004. Le Conseil National de l'Eau du Burkina Faso ; Textes fondamentaux : Discours d'installation- Décret portant attributions, Composition, Organisation et fonctionnement- Règlement intérieur – Burkina Faso. 28p.
- 22-MAHRH, 2005. Recueil de textes juridiques d'application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau- Burkina Faso. 106p.
- 23-MAHRH/PNE, 2006. Etat des lieux de la gouvernance de l'eau au Burkina Faso. Rapport final. 41p.
- 24-MECV, 2000. Stratégie Nationale de Mise en Œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques au Burkina Faso, août 2000
- 25- MECV, 2002. Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso – SP/CONAGESE 1^{ère} édition. 174 p
- 26-MECV, 2002. Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso – SP/CONAGESE 1^{ère} édition. 174 p
- 27-MECV, 2003. Plan de l'Environnement pour le Développement Durable. Burkina Faso. 219p.
- 28-MECV, 2004. Programme Opérationnel de mise en œuvre du Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification- Rapport final- Burkina Faso. 102p.
- 29-MECV, 2005. Politique Nationale en matière de l'Environnement. Avant Projet. Burkina Faso. 31p.
- 30-MECV, 2005. Rapport de la Deuxième Session de la Conférence du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable – Thème : « Renforcement du rôle des acteurs dans la gestion de l'environnement, la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable : l'éducation environnementale, une exigence pour l'instauration d'une véritable éco-citoyenneté ». Burkina Faso. 89p
- 31-MECV, 2006 Besoins de renforcement des capacités en matière de collection des ressources génétiques végétales et de préservation des espèces végétales importantes pour l'alimentation, SP/CONEDD.
- 32-MECV, 2006. Besoins de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la SPAN/CBD en matière de connaissances traditionnelles et partage des avantages, SP/CONEDD
- 33-MECV, 2006. Compilation numérique des conventions ratifiées par le Burkina Faso (CD)
- 34-MECV, 2006. Plan National de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques des Persistants- Rapport provisoire. Burkina Faso. 90p
- 35-MECV, 2006. Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres. Rapport-. Burkina Faso.77 p
- 36-MECV, bilan 2003 de la contribution de la direction générale de l'environnement a la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

- 37-MECV, bilan des activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) année 2003, juillet 2004
- 38-MECV, bilan des politiques économiques et sociales du Burkina Faso DE 1994 A 2003, juin 2004.
- 39-MECV, Bilan des politiques sectorielles du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie de 1998 à 2003, MECV, Juillet 2004
- 40-MECV, Etude sur la contribution du secteur forestier à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté, rapport final, novembre 2004.
- 41-MECV, Etude sur le secteur des déchets solides et la lutte contre la pauvreté, 2003.
- 42-MECV, PNUD, FEM, 2006. Diversité Biologique : besoins de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action du Burkina Faso en matière de Connaissances Traditionnelles, Accès et Partage des Avantages. Burkina Faso. 144p.
- 43-MECV, Répertoire des projets et programme 2004 du MECV, Ouagadougou, janvier 2005.
- 44-MECV, Requête de financement du Projet d'Amélioration des conditions et du cadre de vie des populations, octobre 2005.
- 45-MECV/SP-CONEDD, 2001. Stratégie de mise en œuvre concertée des trois conventions de Rio : Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCCC), Convention sur la Diversité Biologique (CDB), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CCD). 51p
- 46-MECV-SP/CONEDD, 2006. Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA du Burkina Faso)- Rapport provisoire. 75p
- 47-MEE, 1998. Politique et stratégie en matière d'eau. Adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 1^{er} Juillet 1998. 126p
- 48-MEE, 2001. Loi n°002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau. Loi d'orientation relative a la gestion de l'eau. 26p.
- 49-MEE/CONAGESE. 1999. Monographie nationale de diversité biologique du Burkina Faso.
- 50-MEF, 2000 : *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté*. Burkina Faso. 73 p. et annexes.
- 51-MEVCV, 2006. Programme décennal d'actions 2006-2015**
- 52-Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie année 2003, Bilan d'exécution des actions prioritaires, avril 2004.
- 53-PNUD, 2005
- 54-Projet TCP/BKF/2905 plan de réformes institutionnelles et juridiques pour la décentralisation dans le secteur forestier.

- 55-SP/CONEDD : Etude sur les besoins institutionnels dans le domaine de l'observation systématique en matière de changements climatiques, octobre 2002
- 56-COMPAORE, A., 2004 Stratégie nationale de la filière bois-énergie, rapport provisoire, Direction Générale de l'Energie (DGE) / COMPAORE, A., novembre 2004.
- 57-UNEP/MEHU/IEH, 2002. Séminaire sous régional sur l'application coordonnée des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et déchets. Cotonou, Bénin. Rapport général.

ANNEXES

ANNEXE A : Termes de références de l'étude

INVENTAIRE DECENTRALISE DES BESOINS PRIORITAIRES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT NATIONAL ET MONDIAL

1. Contexte

Le Burkina Faso est un pays sahélien avec une économie dépendant à plus de 85 % de l'environnement et de ses ressources naturelles. Les menaces auxquelles sont sujets cet environnement et les effets socio-économiques et écologiques qu'ils génèrent ont conduit notre pays à placer la gestion de l'environnement au centre des priorités nationales de développement, traduites en particulier dans le CSLP, principal cadre de référence national et de négociation avec les Partenaires Techniques et Financiers.

Afin de faire face à cette problématique environnementale, plusieurs initiatives ont été développées avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), dont entre autres des activités habilitantes relatives à la biodiversité, aux changements climatiques, à la lutte contre la désertification, à la biosécurité, et aux polluants organiques persistants.

Cependant, peu d'analyses transversales ont été menées pour déterminer les besoins de renforcement de capacités au niveau du gouvernement, de la société civile et des différents acteurs concernés dans la gestion de l'environnement.

Par ailleurs, de par sa situation géographique, une bonne gestion de l'environnement au Burkina Faso aura des répercussions importantes dans la sous région, particulièrement pour ce qui concerne les problématiques de lutte contre la dégradation des terres, de transhumance, de gestion et de valorisation de la biodiversité et des ressources en eau.

Aussi en tant que pays éligible à l'initiative ANCR, le Burkina Faso a souscrit et obtenu du FEM et du PNUD un appui financier pour la formulation d'une stratégie et d'un plan d'action des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement national et mondial. Il s'agira pour cette phase de planification de procéder à une auto-évaluation d'une part pour se doter d'un programme de développement de capacités en environnement et d'autre part pour répondre aux besoins pressants du Burkina Faso dans sa quête de moyens et stratégies pour une gestion durable de son environnement. Ce sera également l'occasion d'assurer une meilleure coordination et des synergies entre les différentes initiatives de renforcement des capacités de gestion de l'environnement et susciter par la même occasion une mobilisation des ressources financières additionnelles auprès des partenaires techniques et financiers. C'est dans ce contexte que s'inscrit cet inventaire décentralisé des besoins prioritaires de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement national et mondial

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.1. Objectif global

L'objectif global de cette étude d'inventaire **décentralisé des besoins prioritaires de renforcement des capacités de gestion de l'environnement national et mondial** est de contribuer à l'élaboration d'**une stratégie et d'un plan d'action pour le développement des capacités à gérer l'environnement national et mondial** en concertation avec l'ensemble des acteurs et des partenaires impliqués.

2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, cette étude vise à :

- **Approfondir l'évaluation thématique des conventions sur la désertification, la diversité biologique, les changements climatiques, ainsi que sur la gestion intégrée des eaux et des polluants organiques persistants, à travers l'identification des forces, des leçons et meilleures pratiques, et des contraintes/ barrières des efforts nationaux déployés pour satisfaire aux obligations de leur mise en œuvre et tirer partie des opportunités offertes;**
- **Dégager par conventions les besoins prioritaires en matière de capacités et de possibilités de renforcement des capacités institutionnelles, systémiques et des acteurs.**
- **Identifier les forces, les leçons et meilleures pratiques, les contraintes /barrières et les besoins prioritaires en matière de capacités intersectorielles ainsi que les possibilités prioritaires en matière de liens et de synergies entre les conventions thématiques concernées et/ou avec les plans et initiatives prioritaires relatifs à l'environnement (accords multilatéraux de l'environnement (AME) et au développement durable (CSLP, politiques économiques et sociales).**
- **assurer une meilleure prise en compte des questions intersectorielles dans la gestion de l'environnement national et mondial et leur intégration dans l'effort national de développement durable ;**
- **produire un document d'ensemble qui intégrera les synthèses thématiques des données et informations des actions passées et courantes de renforcement des capacités, les contraintes/ barrières, les forces, les leçons et meilleures pratiques, et les besoins en renforcement de capacités individuelles, institutionnelles et systémiques, en catégorisant et priorisant les capacités communes/ intersectorielles (ou de synergies) et particuliers par thème ;**
- **faciliter l'enrichissement et la validation concertée du document de synthèse des priorités en besoins de renforcement des capacités pour lever les contraintes et assurer une meilleure gestion de l'environnement national et mondial (GENM).**

3. TACHES SPECIFIQUES DES CONSULTANTS

Pour réaliser cette étude, l'équipe de consultants entreprendra des visites d'entretien auprès des différentes parties prenantes (structures publiques, structures décentralisées, organisations communautaires à la base, associations, ONG, privé et partenaires techniques et financiers).

Il procédera également, à l'exploitation des rapports sur la revue des données et informations thématiques ou de tout autre document jugé pertinent ainsi que l'exploitation des outils appropriés afin d'aboutir à :

- une atteinte des objectifs et résultats définis dans les présents termes de références ;

- une adoption concertée et consensuelle du document de synthèse des priorités en besoins de renforcement des capacités conséquentes sur le moyen et long termes (5 à 15 ans) pour lever les contraintes/ barrières, assurer une gestion efficace de l'environnement national et mondial et contribuer au processus de développement durable ;
- une esquisse des rôles que pourraient jouer les différents acteurs concernés, y compris les PTF pour lever les contraintes.

A cet effet, l'équipe de consultants sera appelée à :

- **faciliter l'animation d'un atelier national de mise en commun pour adopter et valider ce document de synthèse des priorités en besoins de renforcement des capacités en gestion de l'environnement national et mondial (GENM) ;**
- **faciliter l'animation des ateliers régionaux et récolter l'avis des populations, en vue de l'enrichissement et de l'approbation du document.**

En outre, les consultants auront, au cours d'au moins trois séances, à restituer les résultats de l'étude aux instances appropriées d'orientation et de validation de ce processus ANCR (CNP/PANLCD, Commissions thématiques). Ils participeront également à l'atelier de planification de la stratégie et du plan d'action ANCR.

4. Résultats attendus et produits

Au terme de l'étude, il est attendu de l'équipe des consultants la production d'un rapport complet faisant l'objet de consensus et intégrant:

- Une synthèse des exigences et des obligations des conventions au titre des conventions, ainsi que des possibilités et avantages offertes ;
- Un inventaire des activités nationales passées et en cours, liées aux secteurs d'intervention des conventions (désertification, biodiversité, changements climatiques, gestion intégrée des eaux et des polluants organiques persistants) ;
- Une analyse détaillée des forces, des leçons et meilleures pratiques et des contraintes/ barrières en matières de capacités nationales pour répondre aux obligations des conventions et tirer des possibilités offertes ;
- Une analyse par convention des **besoins prioritaires en matière de capacités et de possibilités de renforcement des capacités** institutionnelles, systémiques et des acteurs établie sur le long et moyen terme (5 à 15 ans) ;
- Une liste des actions possibles de renforcement des capacités pour répondre aux besoins prioritaires par convention ;
- **Une synthèse des liens entre les priorités nationales environnementales et de développement durable et les secteurs d'intervention des conventions, tout en insistant sur les questions de capacités ;**
- **Identification des forces, des leçons et meilleures pratiques, des contraintes /barrières et des besoins prioritaires en matière de capacités** intersectorielles (individuelles, systémiques et institutionnelles) **qui se recoupent entre les conventions de Rio (et les autres AME) ;**
- **Etablissement des possibilités prioritaires en matière de liens et de synergies entre les conventions de Rio (et les autres AME) ;**

- **Etablissement des possibilités prioritaires en matière de capacités, des liens et de synergies possibles qui se recoupent pour la gestion de l'environnement national et mondial et le développement durable ;**
- Etablissement d'une liste préliminaire des **actions possibles de renforcement des capacités** nécessaires pour répondre aux besoins intersectoriels prioritaires qui ont déjà émergé ;
- Des recommandations pour leur opérationnalisation ;
- Un résumé d'une part *des sujets clés, des priorités de renforcement des capacités et des meilleures pratiques et leçons apprises* par convention thématique concerné de l'étude et d'autres les objectifs, le cadre, les méthodes et la réalisation de l'étude.

Les réalités analysées au cours des investigations feront l'objet de capitalisation numérique (photographie, dessins, schémas...) pour illustrer le document produit.

Les données et informations ayant servi aux travaux de la présente étude feront l'objet de capitalisation numérique (fichier), analogique, ou d'indication de leur source.

5. PROFIL DU CONSULTANT

L'étude devra être réalisée par une équipe de cinq consultants thématiques dont :

- un consultant thématique sur la lutte contre la désertification ;
- un consultant thématique sur la diversité biologique ;
- un consultant thématique sur les changements climatiques ;
- un consultant thématique sur la gestion intégrée des eaux et des polluants organiques persistants ;
- un consultant coordonnateur, chargé de la prise en compte des initiatives prioritaires relatives à l'environnement (accords multilatéraux de l'environnement) et au développement durable.

Chacun des consultants devra avoir les compétences suivantes :

- Bac + 5 (Ingénieur, DEA ou équivalent) dans les domaines du développement rural, ou de l'environnement ;
- au moins sept années d'expérience dans un des domaines de la gestion des ressources naturelles, l'agriculture, l'élevage, l'énergie, le climat, la gestion de l'environnement ;
- une bonne connaissance des conventions de la génération de Rio portant sur la lutte contre la désertification, la diversité biologique, les changements climatiques et les polluants organiques persistants (POPs) ;
- une bonne connaissance des cadres institutionnel, législatif et de partenariat sur la gestion des ressources naturelles au Burkina Faso ;
- une bonne connaissance des outils de formulation des projets de développement conforme aux exigences du FEM et d'animation des ateliers de planification par objectifs (ou zopp) ;
- une bonne connaissance des outils méthodologiques de collecte, de traitement et d'analyse des données ;
- une bonne connaissance des orientations des secteurs agricole, pastoral, économique et social, de l'environnement, ainsi que des mutations intervenues ces dernières années.

6. MODALITES D'EXECUTION DU CONTRAT

Sous la facilitation du consultant coordonnateur, l'équipe de consultants proposera au préalable une offre technique comportant la méthodologie adoptée, le plan de travail et une offre financière. Ces informations serviront de base à la sélection des candidatures.

L'équipe de consultants sera également soumise aux modalités d'exécution suivantes :

- La soumission du 1er draft des documents au SP/CONEDD, dix (10) jours après la signature du contrat en vue de son examen par un atelier de mise en commun pour adopter et valider ce document d'étude ;
- L'intégration des observations éventuelles se fera au plus tard trois (3) jours après leur réception en vue de la présentation du deuxième draft du document d'étude aux ateliers régionaux d'enrichissement et d'approbation ;
- L'intégration des observations et enrichissements issus des ateliers régionaux, la finalisation et la remise au SP/CONEDD du document d'étude se feront dans les sept (7) jours suivants la tenue du dernier atelier régional ;
- Le rapport final sera fourni à la fin du contrat en cinq (05) exemplaires sous format papier A4 et en format électronique sur CD.

7. DUREE D'EXECUTION DU CONTRAT

La durée de l'étude est de trente jours (30 jours) à compter de la date de signature du contrat.

Il reste entendu que les consultants restent liés au SP/CONEDD jusqu'à l'approbation du rapport final par les instances appropriées d'orientation et de validation du programme.

8. INFORMATION DU CONSULTANT

Pour la réalisation de l'étude, l'équipe de consultants pourra au besoin consulter les documents suivants :

- Les rapports thématiques comportant la revue analytique des données et informations existantes ;
- Les documents de projet approuvés par le FEM (Concept/PDF-B) ;
- La note conceptuelle de l'ANCR ;
- Le kit des ressources pour l'auto-évaluation nationale des capacités à renforcer ;
- Le rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso ;
- Le Programme d'Action de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) ;
- La stratégie et le plan d'action pour la conservation de la diversité biologique ;
- La stratégie nationale pour la convention cadre des nations unies pour les changements climatiques ;
- Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ;
- Tout autre document pertinent.